

# CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2023

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Date: Jeudi 16 Février 2023  
Horaire: 18:00  
Lieu: Hôtel de ville et d'agglomération

### Commission ressources et évaluation des politiques publiques

1 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (RC) - Rapporteur : Anna-Vari CHAPALAIN

**DEBAT PRELIMINAIRE**

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

2 - Rapport sur la situation en matière de développement durable (TEMEP) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

3 - Rapport d'orientations budgétaires (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

# Commission ville durable

4 - Aménagement de la rocade Est de Quimper - Conventions avec le Conseil Départemental du Finistère (DIMEP) - Rapporteur : David LESVENAN

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

5 - Règlementation des meublés de tourisme - Autorisation de changement d'usage (DSUH) - Rapporteur : David LESVENAN

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

6 - Construction de halles gourmandes sur le secteur du Moulin au Duc à Quimper - Validation de l'avant-projet définitif (APD), et fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre (DAGP) - Rapporteur : David LESVENAN

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

7 - Projet d'aménagement de la Voie Verte Quimper - Ty Lipig - Aménagement et entretien des garde-corps du pont de la Terre Noire (DIMEP) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

8 - Approbation de la révision du Règlement Local de Publicité (RLP) (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

9 - Echange d'emprises à Kervalguen (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

10 - Acquisition d'une parcelle avenue de Kergoat Ar Lez (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

11 - Cession d'une parcelle rue de Rozolen (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

12 - Constitution de servitude Coat Olier (DSUH) - Rapporteur : Françoise DORVAL

**DELIBERATION**

## Commission ville des savoirs et des temps libres

13 - Office Public de la Langue Bretonne : Subvention 2023 - - Ofis Publik ar Brezhoneg : Yalc'had 2023 (RC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

**DELIBERATION**

14 - Convention de co-organisation et groupement de commandes pour l'exposition "René Iché (1897-1954), "La plume et le ciseau" (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

15 - Conservatoire de la ville de Quimper-Musée départemental breton : Convention de coopération éducative et culturelle (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

**DELIBERATION**

16 - Mise en oeuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans trois écoles du Réseau d'Education Prioritaire de Quimper (DEE) - Rapporteur : Laurence VIGNON

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

17 - Adhésion de la ville de Quimper à l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Education des Villes et des Collectivités Territoriales) (DEE) - Rapporteur : Laurence VIGNON

**DELIBERATION**

18 - Établissements d'enseignement privé : avance sur participation (RC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

**DELIBERATION**

19 - Subventions sportives de haut niveau collectif (DDS) - Rapporteur : Laurence VIGNON

**DELIBERATION**

20 - Avances sur les subventions sportives 2023 (DDS) - Rapporteur : Laurence VIGNON

**DELIBERATION**

21 - Convention de partenariat Atout Sport (DDS) - Rapporteur : Laurence VIGNON

**DELIBERATION**

## Commission ville solidaire et inclusive

22 - Avenants aux conventions relatives aux subventions à caractère social (SOL) - Rapporteur : Matthieu STERVINO

**DELIBERATION**

23 - Convention de partenariat pour l'accès aux droits des personnes et la lutte contre le non-recours entre la Ville de Quimper, le CCAS de Quimper et la Croix Rouge Française (SOL) - Rapporteur : Matthieu STERVINO

**DELIBERATION**

## Commission ressources et évaluation des politiques publiques

24 - Autorisation de la commune de Quimper concernant la participation de SemBreizh à l'augmentation de capital de BreizhImmo (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

25 - Signature de marchés publics après consultations (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

26 - Décisions de la maire prises par délégation du conseil municipal (DGS) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

27 - Rapport d'activité 2022 de la commission consultative des services publics locaux de la commune de Quimper (RC) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

**DELIBERATION**

28 - Subvention exceptionnelle pour les victimes des séismes en Turquie et en Syrie (CAB) - Rapporteur : Isabelle ASSIH

**DELIBERATION**

**DEBAT DE LA COMMISSION**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

VILLE DE QUIMPER - DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2023

*Convoqué le 10 février 2023*

**Présidé par Madame Isabelle ASSIH**

*Le conseil municipal de la ville de Quimper s'est réuni le 16 février 2023, à 18 heures, à l'hôtel de ville et d'agglomération, sous la présidence de Madame Isabelle ASSIH, maire.*

Nombre de conseillers en exercice : 49

### **ÉTAIENT PRESENTS :**

Mme Isabelle ASSIH, **Maire**,  
M. GRAMOULLE, Mme DORVAL, M. LESVENAN, Mme VIGNON, M. LE ROUX,  
Mme QUERE, M. STERVINO, Mme HUET MORINIERE, M. KALONN,  
Mme PRIGENT, MM. CREQUER, BROUDEUR, Mme CHAPALAIN, M. LE BRUN,  
Mme PHILIPPE, M. JASSERAND, **Adjoint**,  
Mme RAINERO, MM. SINQUIN, BILIE, Mmes URVOIS, JEAN-JACQUES,  
DADKHAH, MEUNIER LE TREUST, MM. LE GOFF, TROGLIA, DERE (jusqu'à 19h00),  
FORMENTIN-MORY, MUSHINGANTAHE, Mmes PUILLANDRE-COLLARD, HENRY,  
LE CAM, MM. CALVEZ, JOLIVET (jusqu'à 23h30), Mmes LEVRY GERARD, LECERF  
LIVET (à partir de 19h45), M. FONTAINE (à partir de 18h45), Mme POSTIC,  
M. QUIDEAU, **Conseillers Municipaux**.

### **ABSENTE/EXCUSÉE :**

Mme LE MEUR

### **ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Mme DURRWELL	à	Mme PRIGENT
M. LE BIGOT	à	M. BILIE
M. ANDRO	à	M. LESVENAN
Mme RICHARD	à	Mme DORVAL
Mme MOSTAJO	à	M. LE BRUN
M. DERE	à	M. GRAMOULLE (à partir de 19h00)
M. HASCOET	à	M. JOLIVET (jusqu'à 23h30)
M. MENGUY	à	Mme LEVRY GERARD
Mme DAVID	à	Mme POSTIC
M. GHACHEM	à	Mme LE CAM

\*\*\*

**Secrétaire de Séance : Mme Nolwenn HENRY**

## Ouverture de la séance :

Le quorum étant atteint, madame Isabelle ASSIH, maire de Quimper, ouvre la séance.

En application de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, madame la maire invite le conseil municipal à nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Le conseil municipal nomme Nolwenn HENRY.

## Propos liminaires

**Mme ASSIH :** *« Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, chers Quimpérois et chères Quimpéroises ici présents ou en ligne sur notre site de Quimper.bzh, cher président de l'association culturelle turque de Quimper, cher Umit.*

*Ce conseil municipal va illustrer une fois de plus la complexité, mais aussi la richesse de notre engagement d'élu local :*

- *répondre aux attentes des habitants dans le temps court de leur quotidien ;*
- *préparer dès maintenant notre territoire à son développement et à la résilience climatique pour préserver demain sa qualité de vie ;*
- *s'inscrire dans le temps long des générations futures.*

*Dans cette séance, deux rapports nous invitent à prendre la mesure de ce temps long de l'action publique : celui du développement durable, qui sera présenté en détail par notre collègue Françoise DORVAL, et celui sur l'égalité femmes-hommes, qui sera présenté par Anna-Vari CHAPALAIN.*

*Si j'ai eu l'occasion de les évoquer lors du dernier conseil communautaire, je tiens pourtant à redonner quelques éléments pour les élus municipaux n'y siégeant pas. Le développement durable est au cœur de nos politiques publiques. 2023 sera notamment l'année d'actualisation du PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) de l'agglomération, afin d'amplifier nos actions de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques.*

*Rappelons les enjeux sur le temps long : une baisse de 25 % de notre consommation en 2030, l'autonomie énergétique en 2050. La ville est directement concernée, avec 3,4 millions d'euros d'augmentation de sa facture énergétique en 2023. Pour autant, Quimper verra des réalisations concrètes, avec une première ferme solaire à Kerjéquel en 2025, mais aussi le développement de photovoltaïque sur les bâtiments publics : le gymnase La Quimpéroise, le centre technique municipal et la grande salle seront les prochains bâtiments équipés de photovoltaïque.*

*L'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la lutte contre les discriminations, nécessitent également toute notre mobilisation. Quelques chiffres pour souligner les progrès restant à accomplir : à la ville, entre 97 et 98 % des agents ayant un temps de travail incomplet sont des femmes. Nous avons débuté un travail long sur le sujet avec le nouveau*

*régime indemnitaire, qui a permis la réduction de l'écart médian du régime indemnitaire pour toutes les catégories de fonctionnaires. À filière et poste équivalent, le salaire entre les femmes et les hommes est par exemple le même pour la catégorie C, ce qui constitue une belle avancée.*

*Le 8 mars prochain a lieu la Journée Internationale des Droits des Femmes. La ville de Quimper et notre agglomération seront présentes pour sensibiliser autour des enjeux forts d'égalité entre les femmes et les hommes.*

*Notre séance de ce soir va également plus que jamais illustrer notre engagement pour un Quimper plus solidaire, avec l'attribution de deux subventions exceptionnelles à la Banque Alimentaire et à l'ARPAC (Association des Retraités et Personnes Âgées de Quimper), mais également avec un partenariat avec la Croix-Rouge Française pour renforcer l'accès aux droits et aux services.*

*Nous nous engageons également pour un Quimper plus attractif avec l'avant-projet définitif des futures Halles Gourmandes. C'est une nouvelle étape importante qui marque l'avancée de ce projet dans le calendrier fixé. En parallèle, le travail collectif sur le futur de la place Saint-François va débiter, avec un rapport de présentation du cadre de la démarche pour le prochain conseil municipal.*

*Notre attractivité doit être maîtrisée pour préserver le cadre de vie des habitants actuels et à venir. Ce soir, deux rapports traduisent ce nécessaire équilibre : la réglementation des meublés du tourisme, pour limiter l'impact de l'explosion de cette offre qui pourrait priver les jeunes étudiants et actifs d'une offre de logement sur la ville, mais aussi la révision du Règlement Local de Publicité (RLP), qui doit permettre de protéger le paysage et garantir l'accessibilité à l'espace public pour les personnes à mobilité réduite, tout en valorisant l'offre commerciale.*

*Pour finir sur cette complémentarité entre le temps court et le temps long de notre action, c'est un rapport emblématique, mais aussi un vieux serpent de mer de plus de 30 ans : l'aménagement de la rocade Est. Il porte en germe l'amélioration de la desserte d'un quartier, celui de Cuzon, et de la future zone de l'hippodrome. Avant ces lourdes réalisations, il devra être accompagné par la ville d'actions d'aménagement du quartier de Cuzon. C'est un engagement pris auprès des habitants et nous travaillerons de concert avec le Département pour faire avancer ce projet tant attendu.*

*Nous avons de l'ambition pour Quimper. Notre débat sur les orientations budgétaires est l'occasion de l'imprimer, en dépit d'un contexte financier que chacun sait très tendu. Je laisserai le soin à Jacques LE ROUX de présenter ces orientations d'un budget ambitieux, un budget responsable, un budget d'avenir.*

*Pour terminer mon propos, je souhaiterais évoquer la situation internationale, car Quimper doit prendre sa part de solidarité des populations en souffrance. Le 24 février prochain – soit dans une semaine – marquera le triste et premier anniversaire de l'agression russe en Ukraine. Les combats font toujours rage, avec leur lot de villes et de populations sinistrées. Quimper doit s'honorer d'avoir pu accueillir des familles ukrainiennes. Aujourd'hui encore, ce sont sept familles qui sont logées par la ville, en lien avec les services de l'État.*



*Un séisme de magnitude 7,8 a touché 10 provinces dans le sud et le sud-est de la Turquie et le nord de la Syrie. Aujourd'hui, nous dénombrons déjà plus de 40 000 victimes et le bilan est loin d'être stabilisé. La France se mobilise avec ses partenaires pour apporter une aide d'urgence aux populations sinistrées.*

*Je vous propose que la ville de Quimper témoigne également de sa solidarité avec les populations locales et la communauté franco-turque présente sur notre territoire. Une subvention de 5 000 euros fera donc l'objet du rapport exceptionnel en début de séance.*

*Je vous propose également de laisser la parole à Monsieur CASKA, Président de l'association culturelle turque de Quimper, pour témoigner de la réalité de ce désastre et des actions mises en œuvre sur le terrain. Notre collègue Ali DERE prendra également la parole.*

*Avant cela, je vous propose de bien vouloir respecter une minute de silence. »*

Une minute de silence est observée en hommage aux victimes du séisme.

**Mme Assih :** « *Je vous propose une interruption de séance pour pouvoir écouter le témoignage du président. Cher Umit, je vous en prie. »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023**

**Rapporteur :  
Madame Anna-Vari  
CHAPALAIN**

**N° 1**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023 (accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

**Les collectivités sont à plusieurs titres des acteurs importants de la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes : en tant que gestionnaires de services publics où trouve à s'exercer l'égalité entre les genres, en tant qu'acteurs locaux de premier plan dans leurs territoires, ayant un rôle de relais de valeurs de vivre ensemble, et en tant qu'employeurs confrontés à des problématiques de ressources humaines similaires à celles des entreprises.**

\*\*\*

La thématique de l'égalité femmes-hommes dans l'action des collectivités territoriales comprend donc deux volets à la fois distincts et complémentaires : d'une part la culture de l'égalité, diffusée sur le territoire par le biais des politiques publiques menées par les collectivités et d'autre part l'égalité dans le prisme des ressources humaines, qualifiée d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Du fait de leur positionnement pivot dans la société, et les dernières évolutions législatives le démontrent, les collectivités doivent intégrer toujours davantage cette problématique dans leur approche, tant des politiques publiques que des ressources humaines.

Ce rapport traite des données stabilisées de la collectivité pour l'année civile 2021 et présente les actions et travaux engagés pour l'année 2022 par la Ville de Quimper ou par ses partenaires (soutien, financement ou co-financement).

\*\*\*

Le conseil municipal prend acte du rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, présenté conformément aux dispositions de l'article L.2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales.

## **Débats relatifs au rapport n°1 :**

**Mme ASSIH :** « Nous allons reprendre l'ordre du jour tel qu'il était initialement prévu, avec la présentation du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport nous est présenté par Anna-Vari CHAPALAIN. »

**Mme CHAPALAIN :** « À l'heure où le haut conseil pour l'égalité vient de publier le 31 janvier dernier son rapport annuel, celui-ci indique que malgré les actions menées, le sexisme progresse chez les jeunes. Il y a de quoi avoir des inquiétudes, mais surtout se dire qu'il ne faut pas baisser les bras, et au contraire, continuer à agir avec détermination pour l'égalité femmes-hommes et lutter contre les stéréotypes et toutes violences à l'égard des femmes.

Le rapport que je vous présente porte sur l'égalité femmes-hommes dans l'action de la municipalité en tant qu'employeur et pour ses politiques publiques. La première partie concerne la collectivité employeur et comporte comme vous avez pu le voir, des données extraites du bilan social 2021, qui est commun à la ville de Quimper, QBO, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale).

Voici quelques chiffres pour Quimper. Le taux de féminisation à la ville de Quimper est de 58 % en 2021, contre 61 % en 2017. Trois filières restent majoritairement masculines : la filière technique (68 %), sportive (79 %), ainsi que la nouvelle filière police municipale (86 %). Quatre filières restent majoritairement féminines : les filières sociales (93 %) et médico-sociales (94,5 %), la filière administrative (86 %) et la filière animation (78,5 %). La filière culturelle est un peu plus mixte, avec 38 % d'hommes et 62 % de femmes.

À noter qu'à notre arrivée, nous avons entrepris des actions de déprécarisation qui concernent essentiellement les femmes, en créant des postes à temps complet et en titularisant des personnels contractuels. 18 personnes, dont beaucoup sont agents dans les écoles, en ont bénéficié, et nous comptons bien poursuivre l'effort. À ce propos, je relève qu'en 2020, nous avons constaté que le temps passé en tant que contractuel repassait à 9 ans en moyenne, alors qu'en 2014, avec les déprécarisations déjà entamées, la moyenne avait été ramenée à 3,5 ans.

Les inégalités en matière de rémunération entre les femmes et les hommes ont été significativement réduites par l'adoption du nouveau régime indemnitaire. Il répond à plusieurs objectifs, comme favoriser l'attractivité, les prises de responsabilité de l'encadrement intermédiaire, mais surtout tendre vers l'égalité inter-filières et l'égalité salariale des femmes et des hommes. Ainsi, l'écart médian entre le régime indemnitaire des femmes et des hommes « n'est plus que » de 15 % pour les catégories A, contre 224 % auparavant ; 19 % pour les catégories B, contre 80 % auparavant ; l'écart a disparu pour les catégories C, contre 36 % auparavant. Notre objectif est de faire disparaître totalement l'écart pour toutes les catégories dans les prochaines années.

Toutefois, nous constatons qu'au sein de la collectivité, 20,5 % des femmes ont opté pour un temps partiel choisi, contre seulement 2,5 % des hommes. De plus, le taux de féminisation des effectifs à temps non complet est de 97,5 % en moyenne depuis 2017. Enfin, depuis 2017 également, seuls deux hommes ont demandé un congé parental, et trois une disponibilité pour suivre leur conjointe.

*Il m'apparaît important de mentionner ici que nous travaillons à de nouveaux indicateurs affinés sur des données genrées, afin de disposer d'un bilan social plus complet en matière d'égalité femmes-hommes.*

*Seconde partie : la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques en 2022. Conformément à son projet de mandat, la ville de Quimper s'est engagée, agit pour l'égalité entre les hommes et les femmes, et lutte contre les discriminations par la poursuite des engagements de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes, signée par la ville dès 2008 ; par un portage politique de l'égalité entre les femmes et les hommes ; par la présence d'une adjointe à la maire ; par la mission confiée en 2022 au service Démocratie de proximité, vie associative, jeunesse, langue bretonne et égalité femmes-hommes, service partagé entre la Ville et QBO au sein de la Direction Générale Adjointe Relations Citoyennes.*

*La gouvernance du projet est aujourd'hui dotée d'un comité de pilotage paritaire avec cinq élus femmes, cinq élus hommes, cinq de Quimper et cinq des autres communes, et d'un groupe de travail transversal interservices qui doit voir le jour au premier semestre 2023, tandis que la fonction de suivi du plan pluriannuel pour l'égalité professionnelle est assurée par le CHSCT.*

*La création du comité local égalité et diversité QBO-Ville de Quimper créé fin novembre : ce comité, coprésidé par Valérie LEDUC pour QBO et moi-même pour la Ville, regroupe une douzaine d'associations et des élus, et vise à développer la démocratie de proximité dans les domaines de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les violences sexuelles, sexistes et intrafamiliales, ainsi que des discriminations liées au genre. Trois groupes de travail sont installés, qui se sont déjà tous réunis. Le comité a pour rôle et mission de faire des propositions aux instances communautaires et communales.*

*La diffusion d'une culture de l'égalité par la lutte contre les stéréotypes de genre et l'accès égal aux services publics est au cœur de nos actions – je ne vais pas détailler, vous le verrez dans le rapport – par la formation, l'accès au sport. Si Quimper peut être fière de compter des clubs féminins qui jouent au niveau national, comme le Quimper Volley 29 et l'équipe féminine 1 de Quimper Cornouaille Tennis de Table, tout ceci ne doit pas masquer que certains sports restent majoritairement pratiqués par des hommes.*

*Par l'action des MPT, MJC (Maison des Jeunes et de la Culture), centres sociaux, par l'aide à la parentalité, la diversification des modes de garde d'enfant et le travail soutenu du groupe thématique du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) sur les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales, auquel participent également les services de l'État et des associations, le travail effectué sur l'égalité filles-garçons dans le cadre du projet éducatif global nous sera particulièrement précieux, parce que c'est dès l'enfance qu'il faut sensibiliser.*

*Le dispositif « Demandez Angela », issu des Assises locales de la sécurité et de Quimper Noz, piloté par la Direction de la Tranquillité Publique, ouvert à tous, vise aussi à apporter plus de sécurité aux femmes. Nous sommes conscients de l'immensité du domaine. Toutefois, vous avez lu dans les orientations politiques du budget 2023 que nous nous donnerons les moyens pour progresser vers l'objectif d'égalité femmes-hommes au moyen d'une démarche visant à répondre aux exigences de la norme AFNOR. Ce nouveau diagnostic nous permettra de*

*dresser le bilan du plan d'action pluriannuel de trois ans pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, avant son renouvellement.*

*Pour conclure, quelques éléments d'actualité. Si le combat pour l'égalité femmes-hommes est de tous les jours, le 8 mars, journée internationale des droits des femmes, permet de collaborer avec les acteurs locaux pour mettre en place un programme ambitieux de sensibilisation, porté par le monde associatif et soutenu par la ville et l'agglomération.*

*Au programme :*

- *Le salon Finistériennes, cap vers l'entrepreneuriat ;*
- *Les campagnes de promotion pour l'égalité des genres et de lutte contre les stéréotypes ;*
- *Des collages féministes, que vous pourrez découvrir dans les quartiers quimpérois – la campagne de promotion et les collages féministes ont été réalisés en partenariat avec le collectif Nous toutes ;*
- *Des expositions dans les MPT ;*
- *Des films, si vous n'avez pas encore vu Les femmes du 9<sup>e</sup> art à la Médiathèque... ;*
- *Une visite thématique : Femmes artistes, femmes muses, femmes œuvres au Musée des Beaux-Arts ;*
- *Un échange à l'Embarcadère sur la place des femmes dans le numérique.*

*Mes chers collègues, je vous invite à lire ce rapport en détail. Je peux vous assurer que nous poursuivrons nos efforts en la matière, avec d'une part le dialogue social, et avec tous les partenaires, collectivités, institutions et associations, pour qu'en 2024, lors de la révision du plan égalité professionnelle, nous ayons de plus en plus d'éléments pour bâtir un plan ambitieux et réaliste.*

*Je vous propose de prendre acte du rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, présenté conformément aux dispositions de l'article L2311-12 du Code général des collectivités territoriales. Je vous remercie. »*

**Mme MEUNIER-LE TREUST :** *« Félicitations pour la maîtrise de tous ces chiffres. À rappeler que pour le rattrapage de la catégorie C, nous étions en retard. À ce sujet, je m'adresse directement à vous, madame la maire. Lors du conseil communautaire, vous aviez parlé d'économies sur les services. Quand on parle de rattrapage sur la catégorie C, de déprécarisation, j'aimerais savoir sur quoi allez-vous faire des économies.*

*Pour ce qui est de l'égalité femmes-hommes, encore une fois, il a été annoncé lors du conseil communautaire que c'était un budget QBO de 15 000 euros. Nous avons donc la démocratie participative sur la ville de Quimper de 400 000 euros. J'imagine que là, vous n'avez pas modifié les chiffres, madame la maire. Pour ce qui est du budget Ville pour l'égalité femmes-hommes, où en sommes-nous ?*

*Pour ce qui est de l'affichage, pour ce qui est de la sensibilisation, heureusement que les associations sont très présentes et font le travail de la municipalité, par exemple lorsqu'il s'agit de reloger des femmes. Comme vous le savez, le logement est le nerf de la guerre pour*

*l'égalité femmes-hommes. Lorsque les femmes n'ont d'autre choix que de rester avec leur conjoint ou mari maltraitant, que pouvons-nous proposer comme solution ? Je pense qu'il faudrait éventuellement avoir une politique un peu plus volontariste.*

*Pour ce qui est de la sensibilisation égalité filles-garçons, nous ne sommes pas les seuls : c'est déjà acté sur toute la France.*

*Pour ce qui est de cette égalité concrète, cela ne peut pas se faire sans moyens, sans argent. Madame la maire, je sais que vous êtes en campagne électorale, que vous êtes madame la candidate. Vous allez bien évidemment brandir le drapeau de l'égalité femmes-hommes, puisque c'est de mode, bien sûr. J'attendrai tout de même un peu plus de concret sur le terrain. Par exemple, lorsque vous appelez le CCAS, il n'y a pas de logement pour les femmes qui sont en souffrance.*

*Nous allons maintenant parler de la lutte contre les discriminations, puisque pour avoir une égalité femmes-hommes, il faut également travailler sur la lutte contre les discriminations. Vous nous avez dit que sept familles ukrainiennes avaient été accueillies et hébergées sur la ville. Parfait, mais il n'y a pas que les Ukrainiens et les familles ukrainiennes, il y a aussi les Quimpérois et les Quimpéroises. Par exemple, vous avez trois appels par semaine de personnes qui dorment dans leur voiture parce qu'elles n'ont pas de logement, alors même que ces personnes travaillent, possèdent une carte bleue. Vous avez également des hommes séparés qui n'ont pas de logement. Pour cette situation, madame la maire, que comptez-vous faire ? Si vous voulez vraiment une politique concrète, cohérente et en adéquation avec les besoins de Quimper, là, vous avez tout de même matière à agir, et c'est vraiment urgent. »*

**Mme PHILIPPE :** *« Je vais être un peu plus positive. Je pense que nous ne pouvons que nous réjouir de la présentation d'un tel rapport, et de surcroît en ouverture du conseil municipal. Cela montre bien la volonté des élus de prendre ce travail à bras-le-corps et de faire de belles choses sur le territoire. Je voulais simplement dire un grand merci à Anna-Vari pour le travail entamé avec les services, les associations, sans oublier Valérie LEDUC*

*Pour rappel, c'était un engagement de campagne : nous nous étions engagés à agir et à mettre en place des actions. Aujourd'hui, cela prend forme. J'ai hâte de découvrir le fruit du travail amorcé en coportage avec les acteurs locaux dans le cadre du comité local égalité et diversité.*

*Ce qui est vraiment important dans cette démarche, c'est la participation active des associations et des collectifs. Leur participation est primordiale parce que ce sont eux qui ont la connaissance, ce sont eux qui sont sur le terrain chaque jour. C'est bien avec eux, tous ensemble, que nous réussirons à créer une belle dynamique et à mettre en place des actions concrètes sur le territoire. Je suis donc très optimiste pour la suite. Merci. »*

**Mme RAINERO :** *« J'ai aussi pris connaissance de ce rapport du Haut Conseil à l'égalité. Je dois dire que je suis un peu effarée de voir la persistance des stéréotypes sexistes, y compris dans les jeunes générations. Quand nous voyons qu'il n'y a que 56 % des 18-24 ans qui considèrent qu'un homme qui gifle sa femme est un acte sexiste, cela m'interpelle.*

*Cela m'interpelle aussi quand ce même rapport épingle le fait que les grandes politiques structurantes de l'État ignorent totalement cette question et citent – nous pourrions en faire beaucoup – la réforme des lycées, qui a encore davantage éloigné les filles des études*

scientifiques. Nous pouvons aussi parler de la programmation pour l'enseignement supérieur et pour la recherche, du plan France 2030. Rien, absolument rien n'est fait – nous pourrions les énumérer presque tous – pour faire en sorte que ces inégalités femmes-hommes reculent.

C'est pour cela que je me réjouis que notre collectivité se soit notamment attaquée à la question du travail, à réduire ces inégalités par la déprécarisation, par l'ouverture des filières plus masculines aux femmes, par une volonté de rééquilibrage, effectivement.

Dans ce même rapport du Haut Conseil à l'égalité se trouve une phrase terrible, qui est le titre d'un des principaux paragraphes : « Monde du travail, les femmes sont les grandes perdantes économiques d'un monde post-crise ». Cette phrase a été écrite en 2022, à partir de chiffres de 2021. Il n'y avait pas encore le projet de réforme des retraites. Je pense que c'est encore plus inquiétant sur les politiques publiques. D'ailleurs, je ne pense pas que ce soit une omission, mais c'est extrêmement grave, parce que nous voyons, y compris actuellement, une augmentation des inégalités de salaire femmes-hommes. Nous faisons donc des efforts. S'ils ont effectivement une portée limitée, parce que l'action d'une collectivité est tout de même limitée, surtout dans les conditions financières actuelles, je me réjouis que nous fassions des efforts pour faire bouger cette situation.

Je pourrais également citer d'autres éléments, dont nous avons parlé tout à l'heure, notamment l'hébergement des femmes victimes de violences. Je rappelle que l'hébergement d'urgence est la responsabilité de l'État. Si je souhaite que notre collectivité fasse aussi des avancées dans ce domaine, c'est d'abord de la responsabilité de l'État, et c'est bien dommage que notre députée ne soit pas présente.

Nous avons aussi parlé des travailleuses pauvres. C'est une réalité, et là aussi, c'est quelque chose qui s'accroît actuellement avec les politiques de l'État. Je pense que cela doit retenir notre attention, en particulier les familles monoparentales, avec un effet sur les enfants qui subissent ces situations, qui sont très en difficulté et très représentées parmi ces travailleurs pauvres.

Je pense donc que nous avons encore beaucoup de travail à faire, mais je me félicite de ce que nous avons fait dans ce contexte extrêmement contraint. Je vous remercie. »

**Mme MEUNIER-LE TREUST :** « Pour ce qui est de l'hébergement d'urgence, cela coûte très cher à la France. Je pense qu'il ne faut pas non plus se défaire, se décharger, se dire que c'est à l'État d'agir. C'est trop facile, puisque de toute façon, les collectivités territoriales, les villes ont en responsabilité d'être présentes et bienveillantes pour les personnes qui sont sur leur territoire. Là, il faut éventuellement avoir une politique de logement facilitée et aider. Le 115, c'est pour 48 heures, donc que faites-vous après ? Il faut avoir des amis avec une chambre d'amis pour pouvoir ensuite échapper à la personne qui menace. Ce sont souvent des femmes qui ont été coupées de leurs amis et qui ne possèdent pas carte bleue. Il est donc un peu facile de conseiller de faire le 115, et rien d'autre. Ce n'est pas comme cela dans la vraie vie.

Il faut également avoir un accompagnement pour pallier les carences du système, à savoir que si la femme n'a pas d'enfant, elle n'a pas les mêmes aides pour se reconstruire qu'une femme avec enfant, qui peut éventuellement avoir des subventions pour des biens de première nécessité (par exemple un lit, un matelas).

*Je ne vais pas rentrer dans le détail puisque, mine de rien, au niveau associatif, je suis un peu impliquée sur les violences faites aux femmes et l'égalité femmes-hommes, et également dans les interventions d'établissements où nous parlons d'égalité.*

*Pour ce que je viens d'entendre, je trouve que c'est un peu choquant. Merci. »*

**M. STERVINO** : *« J'aimerais répondre à madame LE TREUST, sans polémique, parce que le sujet est grave. Les sujets évoqués ne peuvent pas faire l'objet de récupération politicienne, comme le fait madame LE TRUST.*

*Aujourd'hui, nous sommes bien sûr au courant de la situation sur le territoire. Nous sommes en veille, nous travaillons avec les associations d'urgence sociale, nous travaillons avec la DDETM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Nous avons pu explorer la situation quimpéroise il y a peu, avec notamment la Nuit de la solidarité, où nous avons pu aller à la rencontre des personnes les plus en difficulté.*

*En ce qui concerne l'accueil de ces personnes fragiles, les femmes victimes de violences, la compétence revient effectivement à l'État, au 115. Nous savons qu'il y a aujourd'hui des difficultés pour les mettre à l'abri, c'est une réalité. Des initiatives associatives sont en train de prendre forme sur notre territoire, et c'est heureux. En effet, c'est une compétence de l'État, et j'invite Madame LE TREUST à interpeller notre députée pour que nous ayons plus de places d'accueil, plus de places d'urgence, car c'est effectivement une nécessité. »*

**Mme VIGNON** : *« Je voudrais réagir sur deux petits points. Sur le propos de Madame LE TREUST, je rejoins ce que dit Matthieu STERVINO : nous ne pouvons pas faire de la politique sur ce sujet-là. Il est suffisamment grave pour que les effets de manche n'aient effectivement pas leur place dans ce dossier. En tant que professionnels de l'accompagnement social, nous ne pouvons laisser dire tout et n'importe quoi. Je ne suis pas prompte à défendre l'État, soyons clairs là-dessus – vous m'avez suffisamment entendue le dénigrer quand il fallait – mais je le remercie aujourd'hui d'exister, en tout cas pour cette situation-là. Sinon, nous serions dans des situations d'inégalité territoriale si nous laissions, comme vous êtes en train de le dire, aux communes la bienveillance de mettre en place des actions.*

*Effectivement, les politiques de l'État sont peut-être imparfaites, et, comme l'a dit Matthieu tout à l'heure, il y a des choses à revoir, probablement depuis des années d'ailleurs. Il faut être très clair sur ces questions-là. Comme l'a dit Matthieu, je redis que le CCAS de Quimper n'a nullement à rougir de ce qu'il fait, mais ce qu'il fait aussi avec les moyens qu'il peut avoir. C'est une première chose.*

*La seconde est que je suis assez choquée que vous mettiez en parallèle la situation des Ukrainiens et la situation des travailleurs pauvres, comme le disait justement tout à l'heure Yvonne RAINERO. Je n'aime pas du tout le parfum qui est derrière cela. Je pense que nous ne pouvons pas opposer les uns aux autres, surtout sur ce genre de questions. Il n'y a pas les Ukrainiens, les femmes seules, les gens sans carte bleue – parce que vous avez un vrai tropisme de la carte bleue. Ce sont effectivement des gens qui sont dans des situations de difficulté.*

*Je voudrais revenir sur une autre chose que pointe le rapport. Pour en avoir échangé avec Anna-Vari, je voudrais noter deux choses, dont une action que nous avons déjà évoquée, qui est la végétalisation des cours d'école, qui peut paraître assez anecdotique aujourd'hui sur le*



*fait, pour certains, d'imaginer que nous ne remettons que des arbres. Un travail se fait également tout autour de la mixité et de la place des garçons et des filles dans les cours d'école.*

*Je terminerai par un petit point que j'ai aussi évoqué, Anna-Vari, sur ce que tu as dit tout à l'heure sur certains secteurs qui sont aujourd'hui extrêmement féminisés. Pour moi, l'égalité n'est pas que la place des femmes, qui sont effectivement minoritaires dans certains endroits, c'est aussi la place des hommes, qui sont minoritaires dans certains endroits. Vous avez évoqué tout à l'heure le social et, évidemment, l'éducation. Pour un enfant, parce que je parle de ce que je connais, je pense que le développement se fait avec des figures masculines et féminines. Ce travail d'égalité femmes-hommes peut donc se faire dans les deux sens et c'est aussi notre vigilance de faire en sorte qu'ils aient ce regard sur cette masculinisation de certains secteurs. »*

**Mme CHAPALAIN :** *« Beaucoup de choses ont été dites par Matthieu et Laurence, je les remercie. Mathieu évoquait effectivement le travail d'une association avec qui nous sommes en lien. Vous comprendrez qu'une association qui travaille à bâtir un projet pour accueillir des femmes..., nous n'en dirons pas plus et nous resterons discrets sur cette opération, puisque la situation de ces femmes l'exige.*

*Quand vous brandissez les associations, je peux vous dire que les associations avec lesquelles nous travaillons justement dans le comité pour l'égalité et la diversité sont très contentes de coconstruire avec la ville, de fournir des idées, d'avoir de l'aide et de mener des projets. Il ne s'agit en aucun cas d'autre chose. Je crois savoir que votre association en fait partie. Vous êtes la bienvenue pour des propositions. »*

**M. CREQUER :** *« Dans les demandes d'information, vous nous demandiez de préciser un peu notre politique quant au contexte financier difficile, déjà évoqué en conseil d'agglomération. Ce que je peux dire, c'est que nous serons exemplaires. Exemplaires sur les salaires, car nous aurons encore des augmentations sur les régimes indemnitaires, une dernière tranche l'année prochaine, et nous continuerons notre politique vers le 0 % d'écart salarial à fonction égale entre les hommes et les femmes ; sur la déprécarisation, nous continuerons aussi notre travail ; sur les carrières, par des promotions générées. Sur les lignes directrices de gestion, c'est-à-dire toute notre politique RH interne, nous avons mis en place des promotions et nous tenons aussi compte de la répartition des femmes et des hommes au sein de nos filières. Cela se ressent sur nos chiffres. Les femmes ont un déroulement de carrière qui est respecté au sein de notre collectivité.*

*Nous allons vers du très concret. En ce début d'année, nous avons déjà huit passages à temps complet sur la Petite enfance. C'est plutôt l'agglomération, mais nous continuons cette politique commune au niveau de la Direction Enfance et Petite enfance.*

*En ce qui concerne l'augmentation du budget formation, comme le pointait le rapport, il faut que nous augmentions la formation auprès de nos agents femmes ; la formation à l'accueil des personnes transgenres et non binaires au sein de nos états civils et de notre police municipale, qui s'est portée volontaire pour cette formation, afin d'être mieux en capacité de traiter ces questions ; des formations violences, propos et harcèlement sexistes, sur lesquelles nous allons former l'équipe d'élus et les organisations syndicales qui travaillent au sein du F3SCT (Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail), le nouveau CHSCT.*

*Nous continuons donc de nous former, de déprécariser, d'améliorer notre politique salariale, tout en nous inscrivant dans un label reconnu, qui est le label AFNOR, sur lequel nous allons attaquer le travail de manière accompagnée sur cette première année.*

*Comme l'évoquait ma collègue Anna-Vari, nous étions cette semaine en groupe de travail égalité femmes-hommes et nous n'avons en aucun cas mis en opposition la démocratie participative et l'égalité femmes-hommes. Nous utilisons les outils de la démocratie participative, donc les budgets qui nous permettent de monter en compétence en démocratie participative au sein de ces groupes de travail, afin d'avoir une meilleure répartition de la parole dans l'espace public, car s'il y a bien un souci sur l'égalité femmes-hommes, c'est la prise de parole des femmes dans l'espace public, la parole qui est imposée. En allant vers un climat d'échange et de débat plus apaisé, une meilleure répartition de la parole, nous arrivons à des débats qui sont moins genrés.*

*Quand nous évoquons de nouvelles dynamiques avec les écoles – je dis bien « nouvelles », car il était évoqué que les dynamiques étaient déjà enclenchées – je pense notamment à l'échange avec l'association Thomas Bouloù pour la contraception masculine. L'association nous demandait, en groupe de travail, d'avoir un accès aux écoles pour commencer cette approche autour de la contraception masculine, qui ouvre de nombreux débats sur la répartition de la charge au sein des couples et le débat de structuration des couples dès le plus jeune âge. Ainsi, ce sont des associations qui nous sollicitent pour que nous leur ouvrons les portes, que nous travaillions de manière commune, que nous échangions nos contacts. Ce groupe de travail était notamment très riche.*

*Malgré le périmètre tellement large et le travail tellement vaste qu'est l'égalité femmes-hommes, avec certaines associations qui ne savaient pas par où commencer, qui étaient vraiment dubitatives en termes de démarrage de travail et se demandaient si elles allaient y arriver, en sortie, nous étions très enthousiastes. Nous avons déjà identifié des pistes et nous arriverons à être exemplaires en interne au sein de la ville et dans nos politiques publiques à l'avenir. »*

**M. JOLIVET :** *« Il ne faut pas que ce soit uniquement un débat majorito-majoritaire. Je crois que c'est Mathieu STERVINO qui l'a évoqué : notre ville n'a pas du tout à rougir de ce qui est fait dans ce domaine depuis fort longtemps. Nous ne faisons pas mieux qu'ailleurs ou pas pire qu'ailleurs. Depuis quelques années, Quimper s'est particulièrement illustrée dans cette relation-là. Je crois qu'il faut que nous poursuivions et que cette place des femmes soit réelle dans la société.*

*Nous ne changeons pas tout. Le nombre des pratiquantes a été évoqué tout à l'heure, mais nous savons très bien que depuis les années 70, nous pratiquons du sport de plus en plus vieux. »*

**Mme ASSIH :** *« Je n'ai pas compris ce que vous entendiez par « nombre de pratiquantes ». Pratiquantes de quoi ? »*

**M. JOLIVET :** *« Du sport en général. Auparavant, les pratiquants sportifs étaient essentiellement des hommes, parce que les femmes restaient à la maison et gardaient les enfants. Depuis les années 70, les années 80, nous nous apercevons que nous pratiquons de plus en plus de sports, de plus en plus longtemps, et que les femmes prennent de plus en plus*

*de place. C'est bien évidemment un élément majeur, pas encore au niveau, mais à la GRS (Gymnastique Rythmique et Sportive), nous avons beaucoup plus de femmes que d'hommes ; aux caisses, dans les hypermarchés, nous trouvons plus de femmes que d'hommes. Il n'empêche que par rapport à ce que vous avez mis en place, ce que vous avez continué par rapport à ce que nous faisons – je pense que tout dépend d'où nous nous plaçons – je crois que nous n'avons pas à rougir et qu'il faut continuer de la sorte. Je ne peux que vous encourager.*

*Il était normal que l'opposition (ou la minorité) puisse aussi s'exprimer sur ce sujet. Autrement, on nous aurait encore montrés du doigt. Pas toi, Isabelle. »*

**M. CALVEZ :** *« Du coup, Ludovic m'a inspiré. Je plaisante à peine, mais j'y pensais tout à l'heure : c'est un problème qu'il faut voir de manière globale. Moi qui ai beaucoup travaillé avec les MPT, il faut avoir des élus, avoir des professionnels dans les MPT qui aillent à la rencontre des jeunes. Quand je parle des jeunes, ce sont les collègues, etc. Ou alors, il faut recevoir ici, ce que je faisais très régulièrement, des délégués d'élèves qui ne comprennent pas tout. Ce n'est pas parce qu'on est délégué de classe qu'on arrive à tout saisir.*

*Sur la partie sportive, que je connais aussi extrêmement bien, nous ne sommes pas aidés. Moi qui suis un pratiquant et un enseignant de karaté depuis quelques années, nous ne sommes surtout pas aidés par nos fédérations, qui sont d'un sexisme exacerbé – je m'adresse à ma collègue adjointe au sport.*

*Je ne parle pas spécialement du foot, parce que tout le monde y a pensé. Je parle du karaté où, il y a quelques années, la Fédération nous a engagés à faire des cours de self défense féminins. Chez nous, les filles se sont toujours entraînées avec des garçons. Il est vrai que celles qui s'entraînaient avec moi n'avaient pas forcément de chance vu la carrure, mais il s'agissait aussi d'accompagner les femmes dans la perception qu'elles peuvent avoir dans un cours de self défense, à savoir que nous savons très bien, tous ici autour de la table, que ce sont toujours des femmes qui agressent des femmes, évidemment ! Faire travailler des femmes ensemble, cela ne sert strictement à rien. Seulement, ce sont des politiques fédérales.*

*Je vous rappelle que les cours de self défense sont très encadrés, qu'il s'agit de diplômes spécifiques, et, je l'avais déjà évoqué avec notre collègue du sport, qu'il s'agit aussi de ne pas laisser faire n'importe quoi à certaines associations, qui donnent des cours de self défense en pensant rendre service aux femmes, mais qui peuvent au contraire les amener dans des impasses – je ne parle pas d'impasse physique, mais cela arrive aussi, parce qu'en général, on se fait coincer dans des coins noirs – et qui les amènent justement à penser qu'elles ont ce sentiment de sécurité, alors que c'est absolument faux.*

*J'ai fait des signalements sur certaines associations, à la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) ou, dans le temps, à la DDJS (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports), parce c'était extrêmement dangereux. C'est extrêmement encadré, parce que ce sont des techniques de défense, et qui dit techniques de défense dit automatiquement annihiler l'agresseur potentiel, et cela se fait avec un certain nombre de précautions.*

*Sur la partie sportive, sur le volet sportif, nous ne sommes absolument pas aidés sur cette partie éducation. Il n'est pas étonnant que nous mettions ensuite des années et des années*

*pour que les femmes puissent avoir quelques moyens de se défendre, pas simplement physiquement, mais de se défendre de manière globale dans la vie.*

*C'est donc de l'éducation, de la répression, c'est évident. En tant que membre d'Agora Justice, l'État fait, nous avons des procureurs. Quand ce sont des procureurs femmes, cela avance beaucoup plus vite que quand ce sont des procureurs hommes. Cherchez l'erreur. Oui, cela existe, des procureurs femmes, Georges, il n'y a pas de problème, comme en ce moment à Quimper, d'ailleurs. Cela va beaucoup plus vite, mais nous n'avons pas forcément les réponses adéquates.*

*Il y a des initiatives – je n'en dirai pas plus – associatives qui permettent maintenant d'avoir un tout petit peu plus d'hébergements. Ce sont des projets auxquels nous travaillons et qui permettent d'avoir un peu plus d'hébergements pour les femmes, parce que nous savons qu'il manque des places de manière globale, mais aussi pour des femmes en danger. Il y a des femmes qui dorment à la gendarmerie parce qu'il n'y a pas possibilité de faire autrement. C'est un vaste sujet. »*

**M. FONTAINE :** *« J'ai une question. La municipalité (ou la majorité) s'est-elle départie de sa volonté de vouloir écrire les textes en mode inclusif ? C'était à la mode au début de votre mandat. »*

**Mme MEUNIER-LE TREUST :** *« Oui, c'est Génération-s. »*

**M. FONTAINE :** *« J'ai la réponse à ma question. »*

**Mme MEUNIER-LE TREUST :** *« Oui. Génération-s a impacté l'écriture inclusive, sachant que pour les collectivités territoriales, c'est encore un cap à prendre en douceur, parce qu'il y a tellement de rapports qui sont écrits que mettre les rapports à la page avec l'écriture inclusive représente tout de même un sacré travail. En étant investie en politique, en étant conseillère communautaire, municipale, en ayant été adjointe sur l'égalité femmes-hommes, je pense que nous avons actuellement d'autres priorités. Merci. »*

**M. FONTAINE :** *« C'est exactement ce que je pensais. »*

**Mme ASSIH :** *« Cela s'était immiscé, mais non, il n'a jamais été validé politiquement de passer à l'écriture inclusive dans nos documents. Nous avons à la fois affaire au nécessaire travail d'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi à l'accessibilité de nos documents écrits. En la matière, nous voyons que nous avons vite atteint nos limites, donc non, il n'a jamais été prévu de le mettre en œuvre dans les écrits de la collectivité. En tout cas, cela n'a pas été proposé. »*

**M. FORMENTIN-MORY :** *« Je suis content que nos deux collègues se retrouvent sur un point. Je voulais juste rappeler à l'ensemble des collègues que nous sommes ici élus au nom des Quimpérois et que nous ne sommes pas des porte-étendards de partis politiques. Il serait bien d'éviter d'avoir ce genre de réflexe, sans polémique. »*

**Mme ASSIH :** *« Nous arrêtons là. Parfait. Y a-t-il d'autres interventions sur le rapport égalité entre les femmes et les hommes ? Non. Je vous remercie. »*

*Je ne vais pas refaire les échanges, mais nous avons bien conscience à la fois des urgences et de l'avancée des travaux sur la ville de Quimper. Je crois que nous sommes mieux que dans d'autres collectivités : nous avons vraiment pris le chemin du travail collectif et transversal, tant au niveau de l'interne avec nos collectivités, que du côté des politiques publiques avec les partenaires. Je trouve que nous avançons bien et je tiens vraiment à remercier les élues et les élus qui portent cela. J'ai aussi le plaisir de voir qu'il y a une prise de parole mixte autour de ces questions et également un portage mixte à l'échelle de la collectivité concernant l'égalité entre les femmes et les hommes.*

*Un grand merci aux collègues impliqués autour de cet enjeu fort, un grand merci aux services également, parce que c'est complexe et je crois que ce sont des enjeux et des travaux collectifs qui nous permettent d'avancer. Je salue évidemment les associations partenaires extrêmement impliquées au quotidien, que ce soit autour de l'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi de la lutte contre les discriminations. »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 2**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023  
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023  
(accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Rapport sur la situation en matière de développement durable**

**L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » portant engagement national pour l'environnement impose aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'établir un rapport sur leur situation en matière de développement durable.**

**\*\*\***

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 précise que le rapport qui doit être présenté préalablement au débat d'orientations budgétaires, doit comporter :

- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Cette démarche doit s'effectuer au regard des cinq finalités du Développement Durable :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- Épanouissement de tous les êtres humains dans l'action territoriale,
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- Transition vers une économie circulaire.

Le rapport joint en annexe sur la situation de la Ville en matière de Développement Durable illustre les actions menées sur notre territoire au cours de cette année.

\*\*\*

Le conseil municipal prend acte du rapport relatif à la situation en matière de développement durable, présenté conformément aux dispositions de l'article L.2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

## Débats relatifs au rapport n°2 :

**Mme DORVAL :** *« En matière de développement durable, ce rapport illustre les actions menées sur notre territoire dans différents domaines au cours de l'année 2022. Tout d'abord sur le thème Ville Verte et Durable, de nombreuses actions ont été mises en œuvre, mettant en avant la volonté de la ville de Quimper d'offrir aux Quimpéroises et Quimpérois un cadre de vie le plus agréable possible, mais aussi de lutter contre le réchauffement climatique et préserver la biodiversité. Pour cela, ce sont de nouveaux espaces qui ont été végétalisés. Après la cour de l'école de Kerjestin en 2021, c'est l'école Frédéric Le Guyader qui a bénéficié en 2022 de ce programme de revégétalisation et de création d'îlots de fraîcheur, avec une forte dimension pédagogique dans cette démarche, puisque coconstruite avec les enfants et les enseignants de l'école. Pour 2023, ce travail de conception a déjà commencé sur Léon Goraguer, avec une réalisation prévue à l'été 2023.*

*Ce sont aussi de nouvelles acquisitions foncières dans le secteur de Coat Ty Dreux et le vallon de Kermabeuzen, afin de préserver le fond de vallée et renforcer la trame verte et bleue. Le label EVE (Espaces Verts Écologiques) qui a été renouvelé sur le vallon Saint-Laurent, la plaine du Moulin vert, le jardin du Prieuré, le jardin de la Retraite, ainsi que le cimetière de Stang-Vihan, grâce aux bonnes pratiques écologiques adoptées par la Direction des Espaces Verts. La pratique de l'éco-pâturage en fait partie : les vaches à Locmaria se déplacent aussi au Corniguel. Un nouveau site a été créé sur le secteur de Prat Ar Rouz afin d'accueillir notre vingtaine de moutons qui entretient la plaine du Moulin vert, Coat Ty Dreux, Linéostic, ainsi que les cimetières de Stang-Vihan et Saint-Conogan.*

*Dans les cimetières où les produits phytopharmaceutiques sont interdits depuis le 1<sup>er</sup> juillet, de nouvelles techniques d'entretien ont été expérimentées, avec l'engazonnement de parcelles et l'implantation de couvre-sols tels que le lotier ou les campanules, apportant ainsi une couche colorée et évitant le développement de plantes indésirables. Cette expérience commencée en 2022 au cimetière Saint-Joseph se poursuivra et s'étendra au cimetière Saint-Marc cette année.*

*Une troisième édition du Temps de l'arbre (temps fort de sensibilisation sur l'arbre et ses bienfaits) s'est déroulée durant tout le mois d'octobre, regroupant les services et de nombreux partenaires locaux pour des expositions, films, conférences, visites guidées, etc., soit un programme d'animation tout public, riche et varié.*

*Les arbres, c'est aussi l'évènement « Un arbre, une naissance », qui s'est déroulé le 2 avril au jardin du conservatoire, avec la plantation d'une collection d'agrumes, associant la naissance d'un enfant et la plantation d'arbres. C'est aussi le barème de l'arbre, qui a été adopté en conseil municipal en novembre dernier.*

*En cette fin d'année 2022, la ville a été retenue pour l'appel à projets « Plan de paysage », auquel elle avait candidaté. C'est une démarche volontaire qui invite à porter un nouveau regard sur le territoire, ses ressources et ses fonctionnalités, et à concevoir l'aménagement de ce territoire en remettant le paysage au cœur du processus. En tant que lauréate, la ville bénéficie d'un soutien financier de 30 000 euros de la part du ministère de la transition écologique.*



*En 2021, la ville avait aussi été lauréate pour l'appel à projets « Atlas de la biodiversité ». Après une première phase qui a consisté à rassembler toutes les études naturalistes dispersées dans les différents services, le bureau d'études TBM environnement a lancé depuis avril 2022 des études complémentaires sur une douzaine de sites. Ces études se font sur une année complète, afin d'étudier la faune et la flore sur les quatre saisons. Elles se termineront donc au printemps 2023.*

*Parallèlement à ces études, de nombreuses animations et sorties nature grand public se sont déroulées en 2022 et se poursuivent encore sur le premier semestre 2023, avec « Bretagne Vivante ». C'est aussi une rubrique « Atlas de la biodiversité » sur le site de Quimper+, proposant un nouveau défi nature tous les deux mois, ainsi qu'un concours photo.*

*Dans les écoles et les centres de loisirs, l'association « Les petits débrouillards » intervient et sensibilise les enfants à la biodiversité en éveillant leur curiosité scientifique. Au total, 460 enfants auront bénéficié de deux demi-journées en atelier ou en sortie terrain.*

*En cette année 2022, c'est aussi la continuité écologique du Steïr, qui a été restauré avec des travaux d'arasement des seuils des deux ouvrages (Moulin vert et Moulin au Duc), ouvrages identifiés comme faisant obstacle à la continuité écologique depuis leur classement en juillet 2012 comme ouvrages prioritaires, dits « Grenelle », et qui devaient être mis en conformité dans les cinq ans, soit en 2017.*

*De nombreuses actions en lien avec l'énergie ont également été menées sur notre patrimoine, afin de limiter à notre échelle les effets du dérèglement climatique. Le contexte de crise énergétique de cette fin d'année 2022 nous a incités à engager rapidement les actions pour réduire notre dépendance énergétique. À l'automne, des mesures ont donc été prises et validées en conseil municipal, afin de réduire nos consommations de fluides : éclairage public, réduction de température dans les bâtiments, et plusieurs autres choses. La patinoire a aussi été remplacée par une piste de rollers.*

*Mais, la sobriété énergétique nécessite aussi un travail à plus long terme, qui avait déjà été lancé par la ville avec la mise en œuvre d'un schéma directeur patrimonial approuvé en février 2022. Elle s'est engagée dans une démarche de rénovation énergétique, avec pour exemple l'école de Kervilien, dont les travaux ont démarré cet été. Le bâtiment des classes élémentaires vient de se terminer et les travaux se poursuivront au premier semestre 2023 avec le bâtiment des maternelles. Ces travaux permettront une réduction de 40 % de la facture énergétique, pour lesquels 800 000 euros de subvention ont été obtenus, sans compter les CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) à venir.*

*La prochaine école rénovée énergétiquement sera l'école de Kerjestin. C'est aussi un référentiel du bâti scolaire, dit « école de référence », qui est en cours et sera le socle des futurs programmes de réhabilitation des écoles, afin de mieux définir les besoins et rationaliser au mieux les locaux.*

*Des travaux d'isolation et de relamping ont été réalisés sur le tennis de Créac'h Gwen. Là aussi, des subventions DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ont été obtenues.*

*Un contrat de performance énergétique a été réalisé sur le musée des Beaux-Arts, bâtiment le plus consommateur d'énergie de tout le parc de la ville, afin d'avoir un diagnostic complet permettant d'évaluer de façon pertinente les travaux à réaliser, suivant différents scénarii.*

*C'est aussi la première production d'énergie renouvelable en autoconsommation, avec 88 kilowatts-crête de puissance, qui a été étudiée et sera installée sur le toit du gymnase de Pen Ar Stang en mars, et qui viendra alimenter nos deux bâtiments très énergivores, que sont le musée et la mairie.*

*L'ensemble des groupes scolaires et des mairies annexes bénéficient désormais de l'achat d'énergie verte 100 % renouvelable européenne.*

*Lors de la démolition de la tribune de Penvillers, une attention toute particulière a été portée sur le recyclage, avec 99 % des déchets inertes recyclés, principalement du béton qui sera concassé et réutilisé sur place, mais aussi sur le réemploi, avec au final 289 tonnes de matériaux qui ont pu être récupérées par l'association « Le Repair », qui avait répondu à l'appel d'offres portés par la ville. Ce sont 1 360 sièges de jardin, des portes, des fenêtres, des faux plafonds qui trouveront place localement, puisque certains iront à Ergué-Gabéric et d'autres, je crois, sur Brillac.*

*Pour les chantiers de voirie en cours, la ville a demandé au maître d'ouvrage des objectifs d'au moins 60 % en matière de recyclage et de réemploi. Le pourcentage se situe actuellement entre 61 et 70 %.*

*La part de véhicules à faible émission a augmenté dans le parc, avec le renouvellement de plusieurs véhicules thermiques en électrique, soit 40 % du montant des investissements en 2022. Deux vélos à assistance électrique supplémentaires sont venus compléter le pôle de 10 vélos installé en 2021, afin de répondre au nombre important d'utilisateurs (une centaine d'utilisateurs plus ou moins réguliers sur l'année 2022). Par ailleurs, une nouvelle station de quatre vélos va aussi être installée sur le nouveau bâtiment de la Providence.*

*En effet, les mobilités sont également un enjeu important dans le développement durable, que ce soit le réseau de transport en commun développé au sein de QBO, mais aussi les déplacements doux, avec de nouvelles pistes cyclables à l'étude avec le réaménagement des quais, les box vélos installés pour favoriser l'intermodalité, des zones 30 qui ont été réalisées, et des aménagements, notamment dans le quartier de Kergoat Ar Lez, qui ont été expérimentés afin d'apaiser le trafic et favoriser la situation des piétons. Les travaux d'aménagement du boulevard de France ont démarré, qui permettront une meilleure desserte en bus, une réduction des nuisances sonores, des pistes cyclables éclairées et un espace plus paysager, avec 70 arbres qui seront plantés.*

*Concernant l'alimentation, la ville est engagée aux côtés de QBO dans le PAT (Projet Alimentaire Territorial) et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans ses écoles.*

*Quimper poursuit l'installation de jardins partagés familiaux. En 2022, un treizième jardin a été inauguré à Linéostic. Les parcelles sont déjà toutes occupées. La ville y a aussi planté de nombreux fruitiers, et finalise par ailleurs le recensement de tous ses arbres fruitiers afin de créer sur son SIG (Système d'Information Géographique) une carte des arbres fruitiers en cueillette gratuite. Un autre jardin verra bientôt le jour dans le quartier de Kerjestin, dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers Fertiles ». De nombreuses autres actions sont menées dans le cadre de cet appel à projets avec QBO. »*

**Mme ASSIH :** « *Françoise, je m'inquiète un peu. Pourrions-nous synthétiser ?* »

**Mme DORVAL:** « C'est une fois par an. »

**Mme ASSIH:** « Je sais, mais tout le monde a lu le rapport, et il sera en ligne pour les Quimpérois et les Quimpéroises. »

**Mme DORVAL:** « Suite à l'accueil de la Maison de l'Alimentation en octobre 2021 et de nombreuses actions de sensibilisation et ateliers qui avaient été menés, une nouvelle enquête s'est déroulée en 2022, afin de voir si des modifications sont intervenues dans les habitudes alimentaires. Les résultats sont actuellement en cours d'analyse.

*Le vivre-ensemble constitue une dynamique indispensable pour une ville innovante, solidaire, avec un cadre de vie le plus agréable possible. Aussi, la ville a décidé de créer un budget participatif de 400 000 euros en 2022 afin de permettre aux habitants de s'impliquer et façonner la ville de demain. 211 projets ont été déposés, 67 ont été retenus et soumis au vote. 1 500 Quimpérois y ont participé, pour 21 projets qui ont été lauréats.*

*Les conseils de quartier travaillent et apportent aussi leur contribution sur des projets émanant d'attentes ou de propositions des habitants, qui sont fréquemment concertés sur les sujets de politique publique de la ville, par exemple l'aménagement du boulevard de France à Penhars, mais aussi le conseil de la nuit ou les différentes commissions extramunicipales qui ont été mis en place afin de partager les orientations et les grands projets de la ville avec les habitants. Ce sont aussi des réunions de quartier et de nouveaux outils numériques, avec le droit de pétition en ligne et le droit de saisine, qui permet à tout habitant de poser une question sur la plateforme Quimper+. Des enquêtes et sondages permettent également de prendre la mesure des attentes des Quimpérois et de mettre en place les actions nécessaires.*

*Le sport et la culture permettent aussi de tisser des liens sociaux forts basés sur le respect, l'entraide et l'écoute de l'autre. En 2022, la ville a obtenu le label Ville Active et Sportive, avec trois lauriers sur quatre. Cette récompense montre l'engagement et le dynamisme de Quimper dans la pratique sportive (161 manifestations en 2022).*

*Le Forum des Associations est désormais ouvert à toutes les associations, pas seulement sportives, mais aussi culturelles, socioculturelles ou de solidarité. Ce sont donc 215 associations qui ont accueilli et renseigné 12 000 visiteurs. De nombreuses manifestations ont été organisées tout au cours de l'année : fête de la musique, animations à l'espace Évêché durant la période estivale (Les enfants sont des princes, etc.), et en fin d'année, le vaste programme Passeurs de lumière, avec le spectacle Kejadenn sur la cathédrale.*

*La ville est engagée dans une politique sociale et solidaire forte en vue d'améliorer la qualité de vie de tous. Fin 2022, parmi 75 candidatures, elle a obtenu le premier prix coup de cœur du jury grâce à ses monuments funéraires d'occasion proposés aux particuliers. C'est aussi la poursuite de la politique d'accessibilité avec la reprise de 1 500 mètres linéaires de cheminement, 24 abaissements de trottoirs et sept places réservées supplémentaires, et la création de la première aire de jeux inclusive au Moulin Vert, qui sera mise en œuvre à l'automne.*

*Deux conseillers numériques conseillent les citoyens dans leur usage quotidien du numérique. 206 personnes sont concernées rien que pour le premier semestre 2022. Un dispositif de réussite éducative a été mis en place en janvier 2022 pour les enfants de 9 à 13 ans sur le*

*quartier de Penhars, ainsi que le renouvellement de la convention FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), dans l'emploi des personnes en situation de handicap.*

*Je termine avec la charte pour un achat public durable, en cours d'élaboration, afin de définir les fondements de la politique d'achat responsable de la collectivité et favoriser ainsi une commande publique plus respectueuse de l'environnement. »*

**Mme ASSIH:** *« Vous l'aurez compris, chers collègues, Françoise DORVAL est une passionnée de sa délégation, qu'elle porte activement. Pour autant, je vous demanderai quand même d'être un peu plus synthétique dans vos présentations. Je rappelle surtout que ce rapport de développement durable va être mis en ligne pour l'ensemble des habitants souhaitant en prendre connaissance. Il est vrai qu'il y a énormément d'éléments dans les différents domaines relatifs au développement durable. »*

**M. FONTAINE :** *« Je vous remercie pour ce rapport et cette présentation extrêmement synthétique, mais la question que je me pose est la suivante : est-ce un bilan du développement durable ou est-ce l'état de la politique de la municipalité ? Parce qu'il y a tout, dans le rapport et dans la présentation. Nous avons parlé du Forum des Clubs, nous avons parlé de choses qui n'ont pas grand-chose à voir avec le développement durable. Que les associations soient désormais invitées au Forum des Clubs, c'est bien, mais je ne comprends pas bien. Il y a des choses vraiment ciblées et fléchées développement durable, ce qui est très bien et tant mieux, mais le rapport, on met tout dedans et c'est un peu le problème. C'est cela qui finit par nuire au développement durable : à force de vouloir tout y mettre, nous ne comprenons plus grand-chose. »*

**Mme LE CAM :** *« Je vais revenir sur ce rapport conséquent, avec une présentation dans les détails. Plusieurs points ont attiré mon attention, et notamment la végétalisation des cours d'école. Je vais reprendre rapidement une phrase de ce paragraphe : « L'objectif est de rapprocher les enfants de la nature et de la biodiversité, leur permettre d'accéder à des lieux mieux adaptés à leurs besoins : création de zones de calme, de jeux, d'apprentissage, d'activités physiques. » Je me dis qu'heureusement que vous êtes arrivés, parce que vous avez enfin pu réaliser cette végétalisation, qui va permettre aux enfants de s'épanouir avec un apprentissage du respect de l'autre. Que faisaient-ils avant ? Ils jouaient au foot, ils jouaient à la balle au camp, ils jouaient à la marelle, à des jeux de billes, à 'un deux trois soleil', ils faisaient du tricycle, du vélo. Je pense donc qu'ils ont quand même eu beaucoup de frustrations. Ils en ont peut-être encore dans les écoles qui n'ont pas les cours végétalisées, mais cela peut expliquer des situations actuelles.*

*Toujours dans ce rapport, une partie est consacrée à la gestion des déchets, pour être en accord avec la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Heureusement que vous êtes arrivés pour mettre cela en place rapidement. Nous avons les containers dans 11 ou 12 endroits du centre-ville. Ce n'est que momentané : nous attendons l'enfouissement, qui sera finalement dans des zones contraintes, contrairement à ce qui a été dit.*

*Aujourd'hui, les résultats sont moyennement satisfaisants. Nous sommes en phase expérimentale, donc je vous l'accorde, il y a forcément des choses à améliorer, mais nous pouvons quand même nous dire que cela a manqué de réflexion, d'anticipation par rapport au cahier des charges. Aujourd'hui, nous voyons que les portes sont trop petites et pas forcément toujours bien placées. Elles peuvent occasionner des blessures, puisqu'il faudrait arrondir les*

*angles. La fréquence du ramassage, on verra ; la fréquence du nettoyage, on verra. Nous pouvons lire aujourd'hui qu'il faut peut-être envisager du compactage pour réduire la fréquence des ramassages. Nous avançons petit à petit et je pense qu'il y a vraiment un manque de réflexion.*

*Pour autant, je trouve que les Quimpérois jouent le jeu. Tout en garant la même redevance, ils apportent, donc ils jouent quand même bien le jeu avec leur sac gris, leur sac jaune, leur seau de biodéchets. Si c'est plein, il va falloir faire le tour de la ville ou revenir à la maison avec ses sacs, puisqu'il est interdit de déposer son sac gris au pied du container au risque de recevoir un courrier de rappel à l'ordre avant une future verbalisation – oui, nous fouillons dans les sacs. Donc, un net progrès. Moi, je vois une diminution des services publics qui, en d'autres temps, aurait certainement déclenché de l'hostilité à gauche.*

*Toujours dans ce document, nous trouvons des actions en faveur des mobilités douces. Nous venons d'en parler. Heureusement que vous êtes arrivés, que vous avez mis une vraie politique de mobilité douce. L'objectif est évidemment de rendre la circulation des véhicules plus difficile pour que les Quimpérois abandonnent leur voiture : 30 km/h, de nombreux ronds-points, sources de bouchons et donc de pollution, déplacement de la circulation sur d'autres axes, voies cyclables bidirectionnelles qui vont permettre à des cyclistes « bobos », comme nous avons pu l'entendre dans cette salle, 100, 200 qui viendront peut-être faire leurs courses en centre-ville. Le résultat final est une circulation plus difficile, des automobilistes qui doivent redoubler d'attention à cause de cyclistes qui se croient tout permis et ne respectent pas du tout le code de la route, et des piétons qui n'ont plus de place sur le trottoir. Le résultat est là.*

*Cela n'a pas été évoqué dans le rapport, mais pour autant, le développement durable va dans le sens de la lutte contre le réchauffement climatique, avec les aléas qui y sont associés, et donc le risque d'inondation. Vous distribuez une plaquette à la population concernée pour lui expliquer les actions à mener en cas d'inondation. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette action de prévention et d'information. Depuis l'an 2000, qui a tout de même été l'année de la grosse inondation à Quimper et qui a marqué la population, les inondations ont favorisé le déplacement d'entreprises situées en zone inondable. Je pense en particulier à Armor-Lux qui a quitté la zone de l'Hippodrome et au parc de la Providence qui a été transformé en un grand parking sans construction, sans immeubles résidentiels. Vous, vous construisez des halles dans une zone inondable, à fort potentiel inondable, et en connaissance de cause.*

*Soyons optimistes et disons que vous avez une vision lointaine, avec Quimper transformée en petite Venise et des gondoles pour venir faire nos courses aux halles, et des gondoliers habillés par Armor-Lux, puisque nous aurons déjà les marinières rayées. Ce n'est pas une vue de l'esprit : cet été, nous avons pu lire dans la presse qu'il fallait envisager un barrage au Corniguel, du type de celui qui barre la lagune de Venise.*

*Un dernier point, c'est la lutte contre l'augmentation de l'énergie, donc diminuer les factures et réduire évidemment au maximum les différents points qui coûteront, et l'éclairage en fait partie. Nous avons tous voté cette réduction, mais je pense qu'il y a eu un peu de précipitation. Peut-être aurions-nous pu étudier d'autres process, comme par exemple la détection de personnes et des lampadaires qui s'allument au fur et à mesure. Quand nous rentrons à 22 heures 05 – je ne veux pas dire 22 heures 01 – il fait tout de même très noir quand nous rentrons du cinéma.*

*Réjouissons-nous : les Quimpérois ont désormais une ville apaisée dans laquelle il fait bon vivre. La réalité est un petit peu différente. Je vous remercie, madame la maire. »*

**Mme POSTIC :** « *J'ai juste une question, madame la maire. La séance n'est-elle pas retransmise en vidéo aujourd'hui ? »*

**Mme ASSIH:** « *Normalement, si. »*

**Mme POSTIC:** « *Nous avons des messages nous indiquant l'absence de connexion. »*

**Mme ASSIH :** « *On m'informe qu'il y a un souci technique et que la réparation est en cours. »*

**Mme POSTIC :** « *D'accord. C'était ma seule observation. »*

**Mme ASSIH :** « *C'est important, vous avez raison. »*

**Mme POSTIC:** « *C'est parce que vous indiquiez que les documents allaient être en ligne. ».*

**Mme ASSIH :** « *Je pensais vraiment qu'il n'y avait pas cette difficulté technique. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention relatives à ce rapport ? Noémie Puillandre-Collard. »*

**Mme PUILLANDRE-COLLARD :** « *Je souhaite juste revenir brièvement sur Des enfants et des arbres. Cette opération aura toujours lieu le premier dimanche d'avril. Il faut savoir que cette année, la plantation aura lieu au Corniguel. C'est une plantation d'envergure qui aura lieu cette année puisque nous planterons plus d'arbres qu'il n'y aura eu de naissances en 2022. C'est un vrai temps en lien avec la nature, qui est proposé un dimanche matin pour les parents de ces nouveaux enfants, et c'est surtout un patrimoine végétal que nous offrons aux futures générations. C'est le premier point.*

*Je voulais rebondir sur ce que disait Annie LE CAM par rapport à la végétalisation des cours d'école. Le réchauffement est aussi une réalité dans nos cours d'école, nous le savons. En Bretagne, nous avons – ma collègue Yvonne me rejoindra sur ce point – le cancer de la peau, qui est vraiment une problématique sur notre territoire. La végétalisation des cours d'école contribue à offrir des zones d'ombre à nos enfants.*

*Vous évoquiez tout à l'heure que les enfants faisaient du foot, de la balle au camp, du vélo. Ce sont en majorité des activités de garçons, et quand nous faisons les végétalisations de cours d'école, comme l'a rappelé ma collègue Anna-Vari, nous allons aussi sur l'égalité filles-garçons, pour que chacun et chacune puisse trouver sa place dans la cour. Je crois que l'arbre et le végétal permettent cela. Merci. »*

**Mme ASSIH :** « *Je vous invite d'ailleurs à aller voir ces cours, si vous n'y êtes pas allés, notamment à Kerjestin. »*

**M. FORMENTIN-MORY :** « *Madame LE CAM, je vous avoue que hormis le début et la fin de votre intervention, qui était plutôt constructive, il est difficile de faire plus caricatural comme intervention. Je ne vais pas répondre sur tous les sujets, puisque d'autres collègues vont sans doute intervenir.*

*Les 30 km/h, il faudrait peut-être en parler à votre collègue Guillaume MENGUY, qui n'est pas là ce soir. Il a étendu les zones 30 km/h lui-même, à raison. C'est un sujet très important. Je vous invite à venir dans les conseils de quartier et parler de la vitesse des voitures. Je pense que vous serez très surprise des retours des habitants, qui ne demandent que cela.*

*Sur les ronds-points, je ne suis pas sûr que nous ayons construit de rond-point dans notre mandat, je ne le crois pas. Il y a beaucoup de ronds-points à Quimper, peut-être que vous n'en êtes pas contente, mais cela existe depuis très longtemps. Nous sommes même une des premières villes à avoir fait autant de ronds-points en France.*

*Sur les déchets, c'est une expérimentation, vous l'avez dit, donc en effet, tout ne fonctionne pas d'un coup. Peut-être que les choses auraient pu être anticipées différemment, mais c'est une expérimentation. Les services et les collègues élus adjoints de quartier, et le vice-président en charge de cela, sont tous les jours sur le pont pour améliorer le fonctionnement expérimental et anticiper l'enfouissement des bacs, pour qu'ils soient le plus pertinent, tant dans leur emplacement que dans leur fonctionnement pour tous les usagers. Par contre, je ne me rappelle pas vous avoir entendue parler – ni faire des photos sur les réseaux sociaux pour certains d'entre vous – de tous les sacs poubelle qui étaient dans l'ensemble du centre-ville, qui étaient éventrés par les goélands. À ce moment-là, il n'y avait pas de débat, il n'y avait pas d'intervention ni de photos sur les réseaux sociaux pour dénoncer cela. Je pense donc que là-dessus, si un sujet peut être consensuel dans l'objectif et dans le chemin pour y parvenir, c'est celui-ci. C'est la loi, vous l'avez dit, en effet, dans un délai court, mais c'est un objectif qui est pertinent pour tout le monde, dont il faut soulever et résoudre toutes les problématiques, y compris pour les personnes qui ont des difficultés pour amener leurs déchets dans ces poubelles.*

*Je terminerai en disant qu'il faudrait tout de même avoir un peu plus de respect pour les Quimpéroises et les Quimpérois qui ont envie de se déplacer autrement qu'en voiture. Il ne s'agit pas d'un conflit entre usagers. Sur la voie publique, il faut de la place pour tout le monde (voitures, piétons, cyclistes, trottinettes, etc.), mais de manière sécurisée. Je ne suis pas sûr que ce soit les cyclistes qui créent des accidents mortels en France. Il faudrait regarder les statistiques, Madame LE CAM, mais ce ne sont pas eux qui sont des dangers publics. Ils doivent respecter le code de la route, comme tout le monde.*

*Vous avez raison, il faut aussi des trottoirs qui permettent aux piétons de circuler paisiblement. Pour cela, il faut de la place pour les vélos ailleurs, pour qu'ils puissent eux aussi circuler en toute sécurité. C'est bien l'objectif, et je pense que mon collègue interviendra peut-être. Notre objectif pour mettre des pistes cyclables, c'est aussi pour que tout le monde puisse circuler en toute sécurité dans toute la ville. »*

**Mme VIGNON :** *« Madame LE CAM, c'était bon de vous entendre. J'ai entendu des accents gaulliens d'un Quimper des années 70 où l'auto était reine, où nous allions à l'eau des palaces, où nous ne nous déplaçons qu'en voiture, où nous nous garions devant. Je n'ai pas connu ce temps-là, mais cette espèce de nostalgie qui s'est installée tout d'un coup était extrêmement agréable. Je veux juste vous rappeler que nous sommes en 2023 et que le monde a changé. Nous ne payons plus en francs, nous sommes passés à une autre dimension, les panneaux solaires, etc., et les gens se déplacent autrement.*

*Pour être très claire avec vous, je suis toujours gênée avec ces propos, que je n'aime pas, sur les bobos qui font du vélo. »*

**Mme LE CAM :** « *Je n'ai fait que reprendre les propos que j'ai entendus dans cette salle. »*

**Mme VIGNON :** « *Ce n'est pas de ce côté-là de la table qu'ils ont été portés. Je n'aime pas cette stigmatisation, parce qu'elle n'a pas de sens. D'ailleurs, j'ignore ce qu'est un bobo, il faudra me l'expliquer. Nous n'allons pas rentrer dans le débat, mais je ne sais pas ce que c'est. Ce sont des gens qui font du vélo, des gens qui marchent à pied. Vous êtes piétonne, je vous croise avec plaisir, nous discutons une minute ou deux parce que je suis probablement en vélo et que j'ai le temps de vous dire bonjour, ce que je ne ferais pas en voiture. Des commerçants quimpérois sont aujourd'hui demandeurs d'installation d'arceaux à vélos, parce qu'ils ont bien compris qu'il y avait un intérêt. L'opposition entre l'auto, le vélo, la voiture, ceux qui ont, ce qui n'ont pas, me gêne.*

*Je vais revenir, et Noémie l'a fait d'une certaine façon, sur la végétalisation des cours d'école. Très sincèrement, je vous invite à venir dans une cour d'école pour que vous veniez voir qu'il n'y a pas le temps d'avant et le temps d'après. Les enfants continuent à jouer au ballon, les enfants continuent à faire du vélo, nous le savons, les enfants continuent à jouer aux billes, sauf que les enfants ont d'autres espaces. C'est pour cela que je vous dis de venir à Kerjestin, parce qu'aujourd'hui, c'est un espace qui a été revégétalisé.*

*Ce n'est pas une lubie d'élus. Noémie l'a dit, il y a effectivement des études qui sont faites. On peut nous remercier de l'avoir fait. Je vais être bonne enfant : j'imagine bien qu'à notre époque, si vous étiez à notre place, c'est une question qui vous aurait aussi traversé l'esprit, parce que c'est une demande des parents et de la société d'une évolution des choses.*

*La végétalisation des cours d'école n'est pas une lubie de gens de gauche pour dépenser des sous à planter des arbres. Cela va beaucoup plus loin que cette idée un peu saugrenue que nous pouvons en avoir. Vraiment, venez, je vous invite à venir avec moi voir les végétalisations, à découvrir ce qu'il s'y passe, à voir ce qu'il se passe de nouveau, des enfants qui découvrent de nouveaux jeux, de nouvelles façons de se déplacer.*

*En commission, nous avons eu une discussion extrêmement intéressante sur le sport pour tous. Vous aviez raison quand vous pointiez l'importance des dépenses physiques, ou en tout cas du mouvement dans la vie quotidienne. C'est cela aussi, c'est-à-dire permettre aux enfants de faire autre chose que rester dans un coin de cour, de pouvoir bouger. Ce n'est pas la ville d'hier contre la ville d'aujourd'hui, c'est un autre temps. Le procès est un peu caricatural. Là aussi, vous vous faites plaisir. Je l'ai fait, j'étais à votre place, j'étais presque assise là où vous êtes, mais quand on est dans l'opposition, l'intérêt est peut-être aussi de regarder les choses objectivement et ne pas être dans une logique de se dire : « Ce n'est pas bien, c'était mieux avant, et aujourd'hui, ce n'est pas mieux ». »*

- Mme LE CAM tente d'intervenir.

**Mme ASSIH:** « *Vous n'avez pas demandé la parole. Après, Claire Lévy-Gérard. »*

**Mme LE CAM :** « *Je vais juste répondre. Je n'ai fait que lire ce que vous avez écrit. »*

**Mme VIGNON :** « *Nous n'avons pas écrit que c'était les cyclistes bobos, j'en suis sûre. »*

**Mme LE CAM :** « *Non. »*



**Mme VIGNON :** « *Nous sommes d'accord.* »

**Mme LE CAM :** « *Cela a été dit dans votre Assemblée.* »

**Mme VIGNON :** « *Non, pas ici, pas de ce côté de la table.* »

**Mme LE CAM :** « *Si !* »

**Mme VIGNON :** « *Pas de ce côté de la table !* »

**Mme ASSIH :** « *S'il vous plaît, mesdames.* »

**Mme VIGNON :** « *Vous me donnerez le jour et le compte rendu.* »

**Mme ASSIH :** « *S'il vous plaît, arrêtons.* »

**Mme LE CAM :** « *Je vous donnerai le nom de la personne qui l'a dit.* »

**Mme ASSIH :** « *Arrêtons. Claire Lévy-Gérard.* »

**Mme LEVRY-GERARD :** « *Merci, madame la maire. Laurence, c'était aussi dans le journal. Tu pourras le retrouver.* »

*Au-delà des aspects caricaturaux, qui n'en sont pas, parce que je pense que là-dessus, il y a quand même des choses auxquelles il faut vraiment faire face, je voudrais tout de même que nous revenions sur les déchets. J'entends que c'était une période de test, j'entends aussi que nous devons tous être dans le même sens pour résoudre ce problème-là. Ce vote avait eu lieu en conseil communautaire et nous n'avions pas voté contre, mais nous nous étions abstenus à cause de l'impréparation de ce dossier. Aujourd'hui, nous constatons que ce dossier était extrêmement mal préparé.*

*Je reprends les propos de madame LE CAM. Effectivement, les Quimpérois vont jusqu'au container déposer leurs sacs poubelles, donc ils font leur démarche. C'est le service public qui n'est pas au rendez-vous.*

*J'ai une autre question en parallèle de cela. Combien coûtent les évolutions qui ont été mentionnées dans le journal ? Combien coûtent les services qui sont sur le terrain tous les jours pour ramasser ces poubelles ? En plus, elles sont marquées au logo quimpérois et non de QBO. Je pense que cela concerne véritablement notre assemblée aujourd'hui. Quel est le surcoût du passage de ces services tous les jours dans la ville ? Quels sont les surcoûts qui seront entraînés par les optimisations dont nous parlons (compactage, détecteur, badgeuse à revoir, taille de sacs, etc.) ? Merci. »*

**Mme ASSIH :** « *Nous préparerons l'ensemble des réponses à ces questions et nous vous les transmettrons. Nous en reparlerons en conseil communautaire d'abord, puisque c'est la compétence du conseil communautaire, mais également évidemment au niveau du conseil municipal, puisque la difficulté dans ce que vous posez, c'est le lien qu'il y a entre une politique de collecte et de valorisation des déchets et une politique de propreté urbaine, qui relève quant à elle de la ville. Il est vrai qu'il y a actuellement un surcoût pour pouvoir*

*s'assurer que nous avons une Ville propre, parce que c'est une priorité. Néanmoins, beaucoup de choses doivent être ajustées. Vous parlez d'impréparation. Moi, je reste respectueuse des services, je sais ce qu'il y a derrière. Je ne suis pas toujours satisfaite non plus, mais il n'en demeure pas moins que nous travaillons ensemble. Je reviendrai vraiment d'une manière très précise à l'attention des habitants, évidemment, mais aussi des élus de notre assemblée, pour faire un point d'étape, et avec les perspectives d'amélioration. »*

**Mme LEVRY-GERARD :** *« Je n'accuse absolument pas les services. Par contre, je pense que la décision politique a été prise trop rapidement et n'a justement pas permis aux services de préparer cela dans des conditions correctes. Je pense que la raison de cette impréparation n'est pas du tout du fait des services, qui font ce qu'ils peuvent, mais d'une décision politique hâtive. »*

**Mme ASSIH:** *« Je ne partage pas, mais j'en assume la responsabilité. »*

**Mme RAINERO :** *« Je voudrais émettre un léger regret, comme les années passées, c'est que la dimension santé de nos politiques de développement durable ne soit pas assez apparente dans ce rapport, d'autant qu'il sera effectivement porté à la connaissance de toutes et tous. Je pense que c'est un peu un manque, parce que la santé est totalement transversale dans beaucoup de ces politiques.*

*C'est tellement évident que le thème du colloque des villes françaises de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), qui se tient au mois de juin à Nice est : « Santé et changements climatiques : atténuation, adaptation et prévention ». Je pense que nous sommes effectivement dans ces dimensions-là dans nos politiques de développement durable.*

*Je ne vais pas faire une liste exhaustive, je vous rassure, mais je voudrais dire qu'il y a à la fois une dimension effectivement d'enjeu planétaire, par exemple dans le fait de planter des arbres, de végétaliser, y compris les cours d'écoles, mais aussi une dimension de proximité, dans une ville inondable, de faire en sorte qu'il y ait davantage de végétation et moins de bitume. Je dis cela pour avoir habité 30 ans le quartier de l'Hippodrome, qui a été beaucoup bétonné au cours des décennies, avant la seconde guerre mondiale, qui était avant un quartier vert, et qui le redeviendra peut-être un peu plus avec les projets aujourd'hui envisagés.*

*Pour prendre un exemple, je pourrais parler de la nutrition, je pourrais parler des mobilités douces, mais je voudrais particulièrement revenir sur la question de la végétalisation des cours d'école, outre tous les aspects qu'elle a sur l'égalité filles-garçons, sur l'éducation, sur la possibilité de favoriser un meilleur partage de la cour. C'est quelque chose qui répond tout à fait aux objectifs de ce colloque des Villes Santé de l'OMS cette année. D'ailleurs, avec Valérie MORINIERE, nous avons fait une visite de la cour de Kerjestin avec la responsable de l'association des dermatologues de Bretagne. C'est bien sûr la question de la protection contre les UV, mais c'est aussi le fait de créer des zones de fraîcheur dans des régions qui, nous le savons, vont aussi subir des canicules. C'est le fait d'avoir de l'ombre, d'avoir du repos, d'avoir quelque chose d'apaisé dans les relations entre les enfants. Je pense que tout cela, ce sont des politiques de santé.*

*Pour l'année prochaine, je souhaiterais donc que nous mettions davantage l'accent sur cette question de la santé publique dans les politiques de développement durable. Je vous remercie. »*

**M. BROUDEUR :** « *Les propos de madame LE CAM m'ont fait réagir, puisque vous évoquez les inondations de façon un peu caricaturale. Vous le savez, le risque de dégâts lié aux inondations n'est pas particulièrement au niveau du Cinéville ou du nouveau bâtiment administratif de la Providence. D'ailleurs, si c'était le cas, vous ne l'auriez probablement pas mis là. Pourquoi voulez-vous que les nouvelles halles soient davantage menacées que les deux autres bâtiments que je viens de citer ?* »

**Mme ASSIH :** « *J'interviens simplement pour préciser que nous avons un rapport sur les halles. Nous aurons l'occasion d'échanger sur ce point des risques d'inondation.* »

**M. BROUDEUR :** « *D'accord. Sur le fait que nous avons informé, oui, évidemment, nous sensibilisons, nous informons la population sur les situations de crise et les risques d'inondation. Le 27 septembre, nous avons d'ailleurs mené un exercice grandeur nature. C'était la première fois que cela était fait. J'ironise, mais peut-être qu'heureusement que nous sommes arrivés.*

*En tout cas, nous avons déclenché le PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Cet exercice a permis de tester toute la chaîne d'alerte, et surtout la coordination de l'action municipale entre les pompiers et les services municipaux, toute la chaîne d'urgence, dont la police municipale, nationale, les réserves communales de sécurité civile, la QUB.*

*Pour information, sachez également que nous allons revoir notre PCS en intégrant les derniers dispositifs de la loi Matras, pour assurer une meilleure préservation des habitants de Quimper.*

*En tout cas, nous profitons de ces nouveaux espaces que sont les bons restaurants le long du Steir, les jardins, les bars, ainsi que les nouvelles halles qui vont arriver. Le quartier de la Providence se dynamise, et c'est tant mieux, ou hélas, selon si nous devons y venir en gondole. Je pense que c'est un quartier qui sera fort intéressant à vivre dans quelques années.* »

**M. JOLIVET :** « *Dans le cadre de la police de l'assemblée, le fait que madame DORVAL ait été très vaste, cela a déclenché chez les uns et les autres des interventions diverses et variées, alors qu'il fallait peut-être se concentrer un petit peu. Nous avons tous eu le rapport et je pense qu'il est dommage de s'être autant étendus, puisque toutes les portes étaient ouvertes. Madame la maire, vous nous faites parfois des reproches, mais il serait aussi important de cadrer les débats avec vos collègues.*

*Je fais partie des enfants de cette ville qui ont connu les cours de récréation ombragées, avec des arbres partout, des platanes. Nous les avons souvent enlevés parce que les feuilles étaient dangereuses, cela glissait, il y avait parfois des fruits nocifs dans certains arbres. Nous ne les avons jamais replantés, et c'est ma foi très dommage. De là à imaginer que nous sommes ici dans un danger total lorsqu'il fait très beau en juillet-août et que nos enfants sont à l'école... Je pense que la végétalisation n'est pas dramatique, cela ne coûte pas très cher. C'est important, mais cela ne va pas non plus changer la face du monde.*

*En tout cas, quelques petites choses, madame la maire, chers collègues. Sur les déchets, nous y reviendrons peut-être après, notre vice-président Daniel Le Bigot, qui n'est pas là*

*aujourd'hui, a évoqué un montant dans la presse sur l'enfouissement de ces containers. Claire l'a dit : cela part d'une bonne intention. Nous sommes, je suis favorable à l'enfouissement et à un apport volontaire, même si ce n'est pas complètement volontaire aujourd'hui parce que c'est obligatoire. Là, nous sommes dans une terminologie un peu particulière. Il n'empêche que nous ne sommes pas complètement au point. Il y a donc des problèmes à gérer et il faut effectivement que les services de la voirie de Quimper puissent intervenir.*

*Daniel Le Bigot a évoqué un montant d'enfouissement qui est grosso modo de 10 000 euros par conteneur. J'ai le souvenir d'avoir des coûts beaucoup plus importants, puisqu'au cœur de ville, il y a des réseaux d'eau pluviale, des réseaux de gaz, des réseaux électriques, des réseaux de signalisation, des réseaux de sécurité qui font que quand nous voulons implanter ou enfouir un dispositif de la sorte, cela coûte très cher. Le directeur des services techniques est là et je crois que cela était revenu à un coût de 50 000 euros. Même quand nous faisons une borne, les fameuses « Corentinettes », cela coûtait « la peau des fesses ».*

*À la fois vous commencez quelque chose, et finalement, ce n'est pas complètement abouti. Il y a de nombreux sujets, de nombreux dossiers qui ont été mis sur l'ouvrage et qui ne sont pas terminés. Soyez peut-être un peu plus rigoureux. Ne mettez pas tout, de suite, parce que tout cela risque de nous exploser un peu à la figure.*

*Tout à l'heure, nous avons évoqué les inondations. Déchets, pas au point. Nous parlions tout à l'heure, et nous parlerons tout à l'heure, de la publicité, pollution visuelle. Les containers sont des choses extrêmement horribles. En termes de pollution visuelle, nous ne faisons pas mieux.*

*Pour les inondations, c'est pareil, nous l'avons évoqué, et nous évoquerons les halles tout à l'heure. Lors du débat que nous avons eu au conseil communautaire l'autre jour, j'ai senti, madame la maire, une sorte de malaise. Je l'ai ressenti ainsi et d'autres l'ont ressenti de la même manière. J'ai franchement le sentiment que les travaux en amont ne vont pas être faits. Je dis « Attention », parce que nous ne sommes pas à l'abri des inondations.*

*L'autre jour, Gilbert GRAMOULLE a évoqué les débordements. Ce n'était pas exactement la même chose, mais il nous reste tout de même des travaux à faire, parce que tout ce que nous construisons – je dis bien tout ce que nous construisons – que ce soit la Glacière ou la salle en capacité, et tout cet aménagement de la zone tertiaire à l'Hippodrome, parce que c'est une friche industrielle, c'est rendu possible parce que nous faisons les travaux. Si les travaux ne sont pas mis en place et effectués dans les délais, je vois mal le préfet prendre un risque. Je rajoute, parce que nous ne sommes jamais à l'abri, qu'il reste encore trois ans, et imaginez qu'au mois de décembre ou de janvier prochain, en 2024, en 2025, il y ait une inondation, que les travaux en amont ne soient pas commencés et que les travaux de la salle ou des halles ne soient pas commencés. Je vois mal le préfet dire : « On laisse tomber ». Il va nous obliger.*

*Je sais que pour le financement de cette opération, il y a un financement de la collectivité et un financement de l'État, et peut-être aussi que l'État se fait un peu tirer l'oreille, parce que dans les inondations, nous avons un ennemi, c'est l'oubli. Quand nous ne sommes pas inondés depuis 20 ans, nous oublions que cela était une angoisse importante.*

*Madame la maire candidate, je ne vous souhaite pas qu'en mars ou en décembre 2025, il y ait une inondation. À trois mois d'une élection municipale, ce serait mauvais genre.*

*Madame la maire, rassurez-nous sur ces travaux. Prenez ici devant nous l'engagement et la parole que les travaux seront poursuivis en amont, et que notamment cette taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations), qui était un sujet important, qui est effectivement un impôt supplémentaire, mais il n'empêche que j'ai senti, et je n'étais pas le seul, y compris dans d'autres mouvances politiques, que les travaux en amont ne sont pas encore acquis. Je suis donc gêné sur ces sujets-là. »*

**M. GRAMOULLE :** *« Premier point, les inondations. Aucun malaise. Les travaux en amont concernant les écrêteurs de crue (les barrages), les études techniques sont menées sur le terrain. Nous arrivons au bout. Quelle qu'ait été l'équipe, le président et le vice-président de SIVALODET ne seraient pas allés plus vite, c'est-à-dire que nous avons continué ce qui avait été entamé auparavant, autrefois par Georges CADIOU, et ensuite par Georges-Philippe FONTAINE. C'est pareil. Le calendrier est exactement le même.*

*Ce n'est pas l'ancien président du SIVALODET, l'ancien maire, la maire actuelle, le président actuel du SIVALODET ou le vice-président du SIVALODET qui décident que les travaux seront faits là, maintenant, et qu'il y aura la taxe GEMAPI. Pas du tout. C'est évidemment le conseil communautaire qui décidera et qui votera.*

*Je ne cache pas, peut-être comme Georges-Philippe d'ailleurs, que je constate tous les travaux qui ont été faits sur les ouvrages, les rehaussements, que ce soit à l'Hippodrome, que ce soit au Corniguel. D'autre part, tout ce qui concerne les talutages sur le Steïr et l'Odet, 10 kilomètres par an, et cette année, nous allons même passer à 17,5 kilomètres. De fait, j'ai évolué sur la question des écrêteurs de crue, c'est-à-dire que j'y suis devenu favorable, mais ce n'est pas moi qui décide, ce sera le conseil communautaire.*

*Le deuxième point concerne tout le programme alternatif, une étude que nous avons commandée au SIVALODET sur le Steïr, avec également tout ce qui concerne des ouvrages, comme il y a eu à l'Hippodrome, qui vont aboutir dans les mois qui viennent.*

*Le troisième point concernant les inondations, j'en ai parlé au conseil communautaire et il faudra s'y atteler, c'est le risque de submersion à terme. Il est vrai que le danger d'avoir une inondation – nous disons inondation trentennale, quarantennale, cinquantennale – c'est par la force que cela a, mais cela peut arriver n'importe quand et j'en suis bien conscient, très conscient. Nous en sommes totalement conscients. Les décisions, que n'importe quelle équipe aurait prises, seront prises au sein du conseil communautaire.*

*Évidemment, lorsque la décision de faire les écrêteurs de crue sera prise, 40 millions, dont 20 pour l'État, cela fera 20 millions pour les habitants de QBO, sous la forme de la taxe GEMAPI. L'État est tout à fait disposé à suivre. Il n'y a pas de souci, il n'y a pas de problème. C'est le premier point.*

*Le deuxième concernant les déchets : l'urgence et l'importance de bien trier et recycler. Il y a un véritable enjeu. Je n'habite pas le centre-ville, mais avant, j'entendais toujours parler des goélands, s'il fallait les stériliser ou pas, les sacs crevés qui traînaient, les chiens qui venaient manger ce qu'il y avait dans les sacs... N'y vivant pas au quotidien, c'est ce que j'entendais. Apparemment, cela exaspérait, et je le comprends. La décision a été prise de mettre l'accent pour trier et recycler. Ce sont les objectifs, c'est cela qui devrait tous nous mobiliser.*

*Il y a deux exemples sur l'hexagone, mais Quimper se cale un peu sur Saint-Malo, dont le centre-ville était très sale. Ils ont résolu le problème de cette manière. Si nous avions retardé de six mois, d'un an, d'une décennie ou plus, cela aurait-il arrangé les choses ? Pas du tout. Lorsque nous changeons, il y a toujours un temps d'expérimentation. Avant de fixer dans le temps par des éléments de durée, nous expérimentons, et c'est logique. Il y a des tâtonnements. Au lieu de « grincer », le mieux est d'observer et de faire des propositions, parce qu'effectivement, dans un processus, il y a toujours des étapes et des améliorations. Toutes vos propositions, aux uns, aux autres, aux habitants, nous en sommes preneurs. Nous allons améliorer. À un moment, tout le monde sera content, y compris toutes les personnes dans cette Assemblée, qui diront dans quelques années que c'est super. Nous anticipons un peu !*

*Le troisième point porte sur le développement durable. Dans la définition du développement durable, il y a trois piliers. Dans un rapport, si un pilier a surtout été donné, celui de la dimension écologique, le développement durable repose néanmoins sur trois piliers : il y a également la dimension sociale, dont Yvonne a raison de réclamer la dimension santé, c'est évident ; il y a également la dimension économique. Sur des dossiers et des projets, il s'agit souvent de savoir comment trouver le point d'équilibre. Cela n'est pas toujours simple, cela demande une réflexion. Françoise nous a donc présenté une version un peu light du développement durable ce soir. Par contre, il y avait accord unanime et même un consensus total pour dire : « Super rapport, mais esprit de synthèse, on est tous partants. Merci, madame la maire. »*

**Mme HUET-MORINIERE** : *« Nous avons commencé en parlant d'égalité femmes-hommes et des prises de parole. Monsieur JOLIVET, si vous avez trouvé que l'exposé de Françoise était un peu long, je ne vous ai jamais entendu dénoncer des prises de parole très longues. Au conseil communautaire, qui est fortement masculin, nous avons parfois des présentations également extrêmement longues. Là, c'est une femme qui se permet de prendre son temps sur le sujet. C'est vraiment important. Excusez-moi, mais dans la minorité, beaucoup d'hommes se sont exprimés sur le sujet de l'égalité femmes-hommes, donc permettez que je le fasse. Je tenais à dire que les hommes prennent largement leur part. Si, pour une fois, les femmes ont pris un peu plus de part, c'est un juste équilibre.*

*Madame LE CAM, je suis ravie que vous ayez parlé de la végétalisation des cours d'école, parce que nous sommes tous montés au créneau et je ne pouvais pas ne pas le faire. Nous vous rappelons qu'il y a 10 hectares de surface bitumée dans les cours d'école gérées par la ville de Quimper, autant d'îlots de chaleur. C'est un programme extrêmement ambitieux, qui est vraiment une réponse directe au dérèglement climatique.*

*Pour terminer, je parlerai de la réforme des déchets, de la collecte des déchets sur le centre-ville. Monsieur JOLIVET, vous avez dit que nous ne replantions pas les arbres : vous, vous n'avez pas replanté les arbres, mais nous, nous le faisons vraiment dans les cours d'école. Pour les déchets en centre-ville, il est vrai qu'en ce moment, nous revoyons les choses, nous essayons de les améliorer, d'autant plus parce que l'enfouissement va venir. Là aussi, lorsque nous sommes arrivés en 2020, il y avait des bacs à la sortie de l'Hôtel de Ville, rue Élie Freron, rue des Gentilshommes, où les restaurateurs accumulaient des amoncellements d'ordures. C'était un spectacle tout à fait déplorable. Nous sommes très vite arrivés à une solution avec le compacteur situé parking de la Retraite. Les restaurateurs ont aussi salué cette initiative. La réforme aurait pu être faite avant. Je vous le rappelle : le centre-ville*

*n'avait aucun accès, comme l'a dit Gilbert, au tri. Maintenant, nous proposons en plus le recyclage des biodéchets, donc la valorisation des biodéchets.*

*C'est une réforme compliquée, difficile, mais nous pouvons vraiment nous en réjouir. »*

**Mme ASSIH :** *« Merci, Valérie HUET-MORINIERE. Monsieur JOLIVET, quelques secondes, y compris Georges-Philippe FONTAINE, parce que nous avons beaucoup de rapports à étudier. »*

**M. JOLIVET :** *« J'ai eu l'occasion de le dire ou de l'écrire pour rappeler à ceux qui arrivent au sein de cette salle du conseil que quand nous arrivons, nous arrivons avec un stock de choses à faire. Patrick TROGLIA dit souvent : « Cela aurait dû être fait, cela aurait dû être fait avant ». Quand vous partirez en 2026, vous n'aurez pas vidé le stock, parce qu'il se renouvelle automatiquement. »*

**Mme ASSIH :** *« Ce n'est pas fait. »*

**M. JOLIVET :** *« Vous partirez, ce sera un nouveau mandat. Vous serez peut-être réélue. Cela arrive de temps en temps, il y a des alternances à Quimper assez régulièrement.*

*Pour Madame MORINIERE, sans méchanceté de ma part, vous n'avez pas encore complètement tout saisi. Excusez-moi, mais quand nous arrivons, homme ou femme, et Gilbert le sait très bien, nous arrivons avec beaucoup d'ambitions et nous disons : « Nous allons faire cela, nous allons faire cela ». Je vous garantis que dans trois ans, le stock sera identique. Lorsque nous reviendrons aux affaires, nous pourrons dire : « Cela aurait dû être fait, cela aurait dû être fait ». Gardez cet axiome en tête, parce que le stock est puissant. Moi, je le trouve très bien. Les végétalisations des cours, le fait que nous réglions le problème des poubelles, cela ne me pose pas de problème majeur, pas du tout. »*

**Mme ASSIH :** *« Dans ce que nous avons entendu, cela n'est pas partagé. »*

**M. JOLIVET :** *« Ce n'est pas organisé pour l'instant, c'est improvisé... »*

**Mme ASSIH :** *« Un peu de correction. »*

**M. JOLIVET :** *« Ce n'est pas enfoui pour des raisons techniques, pour des raisons budgétaires, ce que je peux aussi comprendre. Vous avez peut-être mis la charrue avant les bœufs. Claire le disait tout à l'heure : les quantités de sacs qui sont laissés au pied des immeubles ou des containers parce qu'il n'y a pas suffisamment de place sont une réalité. Les oiseaux, les goélands, cela arrivait de temps en temps, mais ce n'était pas tout le temps non plus. »*

**Mme ASSIH :** *« Non, là, c'est faux. S'il vous plaît, rapidement, Georges-Philippe FONTAINE. Nous avons beaucoup de rapports. »*

**M. FONTAINE :** *« Il arrive aussi aux hommes d'être trop longs. Je pense que dans les futurs rapports, nous pourrons l'apprécier. Ce n'est pas seulement une histoire de sexe, c'est juste une histoire de manque d'esprit de synthèse. Il arrive aussi aux hommes d'être de mauvaise foi. Cela a été le cas de notre collègue, Monsieur « Bruder », qui a eu, dans son intervention,*

*l'impression que nous n'avions jamais fait d'exercice de sauvegarde communale pour les inondations avant. »*

Intervention hors micro de M. BROUDEUR.

**M. FONTAINE :** *« C'est ce que vous avez dit. Je m'excuse, mais nous en avons fait, nos prédécesseurs en ont fait. Ce n'est pas extraordinaire d'avoir fait cela. En tout cas, c'est bien de s'occuper des inondations, mais il n'y a pas que vous qui avez fait ce genre d'exercice. Avec ma collègue Valérie POSTIC, nous nous sommes aussi levés très tôt pour être là avec les services... »*

Intervention hors micro de M. BROUDEUR.

**M. FONTAINE :** *« Nous étions aussi au PC sécurité. Il n'y a donc pas que votre majorité qui organise ce genre d'exercice, et heureusement. Il n'en reste pas moins que le problème des inondations devra être réglé.*

*Je rebondis sur l'intervention de Gilbert GRAMOULLE. Il ne faut pas se leurrer, Gilbert : les inondations qui viennent de l'amont, ce sont des inondations qui viennent de l'amont, qui n'ont rien à voir avec celles du Steïr. Il faudra régler le problème du Steïr, tu connais bien le dossier, mais la submersion, c'est un autre problème. Ce n'est pas parce qu'il y a la submersion que cela va vous dispenser de vous occuper des problèmes de l'amont. N'essaye pas de noyer le poisson dans les inondations. »*

**Mme ASSIH:** *« Nous sommes d'accord. J'ai entendu la même chose. Merci. Pour terminer, Philippe BROUDEUR répond et Françoise DORVAL va conclure. »*

**M. BROUDEUR :** *« Monsieur FONTAINE, moi, c'est monsieur « BROUDEUR ». Juste une chose. Ce que j'ai dit, c'est que nous l'avons fait en grandeur nature, c'est-à-dire que nous avons mobilisé des figurants, nous avons l'école de gendarmerie de Châteaulin. Cela n'avait jamais été fait réellement, avec la mobilisation d'un bus de la QUB pour emmener les victimes dans une salle, avec la réquisition de cette salle, alors qu'ils n'étaient pas prévenus. À ce moment-là, il y avait un match de basket ou je ne sais pas. Tout a été fait en urgence, en situation réelle. C'est cela qui n'avait pas été fait. Avant, c'était « un devoir sur table ». »*

**M. FONTAINE :** *« Ce n'est pas vrai. Nous avons fait un exercice de simulation dans un train à la gare, une catastrophe de train. J'y étais, il y avait le SAMU, etc. Vous n'êtes pas les seuls à faire ce genre d'exercice. Il y avait aussi des victimes qui étaient maquillées, il y avait du sang partout. »*

**Mme ASSIH:** *« Bien. Nous allons arrêter. Vous avez fait des exercices, nous en avons fait d'autres. Au total, nous sommes attentifs à la question des réflexes et des procédures en cas de risques majeurs.*

*Je souhaite maintenant redonner la parole à Françoise DORVAL, qui a des choses à nous dire, me semble-t-il. »*

**Mme DORVAL:** *« Je vais conclure très brièvement, parce que j'ai bien compris que vous aviez trouvé cela un petit peu long. En même temps, je suis ravie de savoir que vous l'avez lu deux fois. Je pense qu'il était quand même important de le faire de façon un peu détaillée*



*puisque, comme Claire LEVRY-GERARD a posé la question tout à l'heure, à savoir si nous sommes filmés, il y a des Quimpéroises et des Quimpérois qui nous écoutent et ils n'ont pas tous eu l'occasion de lire ce rapport deux fois. Je trouve donc qu'il était important qu'ils puissent connaître le travail qui avait été effectué pendant toute l'année. Merci. »*

**Mme ASSIH :** *« Ce rapport est présenté pour une prise d'acte. Même s'il est vrai que nous avons beaucoup de rapports et qu'il est important d'être dans une présentation globalement synthétique, il faut tout de même respecter le travail qui est fait en matière de développement durable. Je salue très sincèrement le travail de notre collègue Françoise DORVAL, qui est au travail chaque jour, qui avait à cœur de présenter l'ensemble des domaines dans lesquels nous pouvons intervenir quand nous sommes aux responsabilités d'une ville. Elle le fait avec conviction et elle a toute ma confiance. »*

*Au travers de ce que j'ai entendu, notamment dans l'intervention de Madame Annie LE CAM, nous avons vraiment des conceptions tout à fait différentes de ce qu'il convient de mettre en œuvre en matière de politiques de développement durable au niveau d'une ville. Finalement, c'est peut-être rassurant. Vous n'avez que critiqué, et c'était extrêmement caricatural.*

*Je dois aussi dire mon étonnement sur le retour en lien avec la végétalisation des cours d'école. Je ne savais pas que nous pouvions avoir des avis différents sur l'intérêt multiple de la végétalisation des cours d'école. D'ailleurs, pour information, l'INSPÉ (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) voit cette école de Kerjestin comme un véritable exemple, un terrain d'expérimentation pour les futurs professeurs des écoles. J'ose croire que c'est plutôt un signe de qualité du travail mené.*

*C'est terminé, nous ne revenons pas sur ce débat, j'ai conclu. Je crois que tout le monde a pu bien s'exprimer. »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023  
Rapporteur :  
Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 3**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023 (accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Rapport d'orientations budgétaires**

**Avant le vote du budget, doit se tenir un débat relatif au rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui président à la construction dudit budget traitant notamment des engagements pluriannuels envisagés, des orientations en matière de masse salariale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.**

\*\*\*

**« Article L2312-1 du code général des collectivités territoriales**

*Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.*

*Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »*

Le budget de la commune est composé du budget principal et de trois budgets annexes (zones d'habitats, parkings en ouvrage et location de bâtiments), un quatrième budget annexe est en extinction, il porte les dernières parcelles à commercialiser par QBO sur les anciennes zones d'activités communales.

Le budget 2023 sera présenté au cours de la séance du conseil municipal du 30 mars 2023.

### **Le contexte économique et social**

Depuis 2020, l'addition de la crise sanitaire et des conflits géopolitiques ont généré des tensions sur les chaînes d'approvisionnement et ont provoqué une crise énergétique. Les populations sont les premières à en subir les conséquences. Ainsi, nous sommes entrés dans un cycle inflationniste qui touche les ménages de manière d'autant plus importante que la structure de leurs achats porte en priorité sur l'alimentation, le logement et le transport.

Les collectivités locales sont bien évidemment touchées par cette spirale inflationniste. Dès 2022, nous avons enregistré de nombreuses révisions des marchés publics, en particulier pour les investissements. Le niveau d'inflation (IPCH) a atteint en 2022 + 6,7 % et se répercute dans les contrats et les achats de la commune, cette inflation se poursuivra sur 2023. Il est à noter que l'évolution des prix est plus importante pour la collectivité du fait de sa structure de dépenses.

Ainsi, la ville est fortement impactée par plusieurs éléments : en premier lieu, la hausse de l'énergie, en dépit du filet de sécurité et de l'amortisseur prévu par la loi de finances. Cela vient obérer les capacités financières de la collectivité.

En second lieu, la revalorisation de la valeur du point d'indice nécessaire pour limiter l'érosion du pouvoir d'achat des agents territoriaux, s'ajoute aux charges de la ville.

En troisième lieu, l'augmentation des taux d'intérêts découlant des politiques des banques centrales de lutte contre l'inflation va peser sur le coût de l'argent et la hausse des frais financiers.

Le budget 2023 va donc s'inscrire dans ce contexte tendu financièrement.

Le contexte économique et social, c'est également une tension sur le marché immobilier qui rend difficile le parcours résidentiel pour trouver un logement, les jeunes sont particulièrement impactés qu'ils soient étudiants ou jeunes professionnels. Les politiques publiques du territoire doivent permettre de lutter contre ces tensions.

Il est enfin à noter les difficultés de recrutement que rencontrent tant les entreprises que la collectivité, avec là encore un rôle primordial de la commune et de l'intercommunalité pour permettre de lever les freins à l'activité du territoire.

## La problématique énergétique

L'exercice 2023 va s'opérer dans un contexte de fortes tensions sur le plan énergétique. Des tensions sur l'approvisionnement, qui ont conduit à mettre en place des politiques de réduction de la consommation et à anticiper des actions de délestage. Mais c'est aussi et avant tout une forte hausse du prix de l'énergie sur le marché mondial et européen. Si le coût des énergies a amorcé une décrue, la volatilité du marché de l'énergie reste d'actualité ainsi qu'une tendance plus structurelle à l'élévation des prix.

La commune de Quimper, à l'instar de la quasi-totalité des communes et EPCI du Finistère fait partie du groupement de commandes Energie porté par le SDEF. Les précédents contrats arrivaient à échéance au 31 décembre 2022. Un nouvel appel d'offres a été lancé et dans le contexte tendu de l'été, les nouveaux contrats ont conduit à des hausses comprises entre 3 à 5 fois le tarif précédent.

Concernant le gaz, les prix sont fixés pour un an et à ce stade, il ne semble pas possible de profiter de la détente des prix.

Pour l'électricité, plusieurs mécanismes sont venus amoindrir le choc budgétaire. D'une part, l'accès à l'ARENH a permis de ne pas faire porter la totalité de l'approvisionnement sur le marché libre. D'autre part, le mécanisme de l'amortisseur électricité, consistant en une prise en charge partiel par l'État de la facture vient limiter le montant de cette dernière.

		Variation 2022-2023						
		Nombre de points	Consommation (kWh)	Tarif 2022 (TTC)	Tarif 2023 (TTC)	%	coef	Mt
VQ	Electricité	557	8 289 000	1 450 275	3 323 567	129%	2,29	1 873 292
	Gaz	59	6 614 463	394 366	1 966 300	399%	4,99	1 571 934
	<b>Total</b>	<b>616</b>	<b>14 903 463</b>	<b>1 844 641</b>	<b>5 289 867</b>	<b>187%</b>	<b>2,87</b>	<b>3 445 226</b>

Si la détente des prix en 2024 est attendue, le prix de l'énergie risque de rester structurellement haut et les mesures, pour en limiter la consommation pour maîtriser le montant des factures plus que jamais nécessaires.

## La loi de finances 2023

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1 % et une inflation de 4,2 % en 2023.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023 (+7 milliards par rapport au texte initial). Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

## Les principales dispositions de la loi de finances :

**Actualisation loi de finances des bases de fiscalité locale :** le mécanisme de calcul prenant en compte l'inflation glissante de novembre à novembre conduit à fixer le taux d'actualisation des bases à 7,1 %, ce qui intéresse la commune concernant les bases de taxe foncière.

### **Amortisseur électricité**

Un dispositif est mis en place pour les collectivités (mais aussi entreprises et associations) qui payent leur électricité plus de 180 euros/MWh. Au-delà de ce seuil de 180 euros/MWh, l'État prend en charge 50 % des surcoûts, et ce, jusqu'à un prix plafond qui a été ramené à 500 euros/MWh. Ce dispositif devrait permettre de réduire de 20 % le montant de la facture totale.

### **DGF**

L'enveloppe totale de la DGF est augmentée de 320 M€. Pour autant, cette augmentation est moindre que l'inflation constatée en 2022. Les dotations de solidarité, dans cette enveloppe sont en progression. La dotation forfaitaire sera, au mieux, stabilisée.

### **Fonds vert**

Un fonds d'accélération écologique, dans les territoires, doté de deux milliards d'euros, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds soutient notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission). En parallèle, des prêts bonifiés verts pour financer les investissements de la transition sont mis en place.

### **Rappel de la stratégie financière**

La stratégie financière de la commune est percutée par le contexte économique. L'objectif reste un maintien de la capacité d'investissement qui s'inscrit dans un recours mesuré à l'endettement, avec une capacité de désendettement restant en fin de période autour de 8 ans.

Le budget 2023 s'inscrit dans une vision pluriannuelle permettant d'assurer les équilibres financiers tout en permettant la réalisation concrète du projet politique.

Elle s'appuie sur une stabilisation des effectifs RH et une maîtrise du volume de patrimoine entretenu.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement en faisant des économies conjoncturelles et en poursuivant le travail pour réaliser des économies structurelles. La recherche de financement reste une priorité. Il n'est pas prévu de recours au levier fiscal.

## Les orientations politiques du budget 2023

Le budget 2023 sera donc construit dans un contexte économique et social difficile.

Face à cette situation, nous pourrions renoncer à nos projets qui se traduisent financièrement en charges de fonctionnement ou d'investissement. Nous faisons le choix de maintenir notre ambition pour les Quimpérois et de poursuivre la dynamique portée depuis le début de mandat.

Pour cela, il nous faut trouver un équilibre budgétaire par la réalisation d'économies conjoncturelles pour 2023 et structurelle pour la suite. En effet, nous ne pouvons pas faire porter sur la seule année 2023 l'ensemble des réductions de charges nécessaires à la poursuite de notre plan de développement de la ville.

Ces économies se feront sans renoncer à l'essentiel dans les politiques publiques mises en œuvre.

Le projet municipal qui est la boussole pour l'action de la majorité retient quatre axes à travailler pendant le mandat. Le budget 2023 permettra la poursuite de la mise en œuvre de ce projet.

Le premier de ces axes est une **ville à l'écoute de ses habitants et bienveillante**. Pendant les premières années, nous avons vu les conseils de quartier et les commissions extra-municipales se mettre en place.

En 2022, c'est le budget participatif qui est devenu réalité. Le processus se poursuivra en 2023 avec la phase opérationnelle des projets lauréats en 2022. Cela mobilisera de nouveau les habitants, les élus et les services. Le deuxième appel à projet du budget participatif démarrera en 2023.

La ville bienveillante est celle qui lutte contre les discriminations et en particulier pour avancer vers l'égalité Femmes-Hommes. Au-delà de l'expression de notre intention, nous nous donnerons les moyens pour progresser vers cet objectif. Ainsi nous entrons dans une démarche visant à répondre aux exigences de la norme AFNOR.

Une ville bienveillante c'est également une ville où l'on se sent en sécurité. Ainsi les caméras de vidéo-surveillance seront opérationnelles en 2023 au Braden.

Mais une ville sûre, c'est également la sécurisation des abords des écoles (école St Julien dès ce début d'année). Le schéma directeur fournit un cadre pour progresser.

Le deuxième axe du projet municipal est **une ville responsable et durable**. Les transitions sont au cœur de l'action publique. La crise énergétique nous rappelle notre vulnérabilité sur la question énergétique.

Nous souhaitons en faire une opportunité pour étudier la structure de nos consommations et faire des économies en termes de mégawatts consommés.

La sobriété est le premier des dispositifs à mettre en place, mais le plan d'action sera complété avec des opérations de rénovation énergétique (fin de la rénovation énergétique de l'école de Kervilien, début de celle de l'école de Kerjestin, mise en place d'un contrat de performance énergétique pour le musée...), la poursuite du remplacement des lampes d'éclairage public et le développement d'autoconsommation par la pose de panneaux photovoltaïques (gymnase Pen ar Stang, ombrières au centre technique).

La ville durable se sera également le développement des voies de mobilités actives, en particulier avec le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la voie bidirectionnelle sur les quais de l'Odet.

La végétalisation des cours d'écoles se poursuivra sur 2023 et au moins 750 arbres seront plantés pour célébrer les naissances de Quimpérois et l'aménagement de la gare.

L'atlas de la biodiversité sera complété et la continuité écologique de Steir sera rétabli avec la fin des travaux d'effacement du barrage du moulin au Duc.

Le troisième axe est **la ville solidaire et inclusive**. Les politiques de solidarités sont par nature transversales. Il s'agit bien sûr d'apporter de l'aide à ceux qui sont en précarité sociale, médicale ou sans abri. La solidarité passe aussi par l'accès au service public et améliorer la vie quotidienne des Quimpérois.

Des dispositifs destinés aux enfants et aux familles comme par exemple l'accueil périscolaires ou l'aide aux devoirs y participent aussi. Par ailleurs, au-delà du maintien de la tarification sociale, les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2022-2023 ne bougeront pas malgré une augmentation des coûts de fabrication des repas de 15%. La démarche villes amies des enfants, entamée en 2022 sera poursuivie.

La solidarité suppose une ville inclusive. Ainsi, la ville investira en 2023 dans un travail visant à rejoindre les préconisations du label ville amie des aînés.

La Ville se donne également des moyens pour mieux intégrer les personnes en situation de handicap avec la première aire de jeux inclusive qui verra le jour en 2023 au Moulin Vert.

Les conseillers numériques poursuivront leurs actions pour rendre les outils numériques accessibles au plus grand nombre.

Les aménagements de l'espace urbain se poursuivront pour que tout le monde ait sa place et soit en sécurité.

Il n'y a pas de solidarité sans égalité. Ainsi la mise en place au niveau communautaire d'une commission égalité, lutte contre les discriminations identifiera des actions concrètes sur Quimper.

Enfin, la poursuite des études pour la construction de l'hôtel des solidarités doit permettre d'aboutir à un outil adapté à toutes les personnes ayant un besoin d'aide.

Une ville solidaire et inclusive doit aussi permettre de pouvoir se loger, quel que soit son niveau de vie. L'équipe municipale continuera à être proactive pour le développement d'offres de logements adaptées à tous.

Le dernier axe est **une ville dynamique et attractive.**

De nombreux projets renforçant l'attractivité ont été lancés : la construction des halles gourmandes dont le processus suit son cours, l'accompagnement par la commune des travaux du PEM, de l'opération Cœur de ville et de l'OPAH-RU ou encore du quartier de l'eau blanche.

Renforcer l'attractivité c'est permettre à ceux qui le souhaitent de trouver un logement sur Quimper. Ainsi, des opérations de renouvellement urbain structurent le projet politique (Ty Bos, Kervilou).

Une ville dynamique et attractive doit également une pluralité des offres culturelles et sportives. Les équipements y participent. Les travaux du théâtre Max Jacob démarreront en 2023. Le tennis-paddle et le skate parc seront livrés.

Nous poursuivrons parallèlement le soutien au tissu associatif, promoteur de créativité et d'animation de la ville. À ce titre, la qualité des animations de fin d'année a été saluée par le niveau de participation exceptionnelle des habitants de Quimper et de sa région. Nous développerons des offres complémentaires à destination des aînés, cela en maîtrisant l'enveloppe budgétaire globale.

La mise en service de l'immeuble de la Providence améliorera la qualité de vie au travail des agents et l'accessibilité du service public.

Le projet politique s'appuie sur des ressources pour le financer et le mettre en œuvre. Un service public de qualité s'appuie sur les services et les agents qui au quotidien déploient et animent l'action publique.

Le travail sur l'organisation a été important ces deux dernières années pour valoriser les agents et réduire les tensions dans l'administration.

La refonte du régime indemnitaire, pour le rendre plus juste et attractif y a contribué, nouveau régime indemnitaire déployé sur 3 ans (50 % de l'écart à la cible en 2022, 25 % de l'écart à la cible en 2023, 100 % de la cible en 2024).

L'effort se poursuit également que ce soit sur contribution à la prévoyance ou la mutuelle.

L'équilibre pluriannuel à assurer pour permettre aussi bien le maintien du service dans le temps que le financement des investissements, nécessite de réinterroger l'organisation et les dispositifs mis en place.

Ce travail d'amélioration continue de l'efficacité et de la qualité du service rendu se poursuivra en 2023.



L'action de la commune de Quimper est complétée par celle de sa communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale.

En 2023, la communauté d'agglomération, confrontée elle aussi au phénomène inflationniste et à la hausse du coût de l'énergie, poursuivra la mise en œuvre du projet de territoire.

Ainsi en matière de transition énergétique et écologique, QBO entamera les travaux de dépollution de l'eau blanche et de reconquête des berges de l'Odet.

QBO lancera également cette année l'étude de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réseau de chaleur sur le quartier de Penhars mais également le projet de ferme solaire à Kerjebel.

2023 verra également la mise en place de la nouvelle politique déchets dont le 3<sup>ème</sup> flux et l'extension des points en apports volontaires.

Avec la mise en place d'un schéma directeur, la politique de l'eau et de l'assainissement se dotera d'un outil de pilotage des investissements en la matière, pour sécuriser le réseau et les pertes de ressources en eau.

La préparation de l'extension du périmètre de la régie, du renouvellement des DSP et du lancement de la DSP seront au cœur des activités de l'EPCI.

Plus globalement, l'action de QBO s'inscrira dans une perspective de transition énergétique et écologique, que ce soit avec la rénovation de la piscine de Kerlan Vihan ou les projets d'extension ou de construction d'équipements dont la grande salle.

En matière de transports urbains, le travail sur le renouvellement de la délégation transports urbains est en cours, qui permet de s'interroger sur le service rendu et d'optimiser le réseau de transports collectifs.

En matière de service public de proximité et de solidarité, au-delà des politiques publiques existantes, il est prévu en matière de petite enfance, l'achat de 10 places supplémentaires en crèche et la poursuite des études destinées à remplacer l'Arche de Noé.

Pour ce qui relève des piscines, 2023 verra l'achèvement de l'extension d'Aquacove et le début des travaux de réhabilitation de Kerlan Vihan.

En matière d'attractivité du territoire, les travaux du PEM se poursuivent, avec la livraison et la mise en service de la passerelle, les travaux sur l'espace public, la gare routière et la gare elle-même.

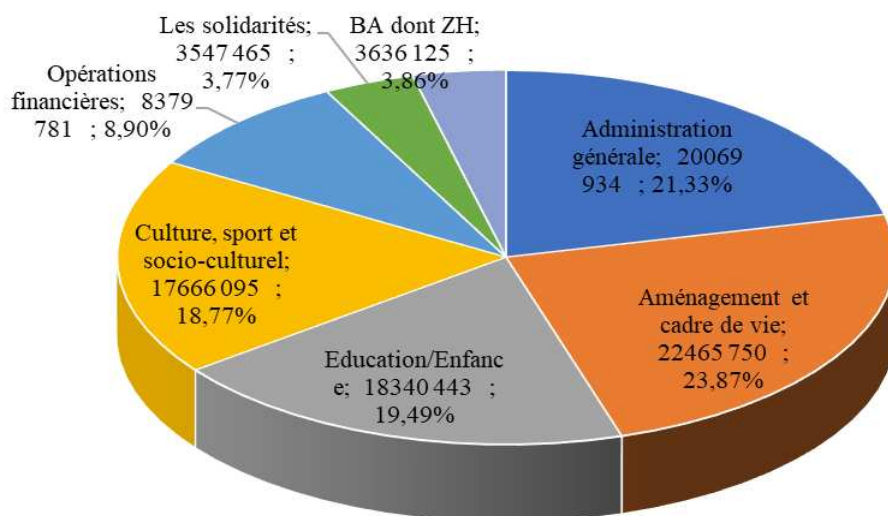
Les marchés publics de travaux seront lancés pour la construction de la grande salle.

L'accompagnement du monde économique se poursuit, en lien avec la région qui devrait faire évoluer ses critères. Face aux tensions que connaissent les habitants en matière de logement, la politique habitat promeut la construction et la rénovation de logement. Cette politique s'inscrit également dans l'accompagnement à la transition énergétique.

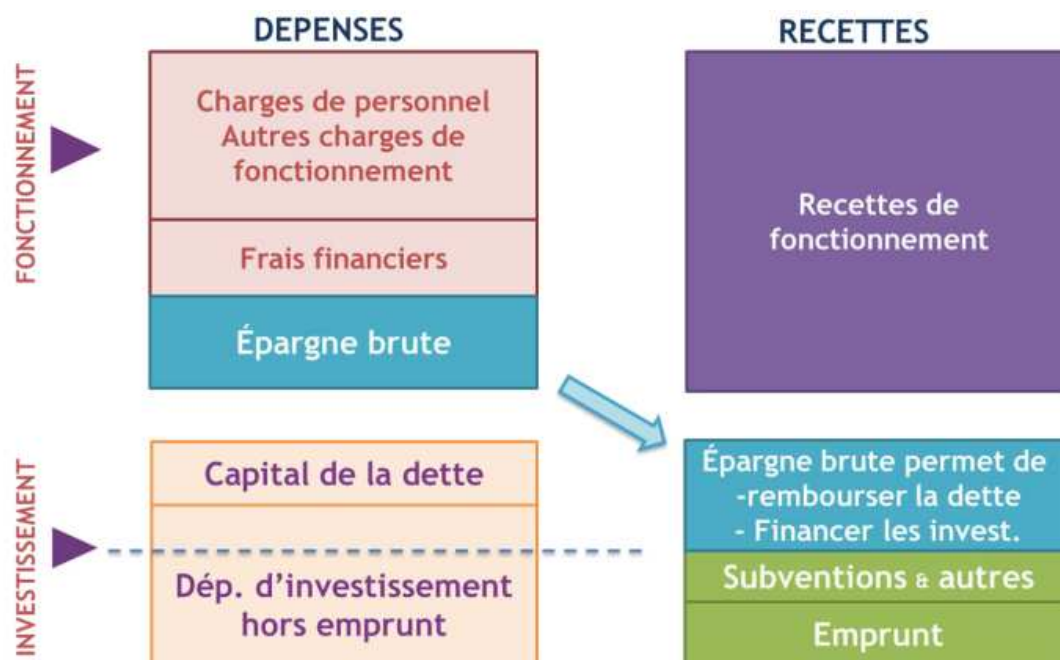
## Le périmètre financier des budgets de la commune

Dépenses réelles nettes		2020	2021	2022	Variation	
					Valeur	%
<b>Budget principal</b>	Dépenses réelles fonctionnement	55 625 242 €	56 683 591 €	58 453 272 €	1 769 681 €	3,12%
	<i>dont subvention au CCAS</i>	2 762 913 €	2 790 500 €	2 815 500 €	25 000 €	0,90%
	<i>Remboursement frais (-)</i>	1 081 889 €	1 338 831 €	1 347 783 €	8 952 €	0,67%
	<i>Personnel AC QCOM (+)</i>	8 604 653 €	8 604 653 €	8 604 653 €	0 €	0,00%
	<i>Dépenses réelles de fonctionnement net</i>	63 148 006 €	63 949 413 €	65 710 142 €	1 760 729 €	2,75%
	Dépenses réelles investissement	18 679 806 €	23 428 337 €	25 676 196 €	2 247 859 €	9,59%
	Dette	6 112 000 €	6 240 000 €	6 340 000 €	100 000 €	1,60%
	<b>Total</b>	<b>87 939 812 €</b>	<b>93 617 750 €</b>	<b>97 726 338 €</b>	4 108 588 €	4,39%
<b>Zones d'habitat</b>	Dépenses réelles fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Dépenses réelles investissement	5 188 000 €	5 112 225 €	1 700 000 €	-3 412 225 €	-66,75%
	Dette				0 €	
<b>Total</b>	<b>5 188 000 €</b>	<b>5 112 225 €</b>	<b>1 700 000 €</b>	-3 412 225 €	-66,75%	
<b>Locations et camping municipal</b>	Dépenses réelles fonctionnement	266 859 €	177 853 €	196 885 €	19 032 €	10,70%
	Dépenses réelles investissement	438 000 €	266 000 €	760 000 €	494 000 €	185,71%
	Dette				0 €	
	<b>Total</b>	<b>704 859 €</b>	<b>443 853 €</b>	<b>956 885 €</b>	513 032 €	115,59%
<b>Parkings en ouvrage</b>	Dépenses réelles fonctionnement	395 182 €	608 072 €	556 340 €	-51 732 €	-8,51%
	Dépenses réelles investissement	930 000 €	885 000 €	422 900 €	-462 100 €	-52,21%
	Dette				0 €	
	<b>Total</b>	<b>1 325 182 €</b>	<b>1 493 072 €</b>	<b>979 240 €</b>	-513 832 €	-34,41%
<b>Total net avec administration commune</b>	Dépenses réelles nettes de fonctionnement	63 810 047 €	64 735 338 €	66 463 367 €	1 728 029 €	2,67%
	Dépenses réelles investissement	25 235 806 €	29 691 562 €	28 559 096 €	-1 132 466 €	-3,81%
	Dette	6 112 000 €	6 240 000 €	6 340 000 €	100 000 €	1,60%
	<b>Total des dépenses</b>	<b>95 157 853 €</b>	<b>100 666 900 €</b>	<b>101 362 463 €</b>	695 563 €	0,69%
<b>Total brut hors administration commune</b>	Dépenses réelles brutes de fonctionnement	56 287 283 €	57 469 516 €	59 206 497 €	1 736 981 €	3,02%
	Dépenses réelles investissement	25 235 806 €	29 691 562 €	28 559 096 €	-1 132 466 €	-3,81%
	Dette	6 112 000 €	6 240 000 €	6 340 000 €	100 000 €	1,60%
	<b>Total des dépenses</b>	<b>87 635 089 €</b>	<b>93 401 078 €</b>	<b>94 105 593 €</b>	704 515 €	0,75%

## La répartition par politique publique



## Rappel du schéma de financement d'un budget du secteur public local



### I - Les éléments de rétrospective

Il s'agit de la rétrospective financière du budget principal.

K€	2020	2021	2022
Produits fonctionnement courant stricts	65 189	67 179	69 768
Impôts et taxes	45 424	47 835	49 768
Contributions directes	40 398	41 662	43 415
Dotation communautaire reçue	0	107	107
Attribution FPIC	0	0	0
Solde impôts et taxes	5 026	6 066	6 246
Dotations et participations	14 797	12 969	13 907
DGF	10 561	10 524	10 663
Fonds de péréquation divers	0	0	0
Compensations fiscales	1 811	1 098	1 213
Compensations pertes de bases	0	0	0
FCTVA fct	0	11	18
Solde participations diverses	2 425	1 336	2 014
Autres produits de fct courant	4 969	6 375	6 093
Produits des services	4 594	5 767	5 598
Produits de gestion	374	608	495
Produits divers d'exploitation	0	0	0
Atténuations de charges	538	536	500
<b>Produits de fonctionnement courant (A)</b>	<b>65 727</b>	<b>67 715</b>	<b>70 268</b>
Produits exceptionnels larges	168	275	180

Produits financiers divers	0	25	7
Produits exceptionnels	168	250	173
<b>Produits de fonctionnement (B)</b>	<b>65 896</b>	<b>67 990</b>	<b>70 448</b>
Charges fonctionnement courant strictes	50 524	52 712	53 618
Charges à caractère général	13 492	14 756	13 699
Charges de personnel	24 055	25 032	26 930
Autres charges de gest <sup>o</sup> courante (yc groupes d'élus)	12 977	12 924	12 989
Autres charges fct courant	0	0	0
Atténuations de produits	352	642	2 103
AC versée	54	308	1 800
Contributions fiscales (FPIC, ...)	251	256	253
Solde atténuations de produits	46	78	50
Charges de fonctionnement courant (C)	50 875	53 354	55 721
<b>EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)</b>	<b>14 852</b>	<b>14 361</b>	<b>14 547</b>
Charges exceptionnelles larges	282	215	357
Frais financiers divers	3	1	1
Charges exceptionnelles	279	215	356
Charges de fct. hors intérêts (D)	51 158	53 570	56 077
<b>EPARGNE DE GESTION (B-D)</b>	<b>14 738</b>	<b>14 420</b>	<b>14 371</b>
Intérêts (E)	1 036	905	847
Charges de fonctionnement (F = D+E)	52 193	54 475	56 925
<b>EPARGNE BRUTE (G = B-F)</b>	<b>13 703</b>	<b>13 515</b>	<b>13 524</b>
Capital (H)	5 952	6 092	6 211
<b>EPARGNE NETTE (I = G-H)</b>	<b>7 751</b>	<b>7 423</b>	<b>7 312</b>
Dépenses d'investissement hors dette	15 246	16 771	20 186
Remboursement anticipé	0	0	0
<b>Dép d'inv hors annuité en capital</b>	<b>15 246</b>	<b>16 771</b>	<b>20 186</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>7 751</b>	<b>7 423</b>	<b>7 312</b>
Ressources propres d'inv. (RPI)	4 616	4 756	3 198
Opérations pour compte de tiers (Rec)	0	0	0
Fonds affectés (amendes, ...)	462	206	322
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	624	1 459	1 027
Emprunt	3 000	3 000	6 000
Variation de l'excédent global	1 207	74	-2 327
<b>Excédent Global de Clôture (EGC)</b>	<b>987</b>	<b>1 061</b>	<b>-1 266</b>

## II - Approche prospective

### A / L'investissement prévisionnel, la PPI

Synthèse investissement	2023	2024	2025	2026	2027
Dépense directe	33 300 381	35 823 400	34 173 000	34 116 350	21 218 250
Fonds de concours	1 750 500	1 539 000	970 000	867 000	540 000
Mixte	226 000	100 000	100 000	100 000	100 000
<b>Total dépenses</b>	<b>35 276 881</b>	<b>37 462 400</b>	<b>35 243 000</b>	<b>35 083 350</b>	<b>21 858 250</b>
Subventions	3 178 074	1 602 667	599 071	1 312 985	162 985
Autres recettes	285 000	275 000	275 000	275 000	195 000
FCTVA	5 011 670	5 742 450	5 160 042	5 237 198	3 449 474
<b>Total recettes</b>	<b>8 474 744</b>	<b>7 620 117</b>	<b>6 034 113</b>	<b>6 825 183</b>	<b>3 807 459</b>
<b>Dépenses nettes</b>	<b>26 802 137</b>	<b>29 842 283</b>	<b>29 208 887</b>	<b>28 258 167</b>	<b>18 050 791</b>

Ces investissements comportent des crédits récurrents d'entretien et renouvellement du patrimoine existant, pour une dizaine de millions d'Euros par an et les investissements structurants du projet de mandat.

Parmi ces derniers, conformément à la PPI adoptée en juin 2021, on trouve notamment la rénovation du théâtre Max Jacob, les travaux de la cité sportive de Penvillers, les halles gourmandes, la construction de l'immeuble tertiaire de la Providence, le schéma directeur des écoles, les équipements de proximité en matière sportive, les travaux de voirie permettant la mise en place de la politique des mobilités...

### B/ Politique RH

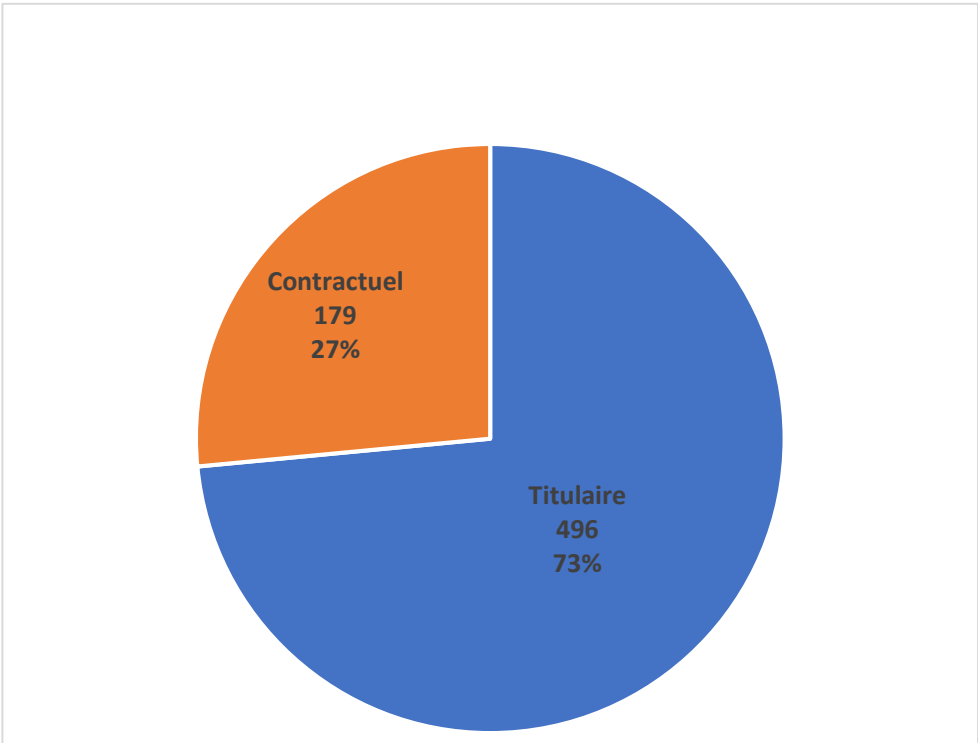
#### Éléments de bilan social :

Les chiffres présentés sont ceux des agents relevant exclusivement de la commune. L'administration commune comporte un peu plus de 300 agents travaillant tant pour QBO que pour la ville. En moyenne, la ville représente environ 60 % du temps de travail de ces agents.

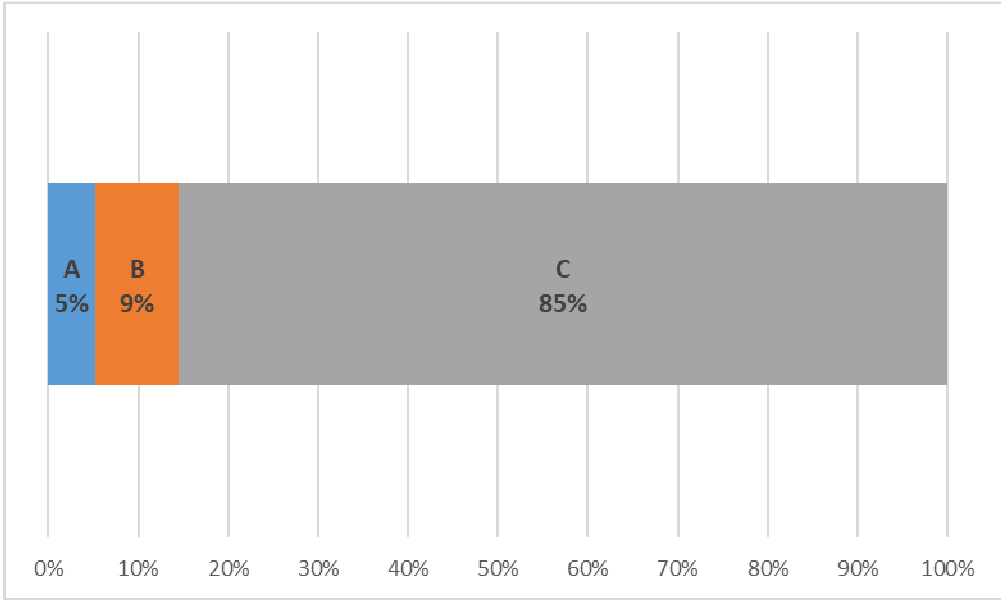
En 2022, la masse salariale de la commune a représenté 26,9 M€. Il convient d'y ajouter les 10,4 M€ versés à l'EPCI au titre de l'administration commune.

#### Répartition des effectifs

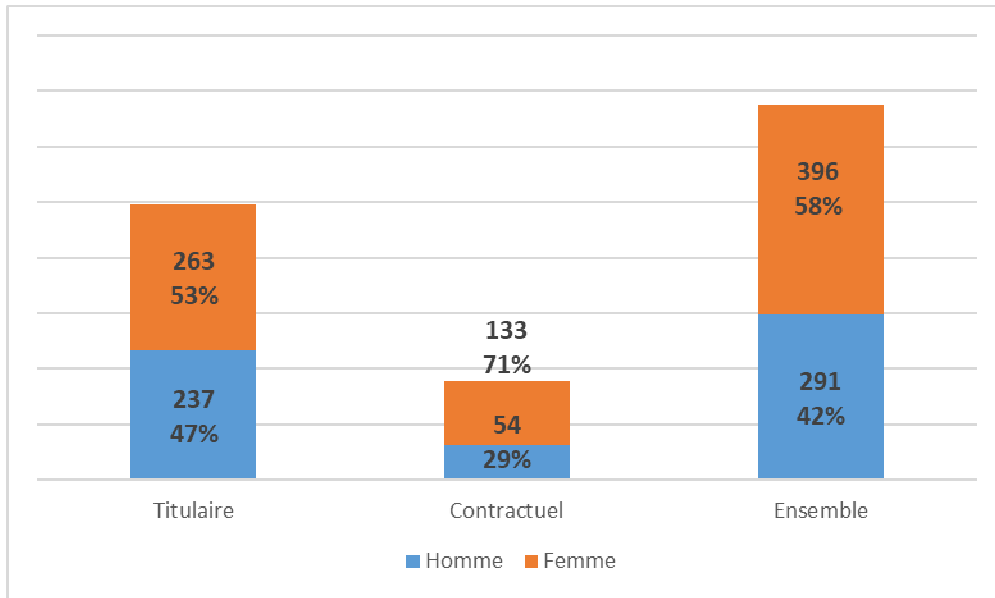
##### Titulaires/contractuels



**Par catégorie**

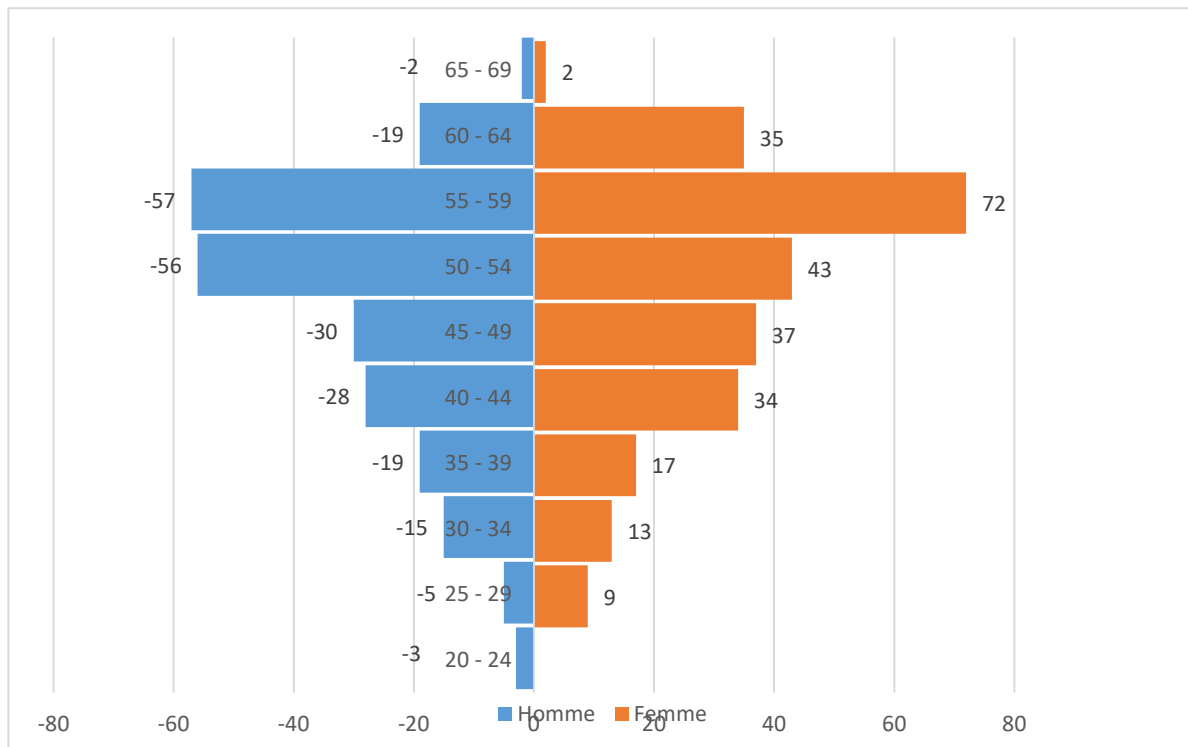


**Par genre**



	Homme	Femme
A	62%	38%
B	61%	39%
C	45%	55%

### Pyramide des âges



En 2023, le budget doit prendre en compte la hausse du point d'indice de 3,5 % en vigueur depuis juillet 2022 (mais non prévue au BP 2022, l'impact est donc année pleine pour 2023), les mesures liées à l'ajustement des grilles de traitement en fonction du relèvement du SMIC, le GVT et la montée en charge du RIFSEEP. L'évolution du chapitre de la masse salariale devrait ainsi se situer autour de + 7 %.

Les effectifs sont stables sur 2023.

L'inflation se poursuivant, la hausse du point d'indice, qui ne constituait qu'un rattrapage partiel est déjà annihilée.

Principales évolutions BP 2023 :

Thématique	somme
AUGMENTATION DU SMIC (agents horaires)	150 515
PRIME PRECARITE NON INTEGREE BP 2022	203 966
PASSAGE DE L'INDICE MAJORE MINI 352	62 189
AVANCEMENTS ECHELONS 2023	88 622
AVANCEMENTS ECHELONS 2022 - EFFET 2023	80 153
GIPA 2023	13 650
COMPENSATION CSG	9 711
AUGMENTATION POINT INDICE +3,5%	700 543
<b>Mesures subies par la commune</b>	<b>1 309 349</b>
RIFSEEP 2023 (25% de l'enveloppe)	125 000
DEPRECARISATIONS (4 agents au 01/09/2022)	40 000
CAP 2023 (6 mois)	31 000
CAP 2022 EFFET 2023 (6 mois)	27 640
AUGMENTATION PARTICIPATION MUTUELLE	1 558
IMPACT RIFSEEP SAISONNIERS	33 067
COTIS CNFPT APPRENTIS	8 036
<b>Mesures décidées par la commune</b>	<b>266 301</b>

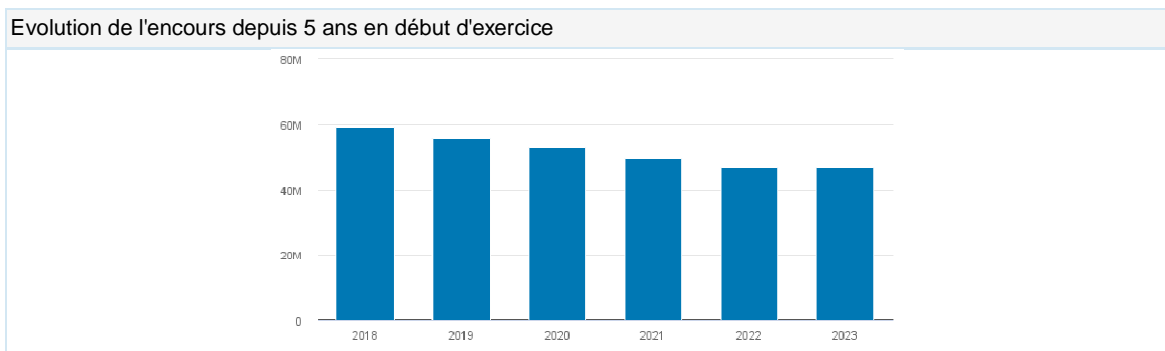


## C / Dette

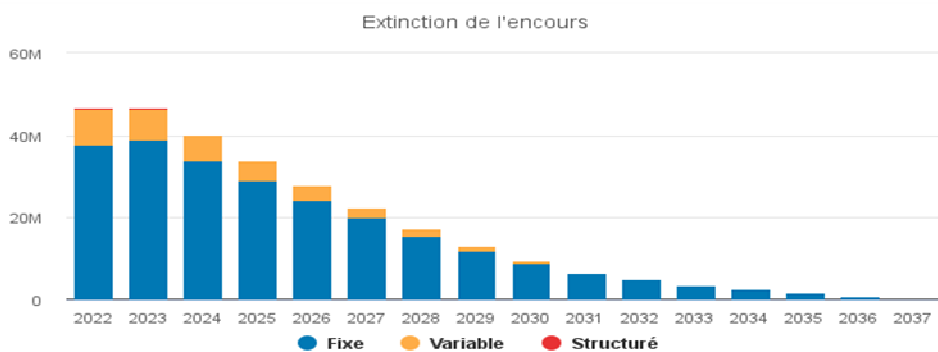
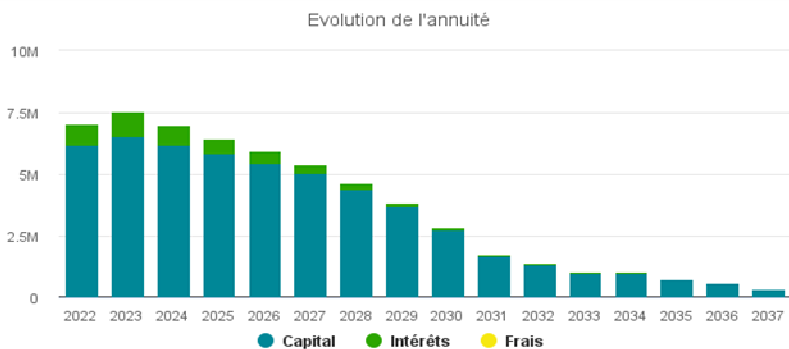
### Encours et annuité au 31 décembre 2022

Caractéristiques de la dette au 31/12/2022	
Encours <b>46 680 012,13</b>	Nombre d'emprunts * <b>24</b>
Taux actuariel * <b>2,08%</b>	Taux moyen de l'exercice <b>1,76%</b>
<i>* tirages futurs compris</i>	

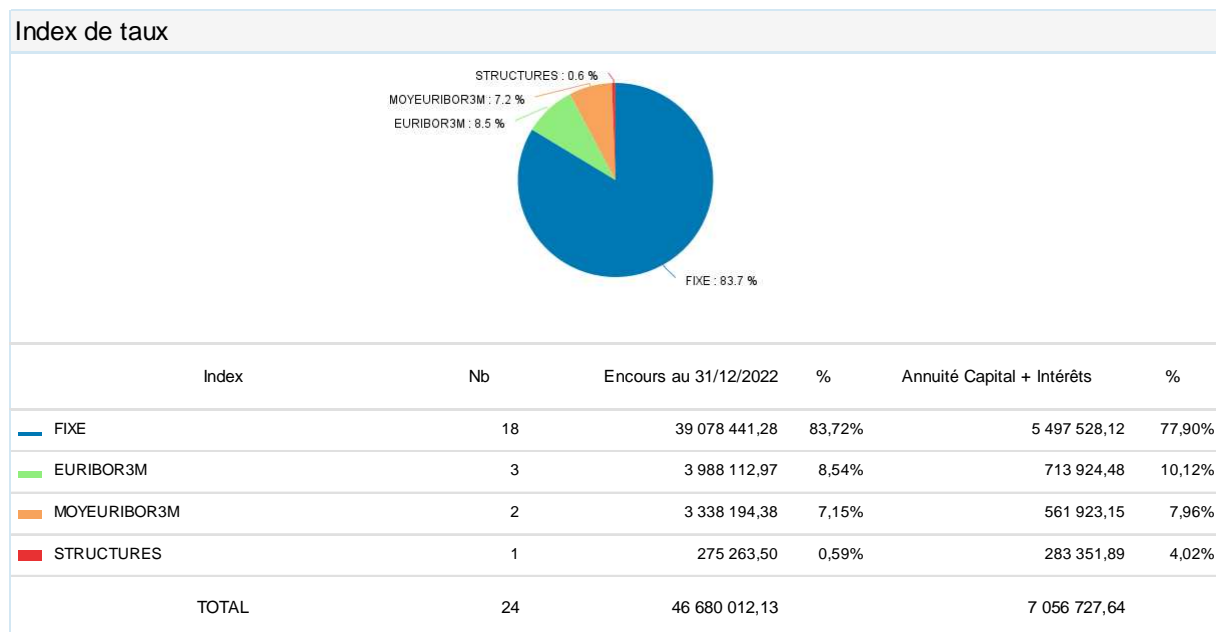
Charges financières en 2022	
Annuité <b>7 060 727,64</b>	Amortissement <b>6 209 514,06</b>
Remboursement anticipé avec flux <b>0,00</b>	Remboursement anticipé sans flux <b>0,00</b>
Intérêts emprunts <b>847 213,58</b>	ICNE <b>235 834,40</b>



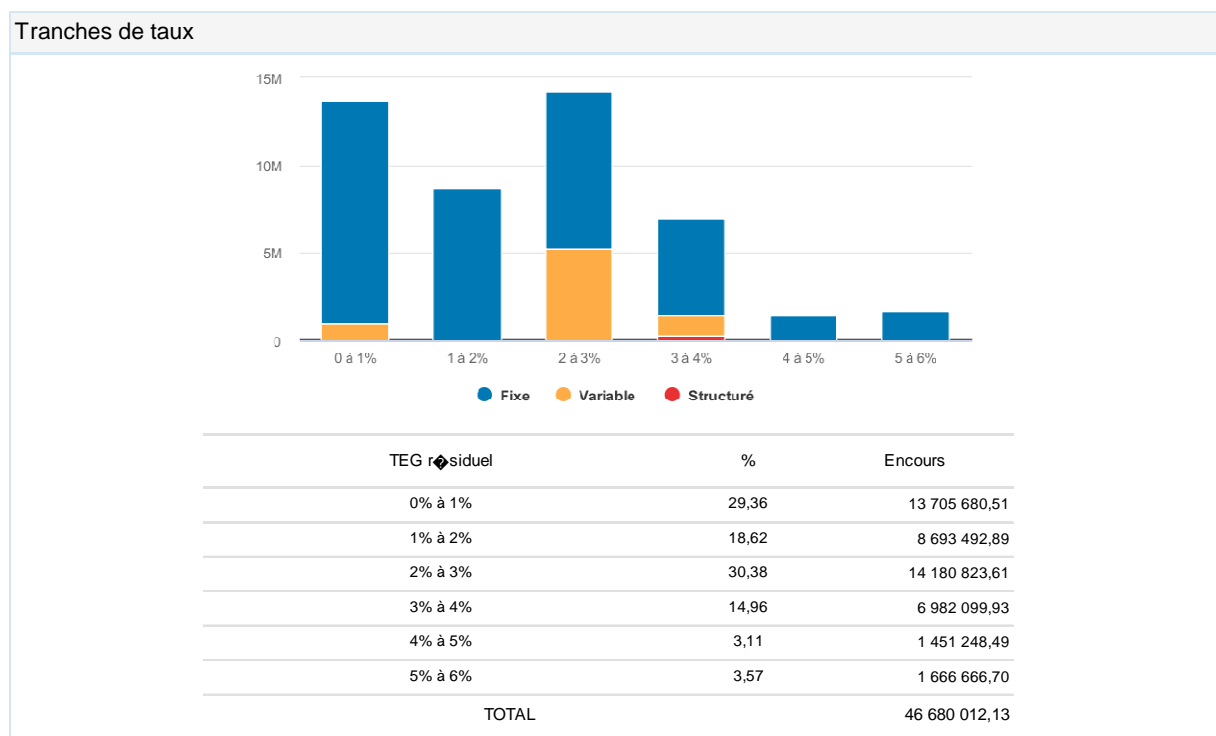
### Évolution de l'annuité et de l'encours



## Index de taux

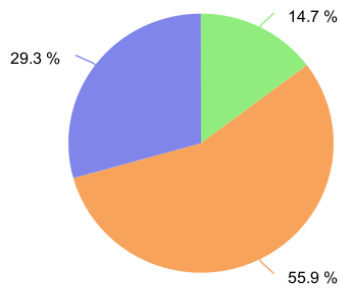


## Coût des emprunts



## Durée de vie résiduelle

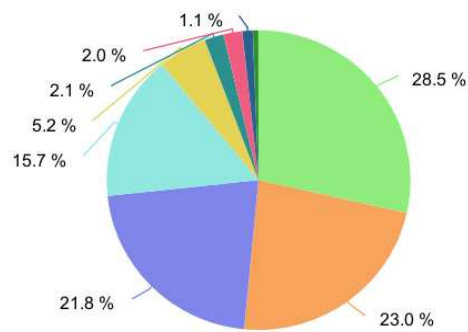
### Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	6 867 983,94
5 - 10 ans	26 112 028,18
10 - 20 ans	13 700 000,01
<b>TOTAL</b>	<b>46 680 012,13</b>

## Origine des prêteurs

### Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
ARKEA Banque Entreprises et institutionnels	-	28,53	13 318 678,16
Caisse d'Epargne	-	22,98	10 724 979,11
La Banque Postale	-	21,81	10 179 098,18
Caisse Régionale de Crédit Agricole	-	15,72	7 338 194,38
Société Générale	-	5,20	2 427 030,04
Banque de Financement et de Trésorerie	-	2,05	957 020,00
Crédit Coopératif	-	2,01	938 629,71
Caisse des Dépôts et Consignations	-	1,12	521 119,05
Dexia Crédit Local	-	0,59	275 263,50
<b>TOTAL</b>			<b>46 680 012,13</b>

Exemple écart emprunt 0,75 % et 3 %.

La commune de Quimper est raisonnablement endettée. Le levier de la dette peut être utilisée pour financer les investissements structurants, qui profiteront à plusieurs générations d'usagers et contribuables.

Par ailleurs, la hausse des taux a un effet immédiat sur la charge des intérêts de la dette. Fin 2021, début 2022, la commune pouvait emprunter sur des taux de 0.75 %/an sur 15 ans auprès des banques. La remontée des taux rapide de l'année 2023 conduit aujourd'hui à emprunter à des taux de 3 % à 15 ans.

Les conséquences sont importantes. Par exemple, sur un emprunt de 10 M€ sur 15 ans, le montant des intérêts sur la vie du contrat est de 576 K€ à 0,75 % et de 2,43 M€ à 3 %.

### **III - Le cadre budgétaire de 2023**

Les hypothèses de construction du budget 2023 ont intégré les hausses du coût de l'énergie, l'inflation et les mesures nationales relatives au déroulement des carrières des agents.

Elles s'appuient sur trois leviers principaux :

- une recherche d'économies en dépenses de fonctionnement ;
- une recherche de financement qui d'une part s'appuie sur l'adaptation de la grille tarifaire des services (en fonctionnement) et d'autre part sur la recherche de financements extérieurs (subventions en investissement) ;
- une dégradation conjoncturelle de l'épargne de gestion.

D'autres mesures structurelles auront vocation à se déployer sur l'année 2023 et les suivantes et notamment l'optimisation des bases de fiscalité, la poursuite des économies d'énergie par les travaux de rénovation thermique, l'interrogation sur l'efficacité des dispositifs des politiques publiques.

Face au choc budgétaire, le budget a été construit en préservant au maximum l'épargne brute, d'un montant de 9,5 M€ en 2022, pour permettre de poursuivre le financement de la PPI. Si un prélèvement sur cette épargne est nécessaire en 2023, la cible de prélèvement maximal se situe dans une fourchette comprise entre 1 et 1,3 M€. Si les recettes devaient progresser d'un taux compris entre 6 et 7 %, la stratégie a conduit à distinguer les dépenses incompressibles du reste.

## **1- Évolution des recettes de fonctionnement**

### **a. Fiscalité**

#### **Taxe foncière**

En 2022, le produit de la taxe foncière perçu s'est élevé à 41,54 M€ L'actualisation prévue à la loi de finances permet d'assurer une hausse du produit d'un peu plus de 7 % (près de 3 M€).

Le taux de fiscalité de 37,20 % en 2022 restera identique en 2023.

## **TH**

La commune continue de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Elle a perçu 1,39 M€ en 2022.

L'actualisation des bases prévue par la loi de finances permettrait une évolution de 7 % du produit.

## **Droits de mutation**

Le produit des droits de mutation a été particulièrement élevé en 2022 (3,8 M€). Une décélération s'est néanmoins produite sur le deuxième semestre, avec un volume de transaction en baisse et des prix stables. Entre une offre moins importante et des conditions d'accès au crédit plus complexe, cette décélération devrait se poursuivre sur 2023. Le montant prévisionnel des droits de mutation est donc aujourd'hui inscrit dans une cible d'environ 2,8 M€.

## **Taxe électricité**

La taxe sur l'électricité est assise sur la consommation d'électricité. Les plans de sobriété énergétiques conduisent à une réduction de cette consommation et par voie de conséquence à un repli de ce produit qui s'est élevé en 2022 à 1,39 M€.

## **TLPE**

La taxe locale sur la publicité extérieure a généré 715 K€ en 2022. Il est prévu une stabilité de cette ressource.

## **Compensations fiscales**

Les compensations fiscales portent plus particulièrement sur des bases de taxe foncières, elles se sont élevées à 1,213 M€ en 2022, les prévisions les conduiraient à 1,293 M€ en 2023.

## **DSC**

Le montant de la dotation de solidarité communautaire de 107 K€ sera inchangé en 2023.

### **b. DGF**

La DGF est composée pour la commune de Quimper de deux parts, la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité urbaine.

Le montant de la dotation forfaitaire en 2022 a été de 8,056 M€. Ce montant devrait être identique.

La DSU devrait progresser pour passer de 1,354 M€ en 2022 à 1,4 M€ en 2023.

### **c. Tarification et autres recettes**

Le montant des subventions perçues est d'environ 2 M€, elles sont constituées majoritairement des concours de la CAF. Ce montant devrait être stable en 2023.

5,59 M€ produits des services ont été perçus en 2022, la révision de la grille tarifaire devrait générer un produit de 5,9 M€, tout en ayant distingué selon les services produits. Ainsi l'accès aux activités périscolaires et aux restaurants scolaires a été préservé de ces hausses de tarifs.

## **2 – Évolution des dépenses**

Le total des dépenses réelles de fonctionnement sur le BP 2022 s'élevait à 56 563 K€.

Il a été distingué les dépenses contraintes et/ou sanctuarisées et les autres dépenses. C'est sur ces dernières qu'il a été demandé de faire un effort de gestion, tout en travaillant à un plan de sobriété énergétique global pour contenir la hausse des prix de l'énergie.

Pour déterminer le périmètre financier des économies à réaliser, les dépenses rigides suivantes ont été exclues :

- achats alimentaires (restauration scolaire) ;
- fluides ;
- impôts ;
- charges de personnel ;
- subvention solidarités (CCAS principalement) et écoles privées.

Sur les 56,56 M€ de dépenses de fonctionnement en 2022, elles représentent 37,54 M€. Les marges de manœuvre, si elles ne sont pas inexistantes sur ces dépenses, restent néanmoins très limitées.

La recherche d'économies a donc plus particulièrement porté sur les 19,012 M€ restants.

Un objectif de 500 K€ d'économies a été posé.

Afin de limiter les effets de la hausse de la facture énergétique, un plan de sobriété énergétique a été mis en place, conduisant à :

- abaisser les températures de consigne des bâtiments administratifs, des équipements sportifs, culturels et scolaires ;
- avancer l'heure d'extinction nocturne de minuit à 22 h de l'éclairage public (dans les zones concernées par cette extinction).

## **3 – Évolution des soldes de gestion**

L'ensemble des mesures permet d'absorber en partie le choc budgétaire et de limiter le prélèvement sur l'épargne de gestion pour permettre le financement pluriannuel du projet de mandat, tant en fonctionnement qu'en investissement inclus dans la PPI.

#### 4 – Investissement prévisionnel

Synthèse investissement	2023
Dépense directe	33 300 381
Fonds de concours	1 750 500
Mixte	226 000
<b>Total dépenses</b>	<b>35 276 881</b>
Subventions	3 178 074
Autres recettes	285 000
FCTVA	5 011 670
<b>Total recettes</b>	<b>8 474 744</b>
<b>Dépenses nettes</b>	<b>26 802 137</b>

Les budgets annexes quant à eux, ne connaissent pas d'évolutions notables. Il convient néanmoins de noter les travaux sur le centre de traitement de l'air du théâtre de Cornouaille et la révision de la politique tarifaire liée à l'inflation.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter la présente délibération actant de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2023 et de l'existence du rapport visé à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales sur la base duquel s'est tenu ce débat.

### Débats relatifs au rapport n°3 :

**M. LE ROUX :** « L'an dernier, j'avais présenté le rapport d'orientations budgétaires. Les rapports « égalité hommes-femmes et développement durable » y étaient associés. De fait, cela prend du temps, mais il est aussi important que ces questions ne soient pas passées rapidement et que nous puissions en débattre. Nous voyons qu'il y a de quoi dire. J'essaierai le plus possible d'être synthétique, de ne pas redire des choses qui ont été dites ou d'aller plus vite sur des choses que j'avais prévu de dire.

*Le rapport d'orientations budgétaires va un peu nous renseigner sur les dispositifs que nous mettons en place pour donner à la collectivité les moyens de son fonctionnement et les moyens de la réalisation de son projet de mandat. Il s'agit aussi de présenter les choix politiques que nous faisons, puisque cela oriente le budget, les hypothèses, les pistes de travail qui vont présider à l'établissement du budget.*

*La première chose, vous le savez, est que le budget 2023 se réalisera dans un contexte très compliqué, un contexte exceptionnel. Pour 2023, ce sont des difficultés conjoncturelles, même si l'ensemble de ces difficultés ne s'effacera pas sur les années suivantes. Nous voulons résolument nous mettre dans une dynamique pluriannuelle. Notre regard prend donc en compte les difficultés de 2023, mais se projette également sur les années suivantes.*

*Nous pourrions nous demander si dans ce contexte particulier, exceptionnel et compliqué, il faut renoncer, comme je l'ai entendu : « De fait, nous avons de nombreux projets. De toute façon, cela ne se réalisera pas, mais ce n'est pas grave, c'est ainsi tout le temps ». Nous disons non, certainement pas. Nous irons jusqu'au bout des projets emblématiques de notre mandat. Notre ambition et notre vision pour l'avenir de notre ville et de ses habitants doivent dépasser ces difficultés conjoncturelles.*

*Plus fondamentalement, nous pouvons nous dire que renoncer un peu, ce n'est pas grave, nous décalons, mais cela revient à ne pas prendre en compte les urgences.*

*Françoise Dorval a développé la première urgence, qui est l'urgence climatique. Lorsque nous parlons d'inondations, nous parlons de cette urgence climatique, avec la question de la rénovation énergétique des bâtiments. Je ne vais pas reprendre les projets qui ont déjà été développés, qui continuent et qui vont être développés.*

*Cette urgence, c'est aussi une urgence à limiter notre dépendance au marché de l'énergie, quand nous voyons les dégâts que cela peut faire pour nos concitoyens, pour nos entreprises et pour nos communes. Pour cela, l'autoconsommation est une solution pour limiter cette dépendance.*

*L'urgence climatique, c'est aussi rendre les déplacements des piétons et des cyclistes à la fois plus aisés, parce que si c'est plus aisé, plus sécurisé, nous le faisons plus facilement. Le risque de prendre son vélo à Quimper est vraiment quelque chose qui touche, qui marque tous ceux qui essayent de le faire, qui auraient envie de le faire. Ce report sur ces modes de déplacement profite à tous, en termes de ville apaisée. L'objectif est que chacun ait sa place. Nous l'avons dit, il y a également un objectif de santé, et forcément de baisse de l'empreinte carbone. Sur ce sujet, nous n'avons pas attendu pour le mettre en œuvre, en particulier avec la sécurisation des abords des écoles et le lancement de la maîtrise d'œuvre pour les voies*



*bidirectionnelles sur les quais de l'Odéon. Nous ne sommes plus dans les études de faisabilité, nous rentrons vraiment dans le feu.*

*L'urgence, c'est aussi l'urgence sociale, avec l'inflation qui touche plus particulièrement les personnes qui ont des revenus modestes, impactées par le coût de l'énergie et les 15 % d'augmentation que nous voyons dès cette année, mais aussi par le coût du logement et de l'alimentation. Bien sûr, dans ce budget, il s'agira de soutenir le CCAS, qui gère plusieurs services, que ce soit l'urgence sociale, mais aussi les services à la personne, le portage de repas, et encore de nombreux autres que nous pourrions développer.*

*L'urgence sociale, c'est aussi de faire attention aux tarifs qui touchent les familles, et en particulier le coût de la cantine scolaire, même si la collectivité subira l'augmentation du coût du service commun de restauration de 15 %, mais est obligée de répercuter ces coûts.*

*Il y a également l'urgence de reprendre le travail pour une Ville Amie des Aînés, une urgence quand nous savons que la fracture numérique s'accroît jour après jour pour la moindre démarche administrative. De semaine en semaine, pour telle ou telle chose, nous disons : « N'hésitez pas, allez sur Internet pour faire cette démarche ». La ville renouvellera donc les contrats des conseillers numériques pour rendre les nouvelles technologies accessibles au plus grand nombre.*

*Nous avons parlé de la question du logement, et nous en reparlerons encore tout à l'heure : nous maintiendrons une politique volontariste pour le logement et l'intérêt général sera toujours défendu.*

*Il y a également la question de l'attractivité de la ville. Là aussi, il y a des urgences, en particulier avec un dossier que nous réaborderons, le dossier des halles, qui, pour certains, était visiblement une obligation de moyens que nous nous donnions. Pour nous, ce sera une obligation de résultat. Nous arriverons au bout de ce projet dans le mandat.*

*Une urgence aussi pour la piste d'athlétisme, tout simplement parce que c'est une question de sécurité pour les athlètes et tous ceux qui pratiquent la course à pied. Là aussi, nous arriverons au bout, avec la possibilité de recevoir des compétitions fédérales à Quimper pour de l'athlétisme.*

*La vitalité de Quimper, c'est aussi les propositions culturelles qui ont été développées. Nous avons vu que « Passeurs de Lumière » commence à attirer beaucoup de monde au centre-ville de Quimper. Des choses seront proposées, une diversification sera faite, tout cela en restant dans un budget respecté. La rénovation du théâtre Max Jacob est également en cours et ira jusqu'au bout.*

*Parmi les urgences, il y a aussi une urgence à faire vivre la démocratie et faire que chacun soit respecté à Quimper. Nous en avons déjà un peu parlé dans le rapport égalité hommes-femmes. Quand nous voyons, élection après élection, qu'une partie de plus en plus importante de nos compatriotes vote pour l'extrême droite, il est important de faire l'expérience de la démocratie de proximité, par le budget participatif qui perdurera, qui est relancé cette année, avec le succès que cela a eu et la qualité des propositions qui ont été faites. C'est bien sûr un élan qui sera poursuivi.*

*Nous avons dit que trop de discriminations ne sont pas acceptables. Nous tenons les discours depuis trop longtemps et le rapport égalité hommes-femmes, les interventions de nos différents collègues montrent que nous avançons aussi de façon résolue sur ce sujet. Ce ne sont pas toujours des questions de budget, le budget ne résolvant pas tout. C'est aussi une volonté politique et des choses que nous faisons.*

*L'urgence aussi de lutter contre les violences qui sont faites à ceux qui ne correspondent pas aux stéréotypes que nous attendrions. Dans le cadre de l'égalité ou de la délégation d'Anna-Vari CHAPALAIN, des choses ont été soutenues, que nous continuerons de soutenir.*

*Françoise DORVAL l'a indiqué : il est important que les enfants en situation de handicap puissent jouer dans les mêmes endroits que les enfants qui n'ont pas ces handicaps. L'aire de jeux inclusifs au Moulin vert est également quelque chose qui sera fait dès 2023.*

*Enfin, nous faisons les choses, nous ne faisons pas qu'en parler.*

*Je m'arrête un peu sur les urgences. Le rapport évoque de nombreux autres projets. Vous l'avez lu, vous pourrez en parler.*

*Il y a la question du contexte. C'est dans le rapport, je ne vais pas m'étaler. Madame la maire l'a dit : 3,4 millions d'augmentation du budget pour l'énergie ; une inflation de 7 % de novembre à novembre qui touche l'ensemble, mais pour les villes, c'est plutôt 10 % ; une augmentation d'une valeur de point qui était nécessaire, et sans doute insuffisante pour les agents de la ville, qu'il faudra prendre en compte en année pleine pour l'année 2023 puisque cela a démarré en juillet 2022 ; une augmentation des taux d'intérêt à une vitesse que nous n'avons jamais vue auparavant, qui est aussi intégrée dans la construction du budget.*

*Nous intégrons également le contexte au niveau de l'État, en particulier avec les propos du ministre de l'Économie qui nous explique qu'ils ont beaucoup dépensé, mais que maintenant, cela va s'arrêter et qu'il cherchera des économies sur le budget de l'État et des collectivités territoriales. J'ai envie de lui dire : « C'est bon, nous l'avons fait, que ce soit lors de la précédente mandature ou aujourd'hui, avec ce contexte si exceptionnel. Nous sommes arrivés à l'os, donc arrêtons cela. »*

*Le contexte est aussi de se dire que les finances de la ville sont saines. Le taux d'endettement actuel est de 3,4 années par rapport à la marge brute. Nous sommes sains, donc nous avons une capacité à investir.*

*Pour passer le cap, nous avons des mesures d'économie. Nous avons déjà présenté un plan par rapport à l'énergie, mais de nombreuses autres mesures ont été travaillées. Puisque c'est un travail collectif, je voudrais saluer l'ensemble de mes collègues qui ont joué le jeu, ainsi que les services qui ont travaillé sur ces questions-là, pour arriver vraiment à des résultats.*

*La maîtrise du budget se posera aussi en termes RH (Ressources Humaines), avec des effectifs qui resteront stables. Je l'ai dit, le contexte nous permettra de faire nos projets. Il s'agit aussi de nous donner une ligne de crête au niveau de l'endettement – nous sommes actuellement sur quatre ans, puisque ceux que nous engageons aujourd'hui partent sur quatre ans, jusqu'en 2027, et que les projets ne seront pas arrêtés en cours. Nous nous arrêtons à un taux d'endettement maximum de huit années. Ce sera le taux maximum, qui reste un taux raisonnable.*

*En termes de ressources, il n'y a pas d'augmentation du taux d'imposition, qui ne bougera pas. Ce qui évoluera, ce sont les valeurs locatives, mais c'est le cas de toutes les communes puisque le législateur fixe cette évolution. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) ne bougera pas. La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) évoluera légèrement, mais devrait augmenter au regard de l'inflation.*

*Je m'arrête là sur la présentation de ce budget. Je suis prêt à répondre à vos questions. »*

**Mme MEUNIER-LE TREUST :** *« Je désirerais tout de même revenir sur ce qui avait été clairement annoncé, c'est-à-dire que vous alliez contenir les effectifs et faire des économies sur les services. Pour ce qui est de contenir les effectifs, la masse salariale, figer l'embauche, ne pas renforcer les statuts qui n'évoluent pas selon l'inflation, cela me semble un peu incohérent lorsque nous parlons d'égalité femmes-hommes.*

*À ce sujet, pour certains quartiers, il y a un déséquilibre quant à la présence féminine. C'est d'ailleurs marqué dans le contrat de la ville. Quelle est votre politique à ce sujet, concrètement ? Merci de votre attention. »*

**M. FONTAINE :** *« Je voudrais commencer par dire que madame HUET-MORINIERE n'avait pas besoin de tenir des propos offusqués sur la longueur des rapports et de ceux qui les présentent, puisque l'adjoint aux finances a presque été aussi long que l'adjointe chargée du développement durable. Ce n'est donc pas une histoire de genre, mais plutôt d'esprit de synthèse.*

*Quand nous regardons ce DOB, nous avons du mal à comprendre les urgences. Je n'ai pas l'impression que nous faisons ou construisons un budget sur des urgences. C'est la première fois que je vois cela, c'est intéressant. Il est vrai que la période est à l'urgence, mais il faudra tout de même essayer de comprendre. À force de faire de l'urgence, nous finissons par décréter que tout est urgence, et nous avons même décrété qu'il y avait une urgence à faire de Quimper – c'était marqué dans vos propos – une Ville Amie des Aînés. Cela fait longtemps que nous avons fait cela et que Quimper est la Ville Amie des aînés. Elle n'a pas le label, mais elle est engagée dans une démarche amie des aînés, donc il n'y a pas d'urgence. Nous ne sommes pas à une urgence près pour avoir un label.*

*Dans votre rapport, vous faites d'ailleurs allusion à une norme AFNOR – il faudra peut-être nous préciser cela – sur l'égalité femmes-hommes. C'est bien, les normes, nous pouvons essayer de chercher des éléments de la norme, essayer d'avancer, mais faut-il aller chercher cette norme AFNOR à tout prix, à quel coût, et en urgence ? Nous pouvons nous poser la question.*

*Une autre phrase m'interpelle dans le DOB. Je ne sais pas ce que cela veut dire, je n'ai pas compris qu'elle était cette sentence : « Il n'y a pas de solidarité sans égalité ». Peut-être que Laurence VIGNON pourra nous faire une explication de texte sur cela, c'est intéressant.*

*Un autre point sur lequel j'aimerais avoir des explications, c'est la poursuite des études destinées à remplacer l'Arche de Noé. C'est un élément important. Les études ont commencé, donc il doit bien y avoir des résultats intermédiaires. Quelles sont les solutions de rechange pour l'Arche de Noé ? Il est vrai que c'est un dossier qui nous était aussi resté sur les bras,*

*parce qu'au moment de changer, nous avons eu un problème « immobilier ». Cela m'intéresse de savoir ce qu'il va se passer.*

*Dans la construction du budget, vous faites effectivement face à des problèmes. Nous avons eu une forte diminution de recettes (20 millions d'euros sur l'ensemble du mandat). Vous, vous avez des augmentations de dépenses. C'est compliqué, des dépenses obligatoires. C'est un peu ce que je me disais : « Que va-t-il dire dans son DOB ? Est-ce qu'il va dire : " Heureusement, on ne va pas trop commenter la dette, parce que nous voyons bien que la situation financière d'une ville peut vite déraiser." » Nous l'avons vu, vous le voyez à nouveau. Il ne faut donc pas trop s'endetter pour pouvoir continuer à financer, à payer ses dettes et financer des investissements dans le long terme. Nous aussi, nous avons eu affaire à plein de gens qui nous donnaient des leçons et qui nous disaient : « Il faut s'endetter. L'argent, ce n'est pas cher, il faut y aller ». À un moment donné, quand l'argent devient cher, il faut payer la dette et la payer plein pot.*

*D'après les chiffres que vous nous donnez, l'endettement global, la capacité de la ville à rembourser sa dette avec l'épargne brute (je ne sais plus si c'est l'épargne brute ou l'épargne nette, mais cela n'a pas beaucoup d'importance), quand nous y étions, c'était trois ans. Maintenant, vous envisagez de le faire sur huit ans, ce qui commence à être très conséquent. C'est vrai que cela reste dans les moyennes des villes bien gérées ou pas trop mal gérées, mais pour moi, nous augmentons tout de même la capacité de la ville à réduire sa dette. Il faut tout de même le souligner. Ce n'est pas forcément un signe de bonne gestion. Nous verrons cela dans le budget lorsque vous aurez donné tous les détails.*

*L'évolution des soldes de gestion, il n'y a rien à dire. Je pense que j'ai fait le tour du problème. C'est surtout dans le budget que nous verrons comment tout cela va se goupiller. En tout cas, je vous plains. »*

**Mme LEVRY-GERARD :** *« Je reviens sur une phrase qui a été prononcée lors de la présentation du DOB : « Rien ne doit empêcher de mettre en œuvre nos projets ». J'entends que rien ne doit empêcher de mettre en œuvre nos projets, mais il faut aussi tenir compte de l'environnement. D'ailleurs, vous avez parlé du contexte pour commencer ce DOB. Je m'interroge, tout comme je l'ai fait au niveau du conseil communautaire : où sont les économies ? Où vont-elles être ? Il va quand même bien falloir en faire.*

*Tout à l'heure, j'ai parlé du surcoût de la gestion des déchets et je n'ai pas de réponse. Nous y reviendrons, j'entends bien, mais il faudra intégrer ce surcoût à un moment donné. Tout à l'heure, nous allons voter sur un rapport des halles, qui a aussi un surcoût. Nous connaissons aujourd'hui la situation de la politique énergétique, cela a un surcoût. Où allez-vous faire des économies ? Si vous n'en faites pas, où allez-vous trouver les fonds ? Je rejoins effectivement les propos de Georges-Philippe FONTAINE.*

*J'ai un autre questionnement. Dans les rapports 18, 19 et 20, nous allons voter des subventions aux associations. Il y a cette petite phrase, qui est normale puisque le budget est en mars, qui dit : « Nous votons 40 % ou x % de la subvention qui sera votée en mars ». J'ose espérer que ces 40 % ne vont pas se transformer en 50 % ou 60 % en mars, quand nous aurons réduit les subventions de ces associations et que, finalement, elles en auront eu beaucoup plus que prévu.*

*Nous aurons donc les réponses en mars, nous aurons les réponses sur le budget. J'aimerais quand même croire que vous tenez aussi compte de la situation compliquée des Quimpérois dans le contexte. Quand vous dites que le coût des cantines sera pris sur le budget de la ville, le budget de la ville, ce sont les impôts des Quimpérois. Quoi qu'il arrive, le cercle est assez connu et assez réduit : nous ne pouvons pas dépenser comme vous le faites sans avoir en face des recettes ou des économies qui permettent de gérer correctement le budget de la ville. »*

**Mme ASSIH :** *« Merci. D'autres interventions avec des questionnements ? Ludovic Jolivet, je crois que vous vouliez intervenir. Jacques va répondre. Je vous en prie. »*

**M. JOLIVET :** *« Merci, madame la maire. Finalement, si je résume les propos tenus par l'adjoint aux finances, vous paraphrasez ce qu'a dit le chef de l'État. C'est du quoi qu'il en coûte : « Quoi qu'il en coûte, nous ferons notre budget, notre projet ». Néanmoins, la situation a changé entre 2020 et 2023. Quand nous sommes arrivés en 2014, la baisse des dotations votée par le gouvernement socialiste devait être "one shot". Finalement, en 2015, rebelote ; en 2016, rebelote ; en 2017, rebelote. 20 millions sur la ville, un peu moins sur l'agglomération. Nous avons dû revoir notre budget. Vous, vous avez une situation qui est pratiquement la même. Je n'aimerais pas être à ta place, encore, Isabelle. »*

**Mme ASSIH:** *« Je ne sais pas. »*

Rires de l'assemblée.

**M. JOLIVET :** *« Il n'empêche que votre situation est grosso modo identique à la nôtre. Nous avons pris conscience que compte tenu du contexte, il fallait que nous revoyions notre budget. Vous, vous faites fi de tout cela. Vous êtes du 'quoi qu'il en coûte'.*

*Les slides ont démontré les endroits où vous vous n'alliez pas agir : la masse salariale, quelques informations comme cela. La masse salariale, c'est 40 % du budget. Elle est en augmentation de 7 %. Quand nous sommes arrivés en 2014, la masse salariale augmentait systématiquement de 3,5 % tous les ans. C'est là que nous avons demandé des efforts, compte tenu du contexte, parce que nous n'avions pas d'autres solutions à cause des choix du gouvernement socialiste. Il n'y avait pas d'autres solutions que de faire attention, de déporter un certain nombre d'investissements, de faire des économies pour garder une certaine souveraineté dans nos choix, et certainement d'être extrêmement prudents vis-à-vis de l'endettement.*

*S'endetter, ce n'est pas comme à la maison. Quand nous nous endettons ici, il faut aussi avoir les moyens de payer. Quand vous êtes dans votre foyer, à la maison, quand vous n'avez pas beaucoup de salaire, que vous avez à peine le nécessaire pour vivre, que vous n'avez pas d'épargne et que vous voulez emprunter, vous allez voir le banquier et celui-ci vous dit : « Avez-vous de quoi rembourser ? » La ville sera exactement dans la même position.*

*Vous vous dites que parce que les autres sont à sept ou huit ans et que nous sommes à trois ans, nous avons sûrement des marges de manœuvre. La réponse est probablement non. Faites donc attention.*

*Je crois que vous êtes encore dans une forme d'immaturité, parce que vous êtes encore dans le souhaitable et non dans le possible. Vous allez vous rendre compte qu'il faudra résoudre l'équation du budget. Il faudra le faire ! Nous pouvons donc nous donner toutes les bonnes*

*intentions du monde, mais dans un mois, il faudra résoudre l'équation, et là, vous ne trouverez pas de solution. Vous n'avez pas le levier de l'impôt, et heureusement, parce que si vous l'aviez eu, nous aurions « dingué », nous aurions encore pris 100 % d'augmentation des taux.*

*Isabelle, j'ai fait mon calcul – vous le savez, je possède des appartements privés, un petit manoir avenue Léon Blum à Quimper. Augmentation des bases : 7,5 %. Cela, ce n'est pas vous, ce n'est pas l'agglomération, c'est l'État. Je passe d'une base de 3 500 à 3 800 ou 4 800, grosso modo. Bref, Jolivet va payer 250 euros d'impôts fonciers en plus en 2024. 250 euros en plus ! Je vais passer de 1 771 euros à 2 200 euros. Stéphane LE NOEL pourra vérifier cela. Voilà la réalité.*

*Si nous avons eu les moyens sur la ville, si vous aviez eu ce levier, vous l'auriez aussi engagé. Attention, parce que dans ce cadre-là, il n'y a pas que les riches qui payent l'impôt foncier, il y a aussi les petits ménages qui sont à 1 200 euros, qui sont propriétaires et qui vont devoir payer l'augmentation d'impôt. »*

**Mme ASSIH :** « Revenons au budget de la ville. Nous parlons de la ville, s'il vous plaît. »

**M. JOLIVET :** « Cela concerne la ville, parce que sur l'endettement, vous êtes en train de prendre un chemin qui n'est pas le bon. J'ai vu des collègues à côté qui ont aussi mis le levier de l'endettement. Depuis les années 80, depuis le droit des collectivités d'emprunter un peu comme elles le voulaient, il y a toujours eu quelque chose d'extrêmement raisonnable sur la ville de Quimper. Que ce soit Marc BECAM, que ce soit Bernard POIGNANT, que ce soit Alain GERARD ou bien moi, nous, nous avons été raisonnables dans la dépense publique, raisonnables dans les investissements, raisonnables dans l'endettement et dans l'impôt. Vous, vous êtes en train d'ouvrir la boîte de Pandore. Attention.

*Jacques, je pense qu'il faut être raisonnable sur la mise en place de votre projet et prendre en compte la situation : l'augmentation des taux, l'inflation, la guerre, l'énergie. Tout cela, ce sont des choses qui nous plombent. Moi, je pense qu'il faudrait être raisonnables et, bien sûr, avoir de l'ambition pour la ville. Quand je vois tous les freins que vous mettez, je pense que vous aurez des tas de difficultés à résoudre l'équation dans un mois. Nous verrons bien.*

*En tout cas, dans ce contexte et dans votre état d'esprit, je me réjouis que vous n'ayez pas la main sur l'impôt sur la ville. »*

**Mme DADKHAH :** « Chers collègues, c'est une vieille technique d'avoir recours au dénigrement et à la condescendance quand nous sommes à court d'arguments. J'insiste, pour faire plaisir à Ludovic JOLIVET : depuis 2014, mais intensément accélérés depuis 2017, les suppressions successives de recettes fiscales locales, la taxe professionnelle, la taxe d'habitation, et désormais la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) ont tendance à nationaliser la fiscalité locale et mettre fin à l'autonomie des collectivités.

*Une part croissante de nos recettes n'est plus acquittée par le contribuable, pour le grand plaisir de Ludovic JOLIVET et pour notre grand malheur, parce que ce n'est pas cette conception que nous avons des collectivités locales, parce que nous sommes de plus en plus dépendants de l'État. Nos recettes sont donc de plus en plus exposées aux variations de la conjoncture économique.*

*Quelles sont les prévisions de 2023 ? Jacques l'a dit : une forte augmentation des dépenses, en lien avec l'inflation. Selon l'avis du haut conseil des finances publiques, les prévisions d'inflation seraient de plus de 5 % et non de 4,3 %, comme l'estime le PLF (Projet de Loi de Finances) de 2023.*

*La hausse des taux d'intérêt risque de se poursuivre. Les banques centrales appliquent les hausses des taux pour réduire la demande et, de cette façon, réduire le niveau de l'inflation.*

*L'augmentation de la DGF, même si c'est très rudimentaire, reste bien évidemment inférieure à l'inflation. Nous revenons au cœur du sujet : cela peut provoquer le ralentissement de l'investissement local. Il existe aussi des éléments psychologiques, nous venons de le voir avec nos collègues : la peur du lendemain. Cette peur du lendemain pousse les collectivités à avoir des épargnes de précaution.*

*Si nous arrêtons le moteur de l'investissement local, cela n'est pas neutre sur le plan macroéconomique, parce que cela représente 57 % de l'investissement total public. Au final, cela peut même impacter la qualité de service public rendu aux citoyens.*

*Je me réjouis donc que nous ayons pris le chemin inverse. Dans ce moment incertain, nous faisons le pari d'être le pôle des stabilités.*

*Je vais plus loin, et je pense que nous pouvons tous nous rejoindre : nous devons défendre auprès de l'État qu'il doit non seulement impulser une politique en faveur de la transition écologique, mais également nous aider à préserver l'autofinancement. Je pense que nous ne pourrions pas faire l'économie d'une réflexion globale sur la fiscalité locale, tout comme sur les dotations de l'État, car nous sommes arrivés à un système illisible dans lequel les collectivités n'ont plus d'autonomie de décision.*

*Nous devrions rebâtir les relations financières entre l'État et les collectivités locales, avec trois principes simples. D'abord, qui décide ? Cela veut dire que si l'État prend une décision, il en assume les conséquences financières. Deuxièmement, il faut de la visibilité pour gérer les budgets des communes, parce que cela n'est plus possible dans une logique annuelle. D'ailleurs, on nous oblige à avoir des projets, des PPI (Plans Particuliers d'Intervention), mais sur le budget, nous avons une logique annuelle. Il faut donc changer cela. Enfin, il faut réfléchir aux assiettes fiscales.*

*Tout cela pour dire que dans les débats à venir, il est urgent – je pense que là, nous pouvons avoir l'unanimité – de restaurer les principes constitutionnels d'autonomie financière et fiscale. Nous oublions souvent l'autonomie fiscale des collectivités. »*

**Mme ASSIH :** « Merci beaucoup, Forough. Rapidement, parce que vous avez déjà pris la parole, Doriane MEUNIER-LE TREUST. »

**Mme MEUNIER-LE TREUST :** « C'était en réponse à Monsieur FONTAINE sur le label AFNOR. C'est l'idée que j'ai proposée en arrivant sur l'égalité femmes-hommes en tant qu'adjointe. C'est un label national qui est reconnu, qui est très sérieux. Nous prenons des critères incontournables pour pouvoir ensuite vérifier que l'égalité femmes-hommes existe bien au sein de nos collectivités, tout simplement. Merci. »

**Mme ASSIH :** « Nous en étions à René BILIEU. Il y a énormément de demandes d'intervention, donc ce sera vraiment une par personne. »

**M. BILIEU :** « La crise énergétique que nous connaissons depuis maintenant un an, crise d'une ampleur inégalée depuis 1973, a conduit notre majorité à élaborer ces orientations dans un contexte d'inflation galopante, notamment pour nos approvisionnements énergétiques.

*Il existe plusieurs méthodes pour répondre à un tel défi et concevoir un budget équilibré. Je connais une municipalité précédente qui, dans un contexte difficile, utilisait le personnel comme variable d'ajustement, en instaurant les vacances de poste et la précarité comme règle de gestion, ce dans un but d'économie.*

*Je me rappelle de notre premier CA (Conseil d'Administration) au CCAS avec Matthieu, où il nous alertait sur l'état de l'organigramme du CCAS, un véritable gruyère. Nous avons fait un choix différent, respectueux du personnel, en avançant dans la déprécarisation, en recrutant le personnel nécessaire, en maintenant nos objectifs et nos engagements de campagne.*

*Je remercie particulièrement Jacques pour le travail remarquable effectué sur ces orientations, qui répartissent les contraintes et l'effort nécessaire pour répondre au contexte tout en préservant le service public dû aux Quimpérois, et en investissant pour l'avenir de notre ville.*

*Ainsi, le travail entrepris, et que nous maintenons avec ces orientations budgétaires sur la sobriété énergétique, devrait nous permettre d'envisager l'avenir de Quimper avec sérénité. La rénovation de nos bâtiments, notamment de nos écoles au niveau de l'isolation thermique et de la végétalisation, est un gage de confort pour les élèves et d'économie pour nos futurs budgets. La mise en œuvre du réseau de chaleur sur Penhars, ou encore le développement du photovoltaïque sur les bâtiments, relève d'un investissement sur l'avenir et la garantie de futures marges de manœuvre.*

*Ces orientations sont garantes de la mise en œuvre de nos projets et d'une amélioration de la vie des Quimpérois. Dans un exercice difficile, nous sanctuarisons l'essentiel tout en gardant le cap sur l'avenir. »*

**Mme ASSIH :** « Merci. Je rappelle que notre collègue Jacques LE ROUX répondra aux questions posées en fin d'échange. Anna-Vari, je crois que tu voulais intervenir. »

**Mme CHAPALAIN :** « Cela a déjà été évoqué, mais je voulais compléter. Pour répondre à Georges-Philippe FONTAINE, ce n'est pas un label pour un label, c'est un véritable guide méthodologique pour structurer le respect de l'égalité en matière professionnelle. Dans la suite de ce que disait René, et Laurence l'a souligné, il est à la fois important de travailler sur le respect de l'égalité femmes-hommes professionnellement, mais aussi de favoriser la mixité, et d'être ainsi attractif. Cela permet également de structurer et de faciliter la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Je ne vais pas m'étendre davantage, mais je pense que c'est quelque chose de très important.

*Pour répondre à Ludovic JOLIVET, je vais simplement témoigner que nous avons de la chance d'avoir un adjoint aux finances en la personne de Jacques LE ROUX. Depuis deux*



*ans et demi que je le côtoie, je trouve qu'il est un homme très raisonnable, à la fois raisonnable, solide et ambitieux pour sa ville. »*

**Mme ASSIH :** *« Bien. Claire LEVRY-GERARD m'a demandé la parole très rapidement. Après, nous terminerons le tour de table. »*

**Mme LEVRY-GERARD :** *« Merci, madame la maire. J'ai juste une question concernant les RH, puisque je vois que l'effectif ou la charge va être constante – je ne sais plus exactement le terme que vous avez employé. Par rapport à cette politique RH que vous avez menée en début de mandat, je voulais savoir si tous les effectifs étaient au complet et s'il n'y avait plus de carence de poste, comme vous l'aviez évoqué. J'ai posé cette question en commission et il me semble tout de même que nous ne sommes pas tout à fait arrivés à l'objectif. Je voulais avoir un petit point là-dessus. Merci. »*

**Mme ASSIH :** *« D'accord. Uisant pourra répondre tout à l'heure. Nabila Prigent. »*

**Mme PRIGENT :** *« Je voulais également remercier notre collègue Jacques pour la méthode qui a été mise en place, une méthode de concertation. Il est vrai que Jacques et les services ont pu voir chaque adjoint, nous avons pu nous organiser, voir ensemble comment faire pour avancer dans nos orientations budgétaires.*

*Depuis notre élection, nous avons tous subi de plein fouet la crise sanitaire, une inflation historique, la guerre en Ukraine, qui a été suivie d'une crise énergétique, comme cela a été dit auparavant. Nous sommes raisonnables, nous nous adaptons, nous gérons le quotidien des Quimpérois en maintenant un haut niveau de service public. Nous sommes responsables auprès des Quimpérois qui subissent à leur tour les conséquences de ces crises. Nous travaillons à leurs côtés, nous sommes solidaires, engagés, notamment auprès des habitants les plus fragiles. Je pense par exemple aux 500 citoyens qui ont été suivis par les conseillers numériques. Ce sont majoritairement des femmes qui subissent de plein fouet la fracture numérique, en plus du reste.*

*La majorité municipale choisit de réaffirmer l'importance des services publics locaux, comme un amortisseur des crises. La crise climatique nous impose d'amplifier les investissements de transition visant à réduire notre dépendance énergétique, comme l'a rappelé ma collègue Françoise DORVAL.*

*Construire le Quimper de demain passe par notre jeunesse, la rénovation des écoles, et aussi par la végétalisation des cours d'école, comme l'ont longuement rappelé mes collègues. Je pense que nous y tenons tous.*

*Le Quimper de demain passe par la transformation des espaces publics en dynamisant le centre-ville, par exemple avec les halles gourmandes.*

*Le Quimper de demain passe par la proposition des habitants pour améliorer leur quotidien, avec notamment la création d'un espace de rencontre intergénérationnel à Kerfeunteun, un beau projet proposé par le conseil de quartier, qui est suivi par Bernard JASSERAND. Je ne parle pas des 21 projets qui seront mis en œuvre dans le cadre du budget participatif.*

*Le Quimper de demain, c'est aussi la construction de logements sociaux de qualité, pour que chaque Quimpérois puisse se loger dignement.*

*Je continue, parce que c'est vraiment notre projet qui se met en place. Le Quimper de demain, c'est la lutte contre les discriminations des inégalités entre les femmes et les hommes, comme l'a démontré Anna-Vari CHAPALAIN au sein de la collectivité.*

*Au final, le Quimper de demain fait la place à l'humain. Ce budget reflète notre vision, mais aussi notre état d'esprit : la fraternité, la solidarité, le pragmatisme. Enfin, je dirais que c'est un budget sans artifice, brillant, mais sans paillettes, et nous en sommes fiers. Merci, madame la maire. »*

**Mme ASSIH :** « *Merci, Nabila. Philippe CALVEZ voulait intervenir, puis Bernard JASSERAND. Ensuite, nous concluons avec nos interventions.* »

**M. CALVEZ :** « *Une intervention en trois points. Bien sûr, mon intervention n'aura pas la qualité des prestations précédentes. En tout cas, moi qui suis bien entendu un spécialiste des comptes publics, je veux remercier Forough, parce que j'ai bien aimé, j'ai compris. Parfois, je ne comprends pas tout en matière financière, mais là, j'ai compris ce qui a été dit et je partage totalement ce que tu viens de dire.*

*Deuxième chose. Jacques, je trouve que ton positionnement est formidable. Visiblement, tu es aimé, donc c'est beaucoup plus facile, alors que Georges était détesté d'emblée. »*

**Un intervenant :** « *Et défendu !* »

**M. CALVEZ :** « *Et défendu, en plus ! Georges serait mort place Saint-Corentin que cela n'aurait pas été gênant. Bien entendu, je plaisante.*

*Troisième interrogation, il s'agit d'une question, parce que j'aime bien aller dans les détails, les décisions de madame la maire, etc. Je trouve toujours cela sympa. C'est sûrement parce que je n'ai plus rien à faire. C'était affiché dans mon bureau, ce n'était pas gênant, et je le donnais aussi aux conseils de quartier, parce qu'il y a de nombreux fantasmes sur nos indemnités. Je parle de l'avant-dernier tableau qui a été joint. C'est la première fois que je vois cela. Je ne me rappelle pas que nous ayons pu le faire. Georges, ou mon ancien maire, mon maire, peuvent peut-être me contredire.*

*Moi, j'affichais ce que je gagnais, ma fiche de paye. Je l'ai fait dans mon monde professionnel. Je suis assez américain là-dessus – pas sur les montants, bien entendu, mais sur la philosophie.*

*Par contre, je m'interrogeais sur un conseiller délégué et vice-président - je parle de Marc ANDRO - et sur le montant de ses frais. C'est dans un document qui deviendra public. Publiquement ou pas, je voudrais connaître la nature de ses frais, parce que c'est la seule personne qui a 1 046,60 euros de frais. Autant sur les indemnités, nous nous y retrouvons, mais là, cela m'a interpellé, parce que cela fait tout de même une somme (non pas par rapport au budget) relativement importante et conséquente par rapport au reste. Je vous remercie. »*

**Mme ASSIH :** « *Nous vous donnerons cette précision plus tard, parce que, pour me l'avoir dit, lui-même en était étonné. Nous allons donc procéder à une vérification de ce montant. Comme c'est transparent, il est normal de revenir vers vous pour ce type de question. Il est vrai que c'est la première fois que les montants des indemnités, mais aussi de ce qui peut être*

*perçu lorsque nous participons à certains satellites de la collectivité, sont diffusés. En fait, c'est une obligation réglementaire qui n'était pas appliquée jusque-là. La modification a donc été effectuée sur l'exercice 2023. »*

**M. JASSERAND :** *« Jacques LE ROUX a indiqué dans quelles conditions le budget 2023 se construit, des conditions difficiles. Alors que le service public est souvent le dernier rempart pour les citoyens, et pour les plus fragiles d'entre eux, c'est d'ailleurs l'un des derniers à avoir encore un accueil physique, nous ne pouvons pas dire que nous soyons vraiment aidés par ce gouvernement.*

*Le poids de la facture énergétique plombe nos marges de manœuvre comme il plombe les budgets des familles, des artisans et des entreprises : un surcoût de 3,4 millions d'euros pour le gaz et l'électricité par rapport à nos dépenses de 2022 à Quimper. La semaine dernière déjà, nous avons constaté un surcoût de 2,3 millions pour la communauté d'agglomération de QBO. Ce racket n'a que trop duré. L'énergie doit être sortie du marché européen. Les fournisseurs alternatifs d'énergie ne sont en réalité que des acheteurs et des revendeurs, favorisés par l'accès régulé à l'énergie nucléaire historique, qui ne produisent rien, qui spéculent et prélèvent des profits sur le dos du pays, qui est en grande souffrance.*

*C'est donc un surcoût de plus de 5 millions d'euros auquel doivent faire face nos deux collectivités. C'est à ce gouvernement de prendre des initiatives en arrêtant d'assurer à grands frais la survie du marché et en nous aidant à revenir à une maîtrise publique.*

*Je voudrais évoquer un second aspect. Le budget doit être construit avec des dotations de l'État qui baissent, car elles ne suivent pas une inflation de plus de 7 %, notamment la DGF. Il faut aussi faire face à des transferts de compétence sans les fonds qui devraient les accompagner.*

*Je vais prendre l'exemple des changements de nom, ces activités nouvelles qui ont été décidées par le gouvernement. C'est un temps de travail considérable pour nos services. Nous avons eu 92 demandes en six mois. C'est un travail vraiment très important pour les services, qui s'ajoute à la dématérialisation de l'état civil qui génère également beaucoup d'activité. Tout cela sans subsides nouveaux, sans compensation de l'État.*

*Je suis donc aussi inquiet sur le désengagement de l'État concernant le financement des conseillers numériques qui, comme cela a été rappelé par mes collègues, luttent contre une fracture numérique qui fait d'énormes ravages sur le territoire.*

*Voilà les deux éléments sur lesquels je voulais intervenir. Merci, madame la maire. »*

**Mme ASSIH :** *« C'est une belle illustration de ce que disait Forough sur : qui prescrit doit payer. Là, ce n'est effectivement pas le cas. Gilbert GRAMOULLE et Jacques LE ROUX. »*

**M. GRAMOULLE :** *« Je ne vais pas reprendre mes propos développés la semaine dernière au conseil communautaire sur le sens des orientations budgétaires, ni sur le contexte. Je veux juste redire quand même : guerre, inflation, spéculation, super profits... Pas de réponse nationale ou européenne à la hauteur de ces enjeux historiques. Dans ce cadre-là, inutile de se faire peur ou de faire peur, il faut faire preuve de sang-froid.*

*De fait, la question qui se pose est la suivante : dans un tel contexte, pouvons-nous poursuivre la réalisation de notre projet ? Comme Jacques, je réponds oui.*

*Parallèlement, je tiens à remercier tous les collègues du conseil municipal pour les questions et tous les points de vigilance que les uns et les autres ont évoqués. Les points de vigilance sont extrêmement importants.*

*Évidemment, la réponse sera dans le budget du mois de mars. Nous en devinons déjà les contours. Il est vrai que, ce sera un budget solidaire, volontaire, juste. Ce sera aussi un budget innovant et courageux. Oui, il faut faire de nombreux efforts ; oui, il faut prendre de nombreuses mesures d'économie. Cela n'est ni simple ni facile, mais nous le faisons, tout en préservant au maximum les habitants et leur pouvoir d'achat, tout en préservant au maximum les associations. Il ne faut pas mettre le feu dans la prairie, mais en période de crise et de difficulté, nous préparons l'avenir.*

*Il faut peut-être préserver encore plus la belle ambition de nos projets, autour de plusieurs grands blocs, que je ne vais pas détailler, mais juste rappeler. Tout d'abord, la transition écologique. Françoise l'a démontré tout à l'heure avec ô combien de brio, de détermination et de conviction.*

*Ensuite, le social. Souvent, nous entendons par social les solidarités. Il y a certes les solidarités, mais aussi le logement, enjeu essentiel de la période et des années à venir, que j'inclus bien sûr dans le bloc social, et encore la santé, que pose Yvonne à chaque fois à raison, et la politique en ressources humaines, qui est incluse dans la dimension sociale. Cela forme un bloc extrêmement important.*

*Enfin, la vie quotidienne, qui inclut la vie dans les quartiers, les pratiques, les acteurs, à la fois dans les domaines culturels, sportifs, socioculturels. Cela forme un bloc.*

*Parce que nous parlons d'orientations budgétaires, il s'agit bien de définir le cap. Le budget sera la déclinaison de cette vision que nous avons. Il s'agit de bien préparer l'avenir pour Quimper, pour les habitants. Quand je dis Quimper, c'est bien sûr la Ville de Quimper, mais j'y intègre complètement, y compris sur le plan énergétique pour l'autonomie énergétique alimentaire, tout le territoire de Quimper Bretagne Occidentale, et bien sûr, l'avenir de Quimper et de QBO dans la Cornouaille. Merci, Madame la Maire. »*

**Mme ASSIH :** « *Merci, Monsieur le Premier Adjoint. Jacques Le Roux pour conclure. »*

**M. LE ROUX :** « *Je ne sais pas si les réponses d'un adjoint immature vous intéressent. Ce ne sont pas des qualificatifs qui sont forcément nécessaires.*

*Ce qui me rassure tout de même dans vos propos, c'est que nous n'avons pas le même projet politique, c'est clair. Vous avez une obsession, qui est de diminuer la dette. En gros, c'est : « Ma cassette, ma cassette, ma cassette ». Pour nous, il s'agit de répondre à un projet politique.*

*Nous parlions d'urgences, mais ces urgences, c'est un projet. À travers ces urgences-là, nous retrouvons un projet politique. Pouvez-vous dire que la transition énergétique n'est pas une urgence aujourd'hui, dans tout ce que nous voyons, après l'été que nous avons passé à Quimper, dans le Finistère, avec des températures incroyables, du jamais-vu ? Est-ce que ce*

*ne sont pas des urgences ? Est-ce qu'il ne faut pas faire les choses dès maintenant ? Nous, ce sont nos urgences.*

*Le social, c'est pareil. Quand nous parlons d'égalité et de solidarité, je sais que là non plus, nous n'avons pas le même projet politique. L'égalité, ce n'est pas trop votre truc. Nous, c'est le cas. Nous sommes solidaires, nous payons en fonction de nos moyens et nous recevons en fonction de nos besoins. C'est la règle.*

*Sur l'augmentation, on nous dit : « Pourquoi ne faites-vous pas plus de 3,5 % ? » Simplement parce que c'est la loi. Nous faisons des choses. Quand nous faisons le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel), qui permet de rattraper des inégalités salariales, nous agissons pour les agents. Par contre, c'est le gouvernement qui décide l'indice.*

*L'augmentation de la masse salariale sera sans doute autour de 7 % pour la part Quimper, puisque nous récupérons aussi une part de l'administration commune que nous reversons à QBO, mais pour la part de Quimper, les dépenses contraintes (augmentation du point d'indice, GVT (Glissement Vieillesse Technicité), etc.) représentent 1,3 million. La part que nous avons décidée est de 266 000 euros. Vous voyez que nous faisons des choses, mais que nous faisons aussi attention.*

*Puisqu'il y avait la question de savoir si tous les emplois sont pourvus, c'est un élément de contexte sur lequel je suis passé pour aller un peu plus vite, mais de fait, non. C'est aussi une difficulté pour les collectivités de recruter aujourd'hui, c'est une réalité. Les postes sont ouverts, les recrutements sont lancés, mais nous avons des difficultés à recruter. Il n'empêche que ce sont des postes qui sont à prévoir dans le budget.*

*Cela a été dit par Anna-Vari, mais je redis simplement que quand nous allons vers des normes, quand nous allons vers un label, la question n'est pas d'avoir une médaille à poser sur le veston, si nous en avons un, mais c'est simplement la méthode. C'est aussi cela qui fait notre différence. Nous ne sommes pas dans l'intention, nous ne sommes pas dans l'annonce, nous sommes dans le concret et nous sommes dans le résultat que nous voulons. C'est la méthode qui nous permet d'aller au résultat.*

*Sur les économies, puisque c'est un travail que nous avons fait ensemble avec les adjoints et les services, la première chose, c'est tout ce qui était sobriété énergétique, ce qui vous a été présenté au départ. Là non plus, il ne s'agit pas de se dire que nous lançons un plan et que nous laissons filer. Ce sont des choses que nous vérifierons. Les panneaux photovoltaïques, ce sont des économies que nous arriverons à faire.*

*Nous avons parlé de la commande publique. C'est aussi la question de l'organisation de cette commande publique pour arriver à avoir des prix qui sont justes. C'est néanmoins un travail à plus long terme.*

*Sur la communication, il y a une communication qui est actuellement l'organisation, où les choses sont un peu réparties. Il y a un pôle central et il y a aussi de la communication répartie dans les services. Nous allons essayer d'harmoniser cela pour que nous fassions aussi bien avec moins.*

*C'est aussi la question du matériel qui est utilisé, qui est mis à disposition. C'est un travail qui est fait dans les services, les véhicules de service. Quand nous parlons des vélos qui sont mis à disposition, ce sont des voitures dont nous n'avons plus besoin ou c'est du carburant que nous n'utilisons plus.*

*C'est la gestion du patrimoine immobilier, sur laquelle nous travaillons avec les différents adjoints concernés pour rationaliser l'utilisation, essayer au minimum de maintenir, et diminuer tout ce qui est possible de diminuer.*

*C'est aussi la question de l'organisation du travail : comment se déclenchent les heures supplémentaires ? Que cela soit partagé, maîtrisé. C'est encore la question de l'absentéisme, qui est une vraie question. Dans notre collectivité, pourquoi l'absentéisme est un peu plus fort que la moyenne ? Il faut regarder, mais travailler sur les causes, pas sur une culpabilisation des agents.*

*La question était posée sur les associations. Je peux vous rassurer : il n'y a aucune consigne de dire que nous allons baisser les associations de 1 %, 2 %, 3 %, 4 % ou 5 %. Non. Des critères ont été mis en place, qui seront appliqués. Les associations n'ont aucune crainte à avoir sur leurs subventions.*

*Il y a un travail de beaucoup plus long terme sur les politiques publiques que nous menons. Chaque adjoint le mènera avec les services et dans la concertation.*

*Voilà pour les pistes d'économie. Des choses se feront de manière conjoncturelle. Bien sûr, les retours restent à affiner, donc je ne vais pas vous donner les chiffres, mais les retours service par service... Quand nous sommes à 0 % d'augmentation avec une inflation à 7 %, nous avons déjà fait des économies. Cette économie sur la partie des dépenses contraintes représenterait déjà 700 000 euros. C'est donc vraiment un sujet que nous portons, qui est porté par les services et porté politiquement. »*

**Mme ASSIH :** *« Merci, cher collègue, pour ces précisions. C'est donc une préparation du budget compliquée, vous l'avez dit les uns et les autres. Compliquée parce que l'exercice a déjà été mené sous le mandat précédent et que nous partons de cela. Entre le mandat précédent et le mandat actuel, il n'y a pas eu une hausse de la dotation globale de fonctionnement. Or, comme cela a été dit, les efforts d'économie ont déjà été menés. Il est donc compliqué de demander encore des efforts aux services.*

*Pour autant, tout le monde est au travail dans cette recherche d'optimisation, de mutualisation, de meilleure gestion, notamment du patrimoine immobilier de la collectivité, comme l'a dit Jacques. Tu viens de le dire, nous sommes au moins sur une économie de 700 000 euros à l'échelle de la Ville.*

*L'exercice est compliqué à un autre titre : il est compliqué parce que la crise énergétique et l'inflation qui nous touchent ne touchent pas que les collectivités locales, elles touchent également les entreprises et les particuliers. À partir du moment où une collectivité va commencer à envisager de baisser sa subvention, sa contribution, son accompagnement, son niveau d'investissement, inévitablement, cela impactera durement et fortement les habitants ou les entreprises.*

*Cet équilibre est donc difficile. Pour autant, je remercie vraiment notre collègue adjoint en charge des finances, ainsi que les services, parce que nous arrivons à vous présenter un projet de budget qui nous permettra de ne pas avoir recours au levier fiscal à l'échelle de la ville, ce qui est important, qui permet encore d'avoir des marges concernant les économies à faire, et qui permet surtout, et monsieur le premier adjoint l'a dit, de mettre en œuvre notre projet politique.*

*Cela ne veut pas dire que nous dépensons à tout va, cela ne veut pas dire que nous ne savons pas compter, ce qui est une espèce de représentation qui n'est pas réelle. Nous savons compter, nous tenons à des finances saines au niveau de la collectivité, mais il est vrai que le niveau d'endettement bougera inévitablement. C'est un choix politique que j'assume complètement. Je l'assume parce que de mon point de vue, la bonne gestion d'une collectivité passe évidemment par une maîtrise de la dépense, mais aussi par un entretien des équipements. Si nous n'investissons pas suffisamment sur nos équipements, nous dégradons le patrimoine de la collectivité. C'est ce qu'il s'est passé, parce que vous avez fait vos choix. Certes, nous, nous avançons, je ne suis pas là pour dire : « Vous n'avez pas fait ceci, vous n'avez pas fait cela », mais ce qui n'a pas été fait auparavant est à faire maintenant, et nous n'avons plus le choix.*

*La rénovation du théâtre Max Jacob ; la cité sportive de Penvillers, nous avons parlé de la piste de Penvillers ; les aménagements sur les quais en cours de mandat pour les pistes de vélos ; à terme, il y aura l'agrandissement du musée des Beaux-Arts, ce qui nécessitera d'acquérir le bien qui nous le permettra... Pour moi, tout cela est vraiment signe de bonne santé et de bon équilibre budgétaire, tel qu'il nous est présenté dans ce rapport d'orientations budgétaires.*

*J'ai parlé investissement, et je suis très attachée à la réalisation de ces projets. J'oubliais les halles. Nous allons en parler tout à l'heure, mais les halles, qu'on soit d'accord ou pas avec notre projet qui, somme toute, est pour ce mandat-ci moins fort que si cela avait été une restructuration, qu'on soit d'accord ou pas avec ce projet, les halles sont à faire. Autrement, demain, les halles actuelles seront fermées, et cela, c'est aussi une mauvaise gestion de notre collectivité.*

*Nous avons donc une vigilance particulièrement importante sur l'entretien des équipements, le renouvellement quand c'est nécessaire et le maintien de notre bon niveau d'investissement. C'est non seulement une bonne gestion de la collectivité, mais je pense que du côté de la préservation du milieu économique, et notamment des travaux publics, il en va aussi de leur pérennité et de leur sérénité, dans des équilibres difficiles à trouver actuellement.*

*Puis, nous en avons parlé, nous avons le fonctionnement, avec cette part d'économie, mais aussi avec un maintien de la qualité des services publics apportés aux Quimpéroises et aux Quimpérois. Pour cela, si nous maintenons la qualité de nos services publics, il faut des hommes et des femmes qui y travaillent.*

*À propos de la question qui avait été posée sur les ressources humaines, une réponse partielle a été apportée par notre collègue adjoint aux finances. C'est vrai que nous ne sommes pas encore au maximum des recrutements par directions, parce que nous avons des difficultés de recrutement. Globalement, notamment sur le CCAS, nous avons des directions qui fonctionnent, qui ont un effectif satisfaisant. Cela nous permet maintenant, pour la préparation du budget 2023, d'envisager de rester à effectifs constants. Nous verrons pour les*

*années à venir en fonction des besoins qui pourraient se présenter ou des restructurations de service qui peuvent aussi être proposées, ce qui est le cas pour plusieurs directions. Nous sommes sur une masse salariale avec un effectif à moyens constants.*

*Nous avons la question épineuse de l'accompagnement des partenaires, et ils sont nombreux : l'accompagnement des acteurs culturels, des acteurs sportifs, des acteurs socioculturels, mais aussi de solidarité, avec beaucoup de demandes. Quand je dis que ces acteurs souffrent de la situation, c'est une réalité, parce qu'ils se prennent également l'inflation, et la collectivité doit déjà répondre à une chose importante, c'est que nous ne pourrions pas augmenter les subventions.*

*La question qui se pose à ces acteurs est la suivante : qui compense l'inflation, dans la mesure où ils n'ont pas de recettes ou de source de recettes nouvelles ? Nous faisons déjà une première réponse : nous n'augmentons pas l'accompagnement de la collectivité, ce qui est déjà un effort par rapport au niveau de fonctionnement des acteurs avec lesquels nous travaillons. Quand nous pourrions demander un effort, parce que l'étude – c'est déjà en cours, il y a une méthode qui est déjà à l'œuvre – nous permet de ne pas mettre un acteur en difficulté, nous demanderons un effort. Cela sera précisé au travers de la présentation du mois de mars.*

*Nous maintenons donc un bon niveau d'investissement, parce que nous pensons que c'est nécessaire aux Quimpéroises et aux Quimpérois, et nous pensons aussi que c'est une bonne gestion de notre collectivité. Nous maintenons un bon niveau de service public tout en étant rigoureux et en essayant de trouver les marges d'économie là où c'est possible. Nous avons aussi une relation et un rapport constant avec les acteurs pour pouvoir voir jusqu'où nous pouvons maintenir notre niveau d'accompagnement, en tout cas sur cette année 2023, qui est vraiment atypique.*

*Je crois qu'il faut vraiment le retenir de cette manière-là : nous sommes sur un exercice atypique. J'espère que nous serons l'année prochaine dans une conjoncture moins inflationniste et que nous pourrions retrouver des marges de manœuvre, pour la collectivité comme pour les partenaires.*

*Enfin, je terminerai par la remarque de notre collègue Forough DADKHAH. Il est vrai que l'État n'est pas au rendez-vous. Il faut le dire et le redire. Je l'ai dit à l'échelle de l'agglomération, donc je le redis, parce qu'à l'échelle de la ville, c'est la même chose : avec la hausse des fluides que nous connaissons, tant sur l'électricité que sur le gaz, quelques efforts ont été faits sur l'électricité qui permettent d'avoir contenu la hausse de l'électricité d'une manière modérée, mais il y a eu des efforts de faits. Ce n'est pas le cas sur le gaz, et il n'y a surtout pas de compensation du côté de la dotation globale de fonctionnement. Cela, c'est une difficulté. Effectivement, qui doit trouver ? Qui doit être agile ? Ce sont les collectivités locales, et pas uniquement la ville de Quimper, mais les collectivités locales. Heureusement qu'elles sont là, parce que sans elles, la cohésion sociale en prendrait un sacré coup.*

*Merci à Jacques, merci aux services, merci à l'ensemble des collègues, pour qui ce n'est pas simple. Vous avez également connu cet exercice sous le précédent mandat et ce n'est pas simple d'aller voir les acteurs, de dire que nous n'allons pas pouvoir compenser l'inflation, qu'il faudra éventuellement faire un effort, au moins sur l'année 2023. Pour autant, nous le*



*faisons avec responsabilité, et surtout dans le cadre d'un échange qui nous permettra d'assurer les équilibres de tous et de toutes.*

*Voilà pour les grandes orientations de ce débat d'orientations budgétaires. Il est 21 heures 30, et nous n'avons vu que quatre rapports. »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023  
Rapporteur :  
Monsieur David LESVENAN**

**N° 4**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023  
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023  
(accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Aménagement de la rocade Est de Quimper - Conventions avec le Conseil  
Départemental du Finistère**

**L'aménagement de la rocade Est de Quimper ou RD 783 entre l'échangeur du Loch et le rond-point d'Ergué Armel nécessite un travail collaboratif entre le Conseil Départemental du Finistère et la ville de Quimper afin de se doter des outils permettant de valider un programme conjoint d'aménagement.**

**Une convention cadre de gouvernance et de financement et une convention de groupement de commandes pour la réalisation d'études de trafic doivent être passées avec le CD 29 pour réaliser les études préliminaires permettant l'élaboration d'un programme d'aménagement entre l'échangeur du Loch et le giratoire Lebon pour une participation communale de 300 000 €HT sur un coût d'opération de 600 K€ réparti à parité avec le Département du Finistère.**

**\*\*\***

Les aménagements actuels de la rocade Est de Quimper, et en particulier la route de Brest et le boulevard Allende, de l'échangeur du Loc'h jusqu'au giratoire Le Bon, en passant par le giratoire de Tréqueffelec, le boulevard d'Ergué Armel doivent être interrogés. Dans cet objectif, le Conseil Départemental du Finistère et la Ville de Quimper ont décidé de lancer une réflexion stratégique à des fins d'aménagement de l'ensemble de ce secteur.

Cette réflexion devra répondre aux enjeux ci-après :

- Fluidifier et sécuriser les déplacements, tous modes confondus ;
- Désenclaver le quartier de Cuzon et le quartier de l'hippodrome ;
- Lutter contre les inondations par l'aménagement d'ouvrages sur le Frouit, en zone inondable, tout en maintenant la continuité écologique ;

- Répondre au développement urbain (pôle médical de Kerlic, renouvellement urbain de la zone industrielle de l'Hippodrome, aménagement de la « grande salle », aménagement des quartiers de la gare), aux projets mobilités de la ville de Quimper (projets cyclables, transport en commun) et au trafic supplémentaire ou au report de trafic qui en découleront ;
- Développer les mobilités actives.

Le Conseil Départemental du Finistère et la ville de Quimper s'accordent sur la nécessité de prioriser les études d'aménagement sur un premier tronçon de la RD 783 entre l'échangeur du Loch et le giratoire Lebon. Pour désenclaver les quartiers de Cuzon et de l'hippodrome, la ville de Quimper souhaite réaliser un giratoire sur le boulevard Allende.

Pour cela des études préliminaires sont à mener et doivent faire l'objet d'un premier accord de financement entre le CD 29 et la ville de Quimper dans le cadre de la convention cadre de gouvernance et de financement.

Ces études préliminaires comprennent notamment :

- Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination des études préalables et l'établissement des programmes d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental du Finistère ;
- La construction et le calage du modèle de trafic à l'échelle de l'agglomération (1er marché subséquent du marché accord cadre de modélisation de trafic à l'échelle de l'agglomération de Quimper) ;
- L'établissement des modélisations de trafic sur le tronçon de la RD 783 entre le giratoire Lebon et l'échangeur du Loch (2e marché subséquent du marché accord cadre de modélisation de trafic à l'échelle de l'agglomération de Quimper) ;
- La réalisation des études préalables nécessaires sur le dit tronçon sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental du Finistère : études acoustiques, études faunistiques et floristiques, études de qualité de l'air, études d'impact agricoles, études socio – économiques, études hydrauliques (gestion des eaux pluviales et lutte contre les inondations), études géotechniques, études topographiques...
- une association des riverains, des chambres consulaires, des acteurs économiques et des autres usagers.

Afin de réaliser des études de trafic à l'échelle de l'agglomération, il est nécessaire de signer une convention de groupement de commandes entre la ville de Quimper et le Conseil Départemental du Finistère, ce dernier étant le mandataire du groupement. Pourront notamment être concernés par ce groupement de commandes les marchés publics relatifs aux prestations suivantes :

- Une étude de circulation globale à l'échelle de l'agglomération quimpéroise permettant de construire et caler le modèle de trafic (financée à parts égales entre le Conseil Départemental du Finistère et la ville de Quimper) ;
- Des études spécifiques sur certains secteurs des routes et des rocades de Quimper, qui pourront être commandées par l'un, l'autre ou les deux maîtres d'ouvrages et qui feront l'objet de modalités de financement spécifiques pour chaque étude.

Le coût à la charge de la ville de Quimper pour la réalisation des études préliminaires entre l'échangeur du Loch et le giratoire Lebon s'élève à 300 000 €HT conformément à l'article 4 de la convention de gouvernance et de financement. Un premier budget de 100 000 € HT est proposé au budget 2023 de la ville de Quimper.

Ces études ont pour objectif de définir un programme conjoint d'aménagement de ce premier tronçon de la RD 783 en 2024 après réalisation des études préliminaires en 2023. Elles permettront en particulier de vérifier l'opportunité d'un giratoire entre la route de Cuzon et le boulevard Allende.

\*\*\*

Après avoir délibéré (7 abstentions ; 41 suffrages exprimés dont 41 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la convention cadre de gouvernance et de financement de l'aménagement de la RD 783 et d'autoriser madame la maire à la signer ;
- 2 - d'approuver la convention de groupement de commandes pour la réalisation d'études de trafic sur l'agglomération quimpéroise et d'autoriser madame la maire à la signer.

### **Débats relatifs au rapport n°4 :**

**Mme ASSIH:** « Nous passons maintenant au rapport n° 4 de la commission ville durable. Il nous est présenté par David LESVENAN. »

**M. LESVENAN :** « Place à l'action avec la mise en place d'une réflexion en lien avec le Département, afin de nous projeter sur les aménagements de la rocade Est de Quimper, notamment entre l'échangeur du Loc'h et le giratoire Lebon.

*La réflexion que nous vous proposons de mettre en place devra nous permettre de réfléchir et de tracer les lignes d'action pour fluidifier et sécuriser les déplacements dans cette zone, désenclaver le quartier de Cuzon et le quartier de l'Hippodrome, avec de fortes attentes de nos concitoyens en la matière, ou encore de développer les mobilités actives.*

*Le conseil départemental du Finistère et la ville de Quimper s'accordent donc sur la nécessité de prioriser ces études d'aménagement, afin de mener les différentes actions proposées que je viens vous lister rapidement.*

*Les études préliminaires vont tout autant nous permettre de travailler sur le modèle de trafic de la zone que de mener les études préalables nécessaires aux travaux sur le tronçon (études acoustique, faunistique, floristique, etc.), avec bien sûr une méthode qui nous est chère, en associant aussi les riverains, les chambres consulaires implantées à Cuzon, les acteurs économiques et les autres usagers. Afin de réaliser ces études de trafic à l'échelle de l'agglomération, il est nécessaire de signer une convention de groupement de commandes entre la ville de Quimper et le conseil départemental du Finistère.*

*Le coût à la charge de la ville de Quimper pour la réalisation de ces études préliminaires s'élève à 300 000 euros, à parité avec le département. Il est à noter qu'un premier budget de 100 000 euros est proposé dès ce budget 2023, au titre de la ville.*

*Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention-cadre de gouvernance et de financement de l'aménagement de la RD 783 et d'autoriser madame la maire à la signer, d'approuver la convention de groupement de commandes pour la réalisation d'études de trafic sur l'agglomération quimpéroise et d'autoriser pareillement madame la maire à la signer. Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »*

**Mme ASSIH :** « Merci, David. Qui souhaite intervenir ? Les deux collègues, également conseillers départementaux, Marie-Pierre et Matthieu. »

**Mme JEAN-JACQUES :** « C'est simplement pour dire que mes collègues Bernard JASSERAND, Matthieu STERVINOÛ et moi-même, nous avons assisté à l'assemblée générale des riverains de Cuzon et nous avons y évoqué cette étude, qui démarrera prochainement. Les riverains étaient vraiment extrêmement satisfaits. Ils nous ont dit : « Nous allons enfin entrer dans le concret », même s'il y a les études avant. Ils sentent vraiment que cela bouge, nous avons vraiment eu des gens très contents de cette nouvelle. »

**M. STERVINOÛ :** « Très rapidement, pour dire que nous sommes effectivement allés à cette AG (Assemblée Générale) des habitants de Cuzon. C'est un quartier qui est particulier, car

*vraiment enclavé entre deux quatre voies, le boulevard Allende, la nationale 165, et les routes très fréquentées que sont la route de Coray et la route de Brest. C'est un quartier avec des identités multiples, à la fois champêtres, urbaines, artisanales et commerciales. Il héberge également les chambres consulaires, un CFA (Centre de Formation d'Apprentis), QCD (Quimper Cornouaille Développement), donc vraiment des identités multiples, que nous avons retrouvées dans l'AG. En effet, les habitants avaient des attentes très différentes les unes des autres.*

*Quand nous avons pu parler de ces études, la réaction a été : « Enfin du nouveau à Cuzon », même si je dois dire qu'ils étaient clairement dans l'attente de concret, de dates, parce que cela fait trop longtemps que ce quartier attend que nous nous intéressions à lui et que nous puissions le désenclaver. C'est un des nombreux points du rapport proposé, mais je crois qu'il y a une vraie attente des habitants à être entendus sur ce qu'ils souhaitent pour leur quartier et comment l'apaisement du boulevard Allende pourra faire le lien avec la zone de l'Hippodrome. Je crois qu'il est important de rappeler que cela va faire le lien avec un quartier en devenir, le quartier que nous avons déjà pu présenter à plusieurs reprises, faire le lien avec la grande salle à venir, faire le lien avec la nouvelle polyclinique.*

*Aujourd'hui, de grands enjeux sont à tenir et je suis très heureux que les habitants puissent être associés à ce projet important pour la ville. Des consultations auront lieu sous forme de réunions publiques avec tous les acteurs, comme l'a dit David, pour que nous puissions enfin définir ensemble le Cuzon de 2030. »*

**M. JASSERAND:** *« Je vais être très court, pour compléter ce qu'ont dit mes deux collègues. Ce désenclavement est important, d'autant plus qu'un futur lotissement va voir le jour, avec une cinquantaine de petites maisons et deux petits collectifs. À cette occasion, avec David LESVENAN, Matthieu et Marie-Pierre, nous nous sommes engagés à organiser une réunion publique avec les habitants – la date n'est pas complètement arrêtée, mais nous nous en approchons – pour parler de ce lotissement, mais aussi des aspirations et des attentes des habitants.*

*Ce quartier est extrêmement intéressant et mérite véritablement que nous nous posions à ses côtés pour faire évoluer les choses. Il faudra entrer et sortir en toute sécurité de Cuzon, ce qui est aujourd'hui difficile, réduire la vitesse sur le boulevard du Président Allende (le giratoire pourrait y contribuer) et penser aussi, dans le cadre de l'aménagement de la route de Brest, à des habitants de Cuzon qui souhaitent parfois pouvoir traverser la route de Brest, ce qui n'est pas simple, pour aller de l'autre côté, sur l'autre vallon. Merci, madame la maire. »*

**M. JOLIVET :** *« J'ai lu la presse l'autre jour et j'ai vu le show que vous avez fait à l'Assemblée générale. Vous étiez accueillis comme des messies, extraordinaires. Un dossier coincé depuis tant d'années et, réjouissance extraordinaire, ça y est, c'est trouvé. Je ne sais pas si vous y êtes pour quelque chose, vous, les conseillers départementaux. Ce que je sais, c'est qu'auparavant, le Conseil départemental a considéré de nombreuses fois que cet équipement n'était pas prioritaire. L'arasement de la butte en bas de Cuzon, à côté de l'hôtel Ibis, n'était pas une priorité.*

*De la même manière qu'entre le rond-point de Tréqueffelec et Gourvily, souvenez-vous, il était aussi prévu qu'il y ait deux fois deux voies entre ex-Bégot Pneus et Gourvily. Aujourd'hui, nous avons compris que le contournement de Quimper se faisait par Troyalac'h et par la bretelle, par la voie express. Il n'empêche qu'il y a bien évidemment un véritable*

*problème pour sortir de Cuzon, d'autant plus s'il y a une cinquantaine de logements ; il faudra bien trouver une solution.*

*Je dois aussi avouer que le conseil départemental n'était pas preneur dans cette affaire auparavant. J'ignore donc ce que fera Maël de Calan. Madame la maire, vous avez précisé qu'il y avait un bon engagement du conseil général, je m'en satisfais. C'est grâce à cela, mais le blocage était là, parce que c'est une route départementale, ce n'est pas une route communale. Nous étions donc extrêmement coincés.*

*Efficacité ou efficacité des conseils départementaux, efficacité de la nouvelle majorité départementale qui a enfin compris la nécessité de cet enjeu... Bravo à tous, à la fois à vous, par votre perspicacité, et aussi au conseil départemental. »*

**M. LESVENAN :** *« Ludovic, juste un petit mot malicieux sur l'action et l'efficacité. Dès 2020, quand nous sommes arrivés, nous avons tout simplement commencé à améliorer les choses. Ce n'est pas parfait, c'est aussi pour cela que nous mettons des études plus longues pour des aménagements qui vont au-delà de Cuzon, sur l'ensemble que tu évoques sur la rocade Est. Quand il s'agit d'agir avec pragmatisme, nous savons le faire.*

*C'était une première réponse et nous en mettons d'autres en place aujourd'hui. Nous avons donc commencé par faire un aménagement très rapide. Ce n'était pas compliqué à faire. Il fallait le faire, c'est fait. Reconnais-le, tout simplement. »*

Intervention hors micro de M. Jolivet.

**M. LESVENAN :** *« Merci, Ludovic. Je suis content, même si à la limite, moi, « on s'en fout » un peu. Ce qui est plus important, c'est que les habitants de Cuzon ont aussi vu que nous répondions, que nous les écoutions et que nous apportions des premières réponses rapides, comme nous pouvions le faire.*

*Oui, il faut se mettre en marche avec le département pour des choses plus longues, mais dès que nous pouvons faire quelque chose, nous le faisons avec pragmatisme, volontarisme et rapidité. »*

**M. FONTAINE :** *« Est-il possible de nous montrer un plan de ce qui sera fait ? N'avez-vous pas un petit schéma ? »*

**M. LESVENAN :** *« Non. Nous allons faire les études, puis nous aurons tous les plans nécessaires. »*

**M. FONTAINE :** *« Oui, mais un plan qui montre la nature du projet. Vous avez bien cela en tête ? Un dessin sur un bout de papier. »*

**Mme ASSIH :** *« Je l'ai bien en tête, puisque c'est un dossier que je suis depuis 2016, étant également conseillère départementale sous le précédent mandat. Je peux vraiment refaire l'historique de ce projet, qui est un vieux serpent de mer de plus de 30 ans. C'est dire l'exaspération des habitants, qui ont vu le quartier du Cuzon s'urbaniser extrêmement fortement, sans que la dimension infrastructure routière n'ait été anticipée. C'est une réalité.*

*Il y avait des études très anciennes (du rond-point Lebon jusqu'au rond-point de Gourvily), mais qui sont complètement obsolètes, d'abord parce que les normes environnementales sont complètement à réétudier et à reprendre, mais aussi parce que les obligations en termes de mobilité active ne figuraient pas du tout dans les anciennes études. Tout cet axe va être repensé dans le cadre des études.*

*Pour répondre un peu plus précisément à ta question, plusieurs questions se posent. De toute manière, dès que nous allons toucher aux routes, il faudra les mobilités actives, donc quelles voies créons-nous ou ne créons-nous pas ? Une chose a été faite depuis toutes ces années, et notamment depuis 15 à 20 ans, c'est de l'acquisition de biens immobiliers, soit par le département, soit par la ville de Quimper. Cela fonctionnait plutôt bien en termes d'acquisition, ce qui nous permet d'avoir une capacité d'emprise supérieure pour créer au moins une voie nouvelle. La question sera maintenant de savoir pour quelles mobilités entre Gourvilly et Tréqueffelec.*

*Dans les études précédentes, il était question de faire un shunt pour éviter le rond-point. Cela fera partir des choses à requestionner en fonction des besoins actuels. Nous ne l'avons pas dit ici, mais c'est surtout une question de sécurité qui se pose, notamment quand nous descendons de la route de Cuzon pour nous insérer dans le boulevard Allende.*

*Il est vrai qu'au début de notre mandat, la ville a fait les travaux mentionnés par David LESVENAN, ce qui nous permet d'avoir un démarrage un peu moins raide, donc de perdre un peu moins de temps, parce que c'est très serré et qu'il y a des excès de vitesse. Néanmoins, ce n'est pas suffisant, parce que, comme je l'ai dit, nous avons une urbanisation massive en termes d'habitat, qui s'est densifié, en termes de chambres consulaires qui se sont installées sur ce secteur, et un nombre de véhicules beaucoup plus important qui arrive et qui doit s'insérer sur le boulevard Allende.*

*La question qui se pose, que les habitants, les riverains posent encore et pour laquelle le département était d'ailleurs auparavant en désaccord, c'est la possibilité d'un rond-point, d'un giratoire (encore un autre) en bas de la rue de Cuzon, afin de pouvoir s'insérer d'une manière plus sécurisée dans cet axe. Il aurait cette vertu de diminuer les risques accidentogènes. Il aurait la seconde vertu – c'est pour cela que les études seront particulièrement appliquées à ce secteur-là – de pouvoir relier Cuzon au quartier de l'Hippodrome. Dans ce qui est prévu, tant au niveau de la grande salle que des futurs habitats sur l'Hippodrome, nous avons des circulations interquartiers à créer.*

*Ces études vont donc venir préciser toutes ces hypothèses qui sont sur la table. Je rappelle que c'est un partage du montant des études entre le conseil départemental et la ville de Quimper à hauteur de 300 000 euros. Des études, c'est long.*

*Le département va également délibérer sur ce montant d'études. Ce sont de grosses études. J'ai demandé à ce qu'elles soient menées le plus rapidement possible, pas trois ou quatre ans. »*

Intervention hors micro inaudible.

**Mme ASSIH :** « Non, c'est une priorité. C'est ce que disait David tout à l'heure. Quand nous avons rencontré le nouveau vice-président en charge des infrastructures routières du



département, nous avons dit : « Ce secteur est une priorité ». Les services travaillent des deux côtés à ce que ce soit engagé, sur un calendrier défini à l'avance, ce qui est important.

La seconde nécessité que j'avais indiquée et qui a pu être portée par les collègues, c'est le fait de réunir tous les acteurs avant l'été, parce que ces acteurs n'ont jamais été réunis depuis des années. Je peux le dire et en témoigner : j'attends depuis 2016 que ces acteurs soient réunis. Ce sera chose faite au premier semestre de cette année.

Enfin, la troisième hypothèse que nous allons regarder, d'une manière peut-être un peu plus rapide par rapport au plan global, qui nous engage vraiment sur du moyen à long terme, c'est la question de ce giratoire, c'est-à-dire que si nous avons la réponse de la pertinence de ce giratoire, je souhaiterais qu'il soit engagé assez rapidement et d'une manière dissociée de l'ensemble. Autrement, nous n'avons pas fini de bouchonner sur le quartier de Cuzon.

Voilà pour les précisions relatives à ces études. Rapidement, Ludovic JOLIVET, et après, nous votons. »

**M. JOLIVET:** « Pour moi, le giratoire était acquis, parce que nous ne pouvons pas imaginer d'accéder à Cuzon sans ce giratoire. »

**Mme ASSIH:** « Ce n'était pas du tout acquis. Cela n'est pas encore étudié. »

**M. JOLIVET :** « Oui, mais c'était la pointe de l'achoppement, parce qu'il fallait araser la butte pour éviter que le rond-point soit sur une crête. C'est un premier point. Je pensais que c'était acquis et que cela posait problème au conseil général, qui ne voulait pas financer cet équipement et ce rond-point. Je pense que cela coûte effectivement un peu d'argent.

Là où je suis tout de même étonné, c'est dans le montant de l'étude, parce que 300 000 euros pour la ville et 300 000 euros pour l'agglomération... Nous finançons des études pour aller où ? Sur la Lune ? »

Intervention hors micro.

**M. JOLIVET:** « Je suis étonné. Il y a la lutte contre les inondations... »

**Mme ASSIH :** « C'est pour l'étude... Nous ne faisons pas le tarif des études, et sans cela, nous n'avons rien sur le secteur. C'est pour reprendre toutes les circulations.

Je crois que c'est le deuxième point en termes de trafic de véhicules du Finistère. Nous ne sommes pas sur un petit secteur, c'est pour reprendre toutes les circulations. Ce n'est même pas le rond-point Lebon : nous pouvons partir de la gare, parce que nous avons tout de même un pôle d'échanges multimodal qui sera livré fin 2024, début 2025. Il s'agit de reprendre toute circulation intra-quartiers jusqu'à Gourvily, route de Brest.

**Un intervenant :** « Ce sont juste des études d'un plan de circulation. »

**Mme ASSIH :** « Absolument. »

**M. JOLIVET :** « Cela dépasse l'entendement. »

**Mme ASSIH :** « *C'est ainsi.* »

**M. JOLIVET :** « *Je n'avais pas le financement du conseil général. Je pensais que nous partagerions 300 000 euros en deux. 600 000 euros, vous rendez-vous compte ? Nous sommes dans un contexte financier tendu, et 600 000 euros d'étude ?* »

**Mme ASSIH :** « *Oui, mais nous avons aussi des risques accidentogènes et une urbanisation qui s'imposent à nous.* »

**M. JOLIVET :** « *Je ne sais pas qui va chapeauter l'étude, mais 600 000 euros !* »

**Mme ASSIH :** « *J'entends, mais c'est la proposition qui est faite.* »

**M. JOLIVET :** « *Je ne la vote pas comme cela. Je ne peux pas voter cette délibération.* »

**Mme ASSIH :** « *C'est votre liberté.* »

**M. JOLIVET :** « *Bien évidemment, mais je demande vraiment des explications supplémentaires. 600 000 euros d'étude, vous rendez-vous compte ?* »

**Mme ASSIH :** « *Je veux bien demander des précisions complémentaires sur ce coût.* »

**M. JOLIVET :** « *Cela le mérite, Isabelle.* »

**Mme ASSIH :** « *Je veux bien, mais en attendant, nous allons la voter ce soir. Je ne diffère pas ce dossier, c'est certain.* »

**M. JOLIVET :** « *Je me souviens d'avoir eu une étude ici sur les ramassages des poubelles à 300 000 euros.* »

**Mme ASSIH :** « *C'est croisé entre deux collectivités. Le travail a été fait, le montant est croisé...* »

**M. JOLIVET :** « *600 000 euros !* »

**Mme ASSIH :** « *Oui, c'est ainsi, parce que ce sont des études importantes et que nos études – je vais être un peu hésitante – datent de 20 et 30 ans. Tout est à reprendre.*

*Je vous ai donné tous les éléments. Nous allons pouvoir passer au vote, puis je vous propose une pause de 10 minutes, parce que nous avons encore d'autres dossiers. Nous reprendrons nos échanges à 22 heures.* »

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur David LESVENAN**

**N° 5**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023 (accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Règlementation des meublés de tourisme - Autorisation de changement d'usage**

**A l'instar de nombreuses communes touristiques, la ville de Quimper n'échappe pas au phénomène de mise en location de locaux d'habitation au profit d'une clientèle de passage. La plupart des propriétaires ont recours à une mise en ligne d'une annonce via des sites tels que AirBnb, Aritel...**

**Face à l'ampleur de ce marché, le législateur a créé depuis les années 2010 un certain nombre d'outils afin d'en réguler les effets en termes de raréfaction de l'offre de logements, de renchérissement des coûts de l'immobilier et des troubles de voisinage induits.**

**\*\*\***

La ville de Quimper et l'agglomération se sont déjà mobilisées depuis de nombreuses années dans une politique de revitalisation du centre-ville de Quimper, à travers l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et le programme national Action Cœur de Ville.

L'opération « Quimper, cœur de ville », OPAH-RU a été lancée en octobre 2016 afin d'enrayer le processus de déqualification et restaurer la qualité résidentielle du centre-ville. La stratégie d'intervention de Quimper Bretagne Occidentale allie l'incitation à la rénovation privée des immeubles et des logements, la mise en œuvre des procédures coercitives mobilisables en matière de lutte contre l'habitat indigne et les opérations de recyclage urbain.

Cette politique locale a été confortée en 2018 par le dispositif national Action Cœur de Ville visant à lutter contre la fracture territoriale et la redynamisation des villes moyennes.

Et si les résultats de ces actions volontaristes sont déjà visibles et encourageants, la collectivité souhaite encore renforcer ses actions notamment en matière de lutte contre la pénurie de logement.

Or quelques années, les modes d'hébergement touristiques proposés à une clientèle de passage se diversifient grâce à une mise en relation entre loueurs et visiteurs par de nombreux sites internet.

La mise en location de locaux d'habitation comme meublés de tourisme contribue à l'attractivité d'un territoire en répondant à une demande saisonnière d'hébergement et en offrant une expérience différente des autres modes traditionnels d'hébergement. Cette offre génère un complément de revenus intéressant pour les propriétaires qui souhaitent louer leur bien en leur absence.

Néanmoins, cette offre d'hébergement ponctuel contribue à l'apparition de nouveaux phénomènes dans les villes concernées par l'émergence des meublés de tourisme : raréfaction de l'offre de logements au détriment de la location pérenne, augmentation des loyers, nuisances diverses subies par le voisinage du fait des allées et venues répétées, manque à gagner des collectivités du fait de la non-perception de la taxe de séjour, etc.

La ville de Quimper n'est pas épargnée par ce phénomène car 600 logements entiers font l'objet d'annonces actives auprès des opérateurs numériques du marché, à savoir les plateformes de mise en location telles AirBnB, Abritel, etc.

Plus précisément, l'offre Airbnb connaît un essor sur Quimper depuis l'année 2019 avec une hausse de 44% du nombre d'annonces. Selon les données Airdna, 534 annonces étaient actives au 3ème trimestre 2019, contre 768 à la même période en 2022. 85% de ces annonces se répartissent sur des typologies de petits logements (15% de studios, environ 47% de T1, environ 23% de T2). Or, 75% des ménages étant composés d'une ou deux personnes, ces petits logements correspondent à une réelle demande.

Face à ce constat, le législateur ne cesse de renforcer depuis 2014 l'arsenal juridique existant pour encadrer plus efficacement l'essor des meublés de tourisme : loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (loi dite ALUR du 24 mars 2014), loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi dite ELAN du 23 novembre 2018), loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (loi du 27 décembre 2019).

L'article L.631-7 du code de la construction et de l'habitation dispose que « *le fait de louer un local meublé destiné à l'habitation de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile constitue un changement d'usage* ». Dès lors, le local n'est plus considéré à usage d'habitation mais à usage marchand de meublé de tourisme.

En principe, le changement d'usage est libre mais les communes volontaires peuvent solliciter le préfet afin qu'il rende applicable sur leur territoire la procédure de changement d'usage (article L.631-9 dudit code).

Le code de la construction et de l'habitation prévoit un régime d'autorisation « temporaire » de changement d'usage, qui cible spécifiquement le phénomène « Airbnb » et s'applique aux locaux d'habitation utilisés comme meublés de tourisme (article L.631-7-1 A dudit code). Dans ce cas, l'autorisation est délivrée à titre temporaire, pour une durée déterminée par la commune.

Les propriétaires de meublés, notamment les propriétaires de résidences secondaires, devront alors disposer d'une autorisation pour pouvoir louer leur bien à usage touristique. Les résidences principales, à condition qu'elles soient louées moins de cent-vingt jours par an, ne sont pas soumises à la procédure de changement d'usage.

Les habitants resteront donc libres de louer leur bien à usage touristique moins de quatre mois sur l'année civile sans avoir à solliciter d'autorisation.

Ce régime temporaire étant uniquement applicable aux loueurs personnes physiques, il paraît opportun d'encadrer également les changements d'usage des locaux d'habitation en meublés de tourisme opérés par les professionnels (SCI par exemple) en s'appuyant sur le régime général prévu à l'article L.631-7-1 du code de la construction et de l'habitation.

La mise en place du changement d'usage s'effectue en trois étapes : le conseil municipal décide d'instaurer l'autorisation de changement d'usage. Puis, madame la maire saisit le préfet pour solliciter la mise en place de cet outil sur le territoire quimpérois. Si le préfet acte la poursuite de la procédure, le conseil municipal est invité ultérieurement à se prononcer sur le règlement applicable aux demandes d'autorisation de changement d'usage.

Le règlement a pour objet de fixer les conditions de délivrance et les critères de l'autorisation (limitation du régime à certaines zones de la commune, durée de l'autorisation, etc.,). Seul serait encadré le changement d'usage de locaux à destination d'habitation en meublé de tourisme, et non pas par exemple une transformation de logement en commerce qui continue de relever du changement de destination soumis à autorisation d'urbanisme.

Parallèlement, le conseil municipal peut aussi décider de mettre en place le numéro unique d'enregistrement des meublés de tourisme (article L.324-1-1 III. du code du tourisme). Ce dispositif vient alors se substituer à l'obligation de déclaration en mairie des résidences secondaires louées en meublés de tourisme.

En conséquence du numéro uniquement d'enregistrement, les loueurs doivent enregistrer auprès de la mairie, par le biais d'un téléservice, leur meublé de tourisme qu'il s'agisse d'une résidence principale ou secondaire.

Une fois cet enregistrement effectué, le numéro généré par le téléservice doit obligatoirement figurer sur l'annonce postée sur les plateformes d'hébergement touristique de sorte à pouvoir vérifier que les loueurs respectent les conditions de leur autorisation ou que le seuil des cent-vingt jours de location maximum par an pour les résidences principales n'est pas dépassé.

A cet égard, les deux outils – autorisation de changement d'usage et numéro unique d'enregistrement – sont complémentaires.

Par ailleurs, la loi prévoit que toute personne qui sert d'intermédiaire contre rémunération (les plateformes numériques notamment) doit informer le loueur de ses obligations de déclaration et/ou autorisation. L'intermédiaire devra donc obtenir du loueur, préalablement à la location du bien, une déclaration sur l'honneur attestant du respect de ces obligations.

L'autorisation de changement d'usage et l'enregistrement des locations saisonnières visent donc non seulement à contrôler plus efficacement l'offre de meublés touristiques mais aussi à garantir une perception efficiente de la taxe de séjour.

Afin de laisser le temps aux loueurs de meublés de tourisme de procéder, le cas échéant, à cette formalité d'autorisation de changement d'usage et à l'enregistrement de leur bien, ces dispositifs pourraient entrer en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

\*\*\*

Après avoir délibéré (1 abstention ; 47 suffrages exprimés dont 47 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de valider la proposition de soumettre à la procédure de changement d'usage les locations de courte durée de locaux destinés à l'habitation à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile ;
- 2 - de valider la mise en place du numéro unique d'enregistrement des meublés de tourisme ;
- 3 - d'autoriser madame la maire à adresser à monsieur le Préfet une demande d'instauration de la procédure de changement d'usage.

## Débats relatifs au rapport n°5 :

**Mme ASSIH :** « Chers collègues, nous reprenons donc notre séance. Je donne la parole à David LESVENAN pour la présentation du rapport n° 5. »

**M. LESVENAN:** « Dans cette délibération, il s'agit de se pencher sur la réglementation des meublés de tourisme. C'est un phénomène qui touche Quimper, comme d'autres villes à travers le monde.

*Voici quelques éléments d'appréciation du contexte, tel qu'a pu le relater notre agent d'urbanisme dans une récente étude. La France est aujourd'hui le premier pays en Europe touché par le phénomène Airbnb – je vais prendre le terme de Airbnb pour désigner l'ensemble des plateformes qui proposent une location de meublés touristiques en ligne. Dans un périmètre national et selon les derniers chiffres 2022, nous sommes aujourd'hui la troisième région la plus concernée, derrière la région PACA et la Nouvelle-Aquitaine, mais tout de même devant l'Île-de-France. Cela montre justement la croissance du phénomène.*

*Dans les départements bretons, le Finistère est le plus touché par la croissance du phénomène Airbnb. Entre 2019 et 2022, Quimper a connu une croissance de près de 42 % des meublés, comme nous avons pu le voir sur des chiffres parcellaires. Il s'agit donc de se pencher sur ce phénomène, lequel n'est pas sans effet de bord sur notre offre de logement, à travers deux ou trois incidences.*

*La première est que nous assistons à un retrait, à une diminution de l'offre de location à l'année, ou de locations qui pouvaient auparavant bénéficier aux étudiants et aux travailleurs saisonniers de septembre à juin, puisque des propriétaires vont choisir de louer sur une saison étendue d'avril à octobre plutôt que de jouer sur un traditionnel effet de location, donc sur 10 mois pour des travailleurs saisonniers ou des étudiants, et deux mois de location vacancière.*

*Un autre phénomène qui va nous interpeller dans notre politique de logement, c'est le surenchérissement dans le but d'acquérir des logements et de les mettre ensuite en location Airbnb. Nous avons commencé à voir ce phénomène au niveau de l'urbanisme à Quimper avec des appartements achetés 30 000 euros ou 40 000 euros, un peu plus chers que les autres, et qui sont ensuite transformés en meublés. Cela va impacter nos concitoyens en matière de prix de référence, puisque cela tire le marché vers le haut, tout en retirant de l'offre de logement permanent, des T1, T2 qui nous font cruellement défaut, notamment auprès des jeunes et des jeunes actifs.*

*Aujourd'hui, il est donc important de trouver une régulation ou d'envoyer des signaux par rapport à ce phénomène. D'autres villes en Bretagne ont commencé à s'y pencher et à réglementer. Je pense notamment à Saint-Malo et à Lorient. Nous sommes la troisième ville à le faire. Dinan y réfléchit également à son tour. Vous voyez évidemment tout de suite le potentiel touristique des villes que je vous cite.*

*Il s'agit pour nous d'assurer une régulation de cette offre de logement par les mécanismes qu'il nous est possible d'activer. Tout d'abord, l'autorisation du changement d'usage, procédure qui nous permettra, lorsqu'un logement est transformé en meublé touristique,*

*d'avoir notre avis à donner, donc avec une sollicitation du préfet, tel que cela vous est décrit dans la délibération.*

*La première étape est de voter ce soir sur cette demande ; la seconde étape sera l'autorisation du préfet – nous l'espérons – à procéder à ce changement d'usage temporaire ; la troisième étape sera un débat lors d'un prochain conseil municipal sur le règlement qui concernera ce changement d'usage.*

*Le deuxième levier qui vous est proposé ce soir est la mise en place d'un numéro unique d'enregistrement, qui va nous permettre de mieux connaître les logements proposés à la location en termes de typologie de logement, de qualité, de surface, etc., et de pouvoir nous assurer du versement effectif de la taxe de séjour, puisque vous avez bien compris que ce phénomène est également entretenu par la rentabilité qu'il peut dégager. Il n'y a donc pas de raison que la ville, qui fait face à des habitants supplémentaires, comme pour nos entreprises liées à l'hôtellerie, ne bénéficie pas de cette manne touristique. Ce numéro unique d'enregistrement nous permettra également de mieux apprécier l'offre, voire de la réguler.*

*Le mot d'ordre d'une génération des années 70 était de vivre et travailler au pays. Aujourd'hui, au regard des difficultés de logement, un troisième verbe s'y rajoute : vivre, travailler et se loger au pays. Au niveau municipal, politique, nous devons vraiment avoir un positionnement fort avec cette politique sur les meublés touristiques, rajouté à la préoccupation que nous partageons tous de proposer un logement pour tous nos concitoyens.*

*Ce soir, il vous est donc proposé de valider la proposition de soumettre à la procédure de changement d'usage les locations de courte durée des locaux destinés à l'habitation à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile, de valider la mise en place du numéro unique d'enregistrement, et donc d'autoriser madame la maire à adresser à monsieur le préfet une demande d'instauration de la procédure de changement d'usage. »*

**Mme POSTIC :** *« Avant d'intervenir sur ce rapport, j'ai une précaution oratoire préliminaire. Il est vrai que la critique est aisée, l'art est difficile, mais il est vrai que depuis le début de cette séance, j'ai l'impression que les membres du conseil municipal de la minorité que nous sommes n'avons rien fait dans les six ans qui se sont écoulés jusqu'à 2020. Franchement, c'est assez agaçant de l'entendre sans arrêt.*

*En revanche, s'agissant de l'encadrement des logements meublés saisonniers, il est vrai que nous n'avons rien fait, parce qu'à l'époque, le problème ne se présentait pas de cette manière.*

*Précaution oratoire aussi, puisque je vous propose des observations, et non pas des critiques, mais peut-être des pistes de progrès ou d'amélioration de votre projet. Précaution oratoire encore pour votre voisin de droite : ce ne sont pas des craintes, je n'ai pas peur. Je vous sou mets des interrogations pour améliorer le projet que vous nous proposez.*

*Monsieur l'adjoint à l'urbanisme a effectivement pris la comparaison de la ville de Saint-Malo qui, intra-muros, connaît une problématique d'accès au logement que nous ne connaissons pas, à ma connaissance, dans la ville de Quimper. Il est vrai que tout un chacun peut le voir autour de lui. Dans l'immeuble que j'habite, deux appartements sont par exemple en location saisonnière. Je suppose que dans la ville de Quimper, c'est à peu près partout dans le centre-ville. Il est donc nécessaire d'encadrer ce système.*



*Accès au logement, maintien au logement. Vous ne l'avez pas indiqué, mais il est vrai que le projet que vous proposez, c'est qu'en deçà de quatre mois de location touristique sur l'année civile, les bailleurs ne seraient pas soumis à cette procédure. Il est également vrai que louer son habitation de manière saisonnière permet, comme nous avons pu le voir dans les zones touristiques et notamment dans le Pays bigouden, de partager son habitation, d'aider au maintien du logement, à payer ses charges. Avec l'augmentation de la taxe foncière qui s'annonce, cela peut peut-être permettre à des ménages modestes de faire face à ces charges.*

*Nous parlons d'accès au logement. Dans le rapport sur l'encadrement des logements meublés et dans le DOB qu'on nous a présenté tout à l'heure, nous parlions d'une ville dynamique et attractive. Certes, c'est une compétence communautaire, mais je n'ai pas entendu, sauf maintenant, parler du tourisme. Effectivement, l'offre de logement touristique sur la ville, le tourisme étant un des critères d'attractivité de la ville de Quimper, n'est pas évoquée stricto sensu dans cette délibération. Offrir aux visiteurs de la ville de Quimper d'autres types d'hébergement et des locations meublées, importantes sur la ville, est aussi une possibilité dont la ville ne doit pas se priver.*

*Point également important à mon sens, c'est que vouloir dire que les logements aujourd'hui donnés en location saisonnière via Airbnb ou d'autres sites priveraient les locaux d'habitat, en se fondant seulement sur l'indicateur que vous avez retenu, à savoir l'augmentation d'offres sur ce type de location, m'apparaît réducteur. En effet, nous pouvons aussi nous poser la question de savoir si, pour démontrer l'ampleur de ce phénomène, nous ne devons pas nous interroger sur la typologie des logements donnés en location via cette plateforme. Quel est l'état des logements ? Quelles sont les performances énergétiques ? Quelle est la location géographique ? Quelles sont les conditions d'accessibilité ? Les logements répertoriés sur Airbnb, Abris ou d'autres sites, n'étaient-ils pas déjà à vocation touristique ?*

*En effet, la situation est telle que les exigences de performances énergétiques créées par la loi climat font que ce n'est pas parce que des logements seront retirés des plateformes pour des locations saisonnières de courte durée que cela donnera forcément des logements dans le cadre de l'habitat traditionnel de la loi de 1989. Pourquoi ? Parce que le législateur a fait en sorte que les locations saisonnières échappent aux obligations d'isolation et de performances énergétiques. C'est donc une vraie problématique. Souvent, le législateur ne voit pas ce que cela va créer par ricochet.*

*Par exemple, les logements du vieux Quimper ayant des problèmes de performances énergétiques, d'accessibilité, etc. ne seront pas forcément éligibles à la location longue durée. C'est une problématique. Une procédure, qui peut être lourde et contraignante, n'aboutira pas forcément au résultat.*

*Le second point que je n'ai pas vu dans le rapport, c'est le lien avec le PLH (Plan Local de l'Habitat). Effectivement, vous avez, la ville de Quimper a un objectif, c'est éviter l'artificialisation des terres, préserver les terres agricoles, les friches, etc. Dans ce projet, je n'ai pas vu le lien pour faciliter l'accès au logement des habitants, en lien avec ce PLH et une politique globale.*

*Voilà les quelques observations que je voulais vous faire sur cette délibération. »*

**Mme ASSIH :** « *Merci. Ce sont des observations fort intéressantes, je dois le dire. Doriane MEUNIER-LE TREUST.* »

**Mme MEUNIER-LE TREUST:** « *En tant que politique publique logement volontariste, je reste tout de même un peu sur ma faim. Encore une fois, vous vous adossez à une loi qui ne donne pas de solution vraiment concrète quant à la crise du logement. Encore une fois, comme évoqué, je trouve cette politique de petit pas, timide, balbutiante.* »

*Depuis 2014, le législateur ne cesse de renforcer l'arsenal des lois. Résultat : des locations meublées d'un an, Airbnb, Aritel, qui connaissent un essor depuis 2019. Le Code de la construction de l'habitation prévoit un régime d'autorisation temporaire. Les loueurs doivent se tourner vers la mairie. Pourquoi le feraient-ils, puisqu'ils ne l'ont jamais fait ?*

*Madame la maire, j'aimerais connaître vos objectifs, à court terme, en termes de location accessible pour les Quimpéroises et les Quimpérois qui travaillent sur le territoire, parce que le long terme, comme vous l'avez bien compris, l'urgence est là. Merci de votre attention.* »

**M. JASSERAND :** « *Je soutiens vraiment ce rapport, cette délibération, et je vais expliquer pourquoi. Ce type de location de meublé touristique génère souvent des nuisances et des conflits de voisinage assez violents, assez forts. Pourquoi ? Parce que nous avons souvent des vacanciers qui arrivent tôt le matin avec d'énormes valises, qui tambourinent à la porte pour obtenir une clef ou un code. Les résidents qui sont à demeure subissent quelques fois des désagréments assez pénibles.* »

*Une autre réserve concerne l'identité de certains quartiers, parfois menacée par la multiplication et la concentration des meublés touristiques sur un quartier.*

*C'est également souvent un coup dur pour les petits commerces, car les touristes ne consomment pas de la même façon que la population traditionnelle, qui vit et travaille sur place.*

*La location meublée de courte durée génère encore souvent une économie un peu grise, centrée sur les petits jobs ultras précaires (remise des clefs, nettoyage des appartements, lavage des draps et du linge, rapide état des lieux à la sortie du locataire). Il s'agit de tout un personnel, essentiellement féminin, avec des horaires ultras fractionnés, calés sur le roulement des touristes, et sans forcément de contrat de travail.*

*Il est donc utile de maîtriser, de réguler, et même de limiter les locations de meublé touristique à Quimper si nous ne voulons pas connaître les difficultés de certaines villes touristiques, précédemment citées par David. Merci.* »

**M. LESVENAN:** « *Merci, chers collègues, de votre contribution. Je crois que nous partageons une ambition pour notre ville et notre centre-ville en la matière.* »

*J'ai peut-être été un peu rapide, mais quand je cite Saint-Malo et Lorient, nous nous alignons plutôt sur Lorient, qui est plus proche de nos préoccupations ou de notre réalité en termes d'occupation d'espace Airbnb. La ville de Saint-Malo est engagée dans une politique plus ambitieuse, plus contraignante réglementairement. Aujourd'hui, il s'agit pour nous de mettre en place un état des lieux via un numéro unique d'enregistrement, c'est-à-dire que bien réguler, c'est aussi connaître la réalité. Cela se mettra en place à l'horizon du*

*1<sup>er</sup> janvier 2024, le temps d'informer nos concitoyens, les propriétaires, des dispositions mises en place.*

*Rien n'empêche, et vous l'avez évoqué, que des Quimpérois, et c'est l'esprit Airbnb original, puissent louer quelques jours, quelques semaines par an leur logement principal. Là où nous avons une attention particulière, c'est notamment sur cette ubérisation de la location saisonnière, que Bernard a évoquée. Des sociétés d'investissement vont posséder 30 logements dans le centre-ville de Quimper, qu'elles proposent à la location. Nous ne sommes plus dans des revenus d'appoint pour payer son logement, mais bien pour générer des investissements assez lucratifs, puisque des plateformes vous proposent de calculer le taux de retour d'investissement avec un logement Airbnb, Aritel ou autres, sur une ville. Nous nous intéressons donc plutôt à ce type de logement, pas à celui de nos concitoyens ici et là qui cherchent à pouvoir équilibrer leurs charges.*

*Sur le tourisme, c'est évidemment une offre qui participe à l'écosystème, avec la possibilité pour chacun de choisir son type d'hébergement, certes. Il s'agit aussi de pouvoir, par rapport à d'autres professionnels (hôtels, campings), qui ont d'autres contraintes, de respecter aussi le champ économique qui est lié.*

*Une dernière chose par rapport à ce que vous évoquiez sur l'incidence de ces logements touristiques. Nous le voyons très concrètement sur les jeunes actifs et les étudiants : là où nous n'avons pas de tensions particulières sur le marché étudiant, avec un nombre d'étudiants à peu près stable, nous avons aujourd'hui des tensions, qui s'expliquent par le retrait de l'offre de petits logements auxquels ils avaient auparavant accès, offre qui s'est déportée sur la location saisonnière. Nous avons donc des effets très concrets que nous mesurons aujourd'hui.*

*Nous souhaitons à la fois anticiper des effets plus importants si nous ne faisons rien et trouver des régulations. Cela participe d'un souhait d'urbanisme, d'aménagement de notre centre-ville, en voulant un centre-ville, puisque c'est notamment là que nous trouvons le plus de logements typiques, qui soit vivant toute l'année, et pas seulement à l'occasion de vacances estivales. Merci. »*

**Mme POSTIC :** *« J'ai juste une question et une observation. Vous évoquiez les sociétés qui disposeraient de plusieurs dizaines de logements sur la ville de Quimper. J'ai peut-être mal lu, mais avez-vous envisagé une rétroactivité de cette obligation d'enregistrement ? »*

**M. LESVENAN :** *« Non. Nous procédons dans un cadre réglementaire. Vous l'évoquiez, le phénomène Airbnb, nous le subissons.*

*J'ai été assez surpris de vos propos. Il n'était pas de mon fait de dire : « La municipalité précédente n'a rien fait ». Non. Nous constatons juste une évolution, et une réglementation qui se met en place au niveau national, qui ne va pas aussi vite que ce que nous souhaiterions au niveau local en matière de zones tendues ou pas, de pouvoir, au niveau local, régional, dire : « Nous avons une tension sur le marché du logement et nous souhaitons mettre en place des régulations ou des aides particulières ».*

*Il y a eu le Pinel breton, que vous avez eu l'occasion de gérer il y a quelques années, et aujourd'hui, il y a aussi des demandes pour dire : « Sur des zones tendues au niveau touristique, nous aimerions, au niveau local, avoir une capacité de décision, plutôt que de voir*

une liste établie au niveau national qui ne va établir en zones tendues que des zones comme l'Île-de-France ». *Il s'agit de pouvoir reporter cette tension, notamment sur les communes du littoral. »*

**Mme POSTIC** : *« C'est simplement pour évoquer les nuisances. Il faut savoir que certains propriétaires bailleurs ont choisi de quitter le cadre de la loi de 1989 pour des logements saisonniers pour des raisons d'impayés de loyer, et qui se sont retrouvés dans des situations où leur locataire occupant se livrait à des activités que la morale réprouve. C'est arrivé dans de nombreux logements, aujourd'hui comme hier. »*

**Mme ASSIH** : *« Bien. Nous allons pouvoir passer au vote. Merci pour cet échange. »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023  
Rapporteur :  
Monsieur David LESVENAN**

**N° 6**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023  
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023  
(accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Construction de halles gourmandes sur le secteur du Moulin au Duc à Quimper  
Validation de l'avant-projet définitif (APD), et fixation du forfait définitif de  
rémunération du maître d'oeuvre**

**Par délibération du 23 juin 2022, le conseil municipal a confié au Groupement DLW Architectes / PHYTOLAB / ECSB / SOLAB / GRASSAGLIATA / GAUTRON / ECGG / APYC, les études de maîtrise d'œuvre du projet de nouvelles Halles gourmandes sur le site du moulin au Duc. Ces études comprennent la réalisation de cet équipement, tout comme le retraitement des abords. La présente délibération réglementaire a pour objet de soumettre au conseil municipal la validation de l'APD et la fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.**

\*\*\*

Dans la continuité de la délibération du 29 avril 2021 actant le principe de la réalisation de nouvelles halles gourmandes sur le site du Moulin au Duc, le conseil municipal du 23 juin 2022 a retenu le projet du groupement DLW Architectes / PHYTOLAB / ECSB / SOLAB / GRASSAGLIATA / GAUTRON / ECGG / APYC et a décidé de lui confier les études de maîtrise d'œuvre.

L'avant-projet définitif qui vous est présenté en annexe prévoit dorénavant outre la réalisation des futures halles gourmandes, le réaménagement des espaces urbains attenants, étendu au retraitement de l'actuel parking de La Glacière jusqu'au droit du début de celui de La Providence.

Le coût de l'avant-projet définitif des travaux des futures halles gourmandes et des réaménagements à prévoir est de 5 264 600 € HT. Enélément d'information complémentaire, le coût des travaux du bâtiment stricto sensu correspond quant à lui à un montant de 4 189 800 € (HT).

Les réaménagements de l'espace public intègrent quant à eux :

- le réaménagement du parking de la Glacière ;
- l'aménagement de la place créée entre les halles et la galerie du Chapeau Rouge ;
- la reconfiguration des espaces attenants à la parcelle des garages.

Au regard de ce nouveau coût, le forfait de rémunération définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre correspond à un montant de 850 759,36 € HT (659 711,44 euros HT pour la mission de base et 191 047,92 euros HT pour les missions complémentaires).

Le taux de rémunération global s'avère quant à lui inchangé et fixé à 16,16 %.

En parallèle du vote de l'APD des futures halles gourmandes, il est proposé de démarrer dès à présent les réflexions sur la nouvelle vie du site des Halles Saint-François, dans une démarche participative, avec pour objectif d'y créer une nouvelle place couverte et végétalisée. Cette phase de concertation permettra d'imaginer avec les habitants et les acteurs locaux, des aménagements qui favoriseront la créativité, la convivialité et l'inclusion et offriront des expériences nouvelles en cœur de ville.

\*\*\*

Après avoir délibéré (48 suffrages exprimés dont 11 voix contre et 37 voix pour), le conseil municipal décide :

- 1 - de valider l'avant-projet définitif (APD) du projet de halles gourmandes sur le secteur du Moulin au Duc tel que présenté ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, sur la base de l'engagement du maître d'œuvre sur le montant des travaux bâtiment et du retraitement des abords à prévoir de 5 264 600 € HT (coût avril 2021), fixant le forfait de rémunération définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre à 850 759,36 € HT.

## Débats relatifs au rapport n°6:

**Mme ASSIH :** « Nous passons au rapport n° 6, relatif à l'avant-projet définitif des halles. Pour information, c'est le dernier rapport qui sera présenté d'une manière séparée.

Ensuite, notre collègue Françoise DORVAL fera une présentation globale et synthétique des autres rapports de la commission, ce qui nous permettra surtout d'aller un peu plus vite sur l'ensemble des autres rapports. »

**M. LESVENAN :** « Nous allons vous faire défiler un petit diaporama que vous aviez dans la présentation, pour reprendre nos travaux sur les futures halles de Quimper.

Ce rapport s'inscrit dans la poursuite du conseil municipal du 23 juin dernier, lors duquel nous avons validé le choix de l'architecte, en l'occurrence DLW Architectes, qui, je me permets de vous le signaler, vient d'être retenu à Lorient pour rénover les halles de Merville, ce qui montre tout l'intérêt du choix que nous avons pu avoir à Quimper.

Avec cet avant-projet définitif, c'est un projet attendu qui se concrétise, un projet structurant pour notre centre-ville, qui s'inscrit donc dans la vision d'un centre dynamique, d'une ville qui continue de se construire autour de son patrimoine historique et naturel.

Les aménagements que nous vous proposons, par rapport à ceux dont vous avez déjà pu avoir connaissance, sont parfois de petits détails pour vous, mais ils sont importants pour nous, et notamment pour les commerçants que nous avons associés à la démarche. Au-delà d'un bâtiment structurant, il s'agit aussi d'avoir un bâtiment qui réponde aux besoins professionnels de ceux qui vont le faire vivre au quotidien.

Nous allons donc pouvoir vous faire défiler les différents aménagements qui ont été repris. Dès le rez-de-chaussée, vous voyez un réaménagement des étals afin de permettre une circulation plus importante sur l'organisation du rez-de-chaussée. Dans cette définition des besoins professionnels, vous voyez par exemple la définition d'une zone nettoiyable à grande eau.

Sur ce rez-de-chaussée, 20 à 30 commerçants pourront être accueillis, en fonction de la configuration des étals, certaines configurations, comme par exemple celle d'un poissonnier, prenant plus de place qu'un autre étal pour pouvoir étaler le commerce.

Vous avez également la création d'un second monte-charge pour les professionnels, toujours dans cet esprit très pratique. De la même manière, nous créons à l'entresol une cage pour l'installation d'un deuxième monte-charge et un espace de stockage, réserve et chambre froide, d'un seul tenant.

Au premier étage, nous nous adaptons à la mise en place d'un deuxième monte-charge. Voilà le déplacement des WC de la salle polyvalente, pour favoriser l'accessibilité ou nous projeter sur l'installation d'un restaurant, avec des locaux non cloisonnés et non aménagés qui resteront à la charge du futur restaurateur, mais lui permettront aussi de pouvoir procéder aux aménagements qu'il souhaite pour son installation.

*Voilà le plan rooftop. Nous aurons le plaisir d'avoir un nouvel équipement en centre-ville avec un rooftop au niveau des halles, qui bénéficiera d'une zone végétalisée et nous permettra également, tel que nous l'envisageons, de pouvoir installer quelques panneaux solaires sur les toits existants.*

*Je vais maintenant vous proposer de regarder rapidement quelques vues, avec une adaptation des hauteurs pour avoir l'utilisation du site la plus fonctionnelle possible.*

*Voici des vues depuis la rue de la Providence, depuis la galerie du Chapeau-Rouge qui reprend son plein dynamisme – je vous invite à lire un article de ce jour qui évoque les nouvelles installations dans la galerie – et permettra de bénéficier d'un espace ombragé, à la fois ouvert sur les cafés et sur l'offre de restauration des halles. Pour vous donner une idée de sa capacité, la place sera à peu près équivalente à la place au Beurre, ce qui donne une respiration intéressante en la matière.*

*Nous avons choisi des matériaux qui font écho à l'histoire de Quimper, avec un choix de tuiles pour rappeler la faïence. Ce sont des tuiles vernissées blanches. Nous avons aussi fait le choix du bois, pour un bâtiment qui sera exemplaire en la matière.*

*De la même manière, dans les matériaux utilisés, nous nous proposons d'utiliser un béton beige sur tous les espaces de circulation piétonne, afin de jouer sur une couleur douce par rapport à l'aménagement public. Nous en avons beaucoup parlé tout à l'heure : 35 arbres agrémenteront les aménagements, avec l'implantation de 23 nouveaux arbres.*

*Vous avez sous les yeux une image du food-hall, aménagement réalisé par DLW Architectes à Nantes et qui va inspirer nos futures halles.*

*Il s'agit donc de proposer un aménagement qui permettra de structurer notre centre-ville, de l'étendre, de jouer sur une continuité avec le Steir, qui va appeler à la balade et à un flux commercial, à la fois avec la galerie du Chapeau-Rouge, avec le Cinéville un peu plus loin, qui fait aussi écho à des projets comme le bâtiment administratif de la Providence, porté par la majorité précédente, et qui va encore apporter dans cette zone 100 à 150 salariés, qui trouveront aussi une offre de restauration auprès des futures halles.*

*Quelques derniers éléments chiffrés. À ce stade de l'APD (Avant-Projet Définitif), le budget de ce projet est maîtrisé et contenu, avec un budget de 4 189 800 euros pour le bâtiment, donc un budget inférieur à celui que nous avons pu vous présenter en juin 2022, qui était de l'ordre de 4 700 000 euros, pour mémoire. Avec les aménagements urbains, puisque nous étendons un peu le périmètre pour favoriser l'intégration de ce bâtiment dans ce nouvel écrin de la Glacière-Providence, l'enveloppe prévue pour le projet est de 5 264 600 euros hors taxes.*

*Le conseil municipal est donc invité à valider cet avant-projet définitif du projet de halles gourmandes sur le secteur de Moulin au Duc, tel que présenté, et d'autoriser madame la maire à signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre sur la base de l'engagement du maître d'œuvre sur le montant des travaux bâtiment et du retraitement des abords à prévoir, de 5 264 600 euros hors taxe, fixant le forfait de rémunération définitive des honoraires de maîtrise d'œuvre à 850 759,36 euros hors taxe.*

*Je vous remercie de votre attention et vous prie d'en délibérer. »*



**Mme ASSIH :** « Merci, cher collègue. Qui souhaite intervenir ? Claire Lévy-Gérard, je crois. »

**Mme LEVRY-GERARD :** « Il n'y a plus que moi que le sujet des halles intéresse ?

*Je voulais déjà revenir sur ce qui a été dit tout à l'heure, puisque j'ai attendu que nous parlions des halles pour pouvoir reprendre les propos qui ont été tenus, notamment sur le bâtiment du Cinéville, le bâtiment administratif, que vous reprenez régulièrement en disant : « Vous l'avez fait aussi ». OK. Nous vous avons déjà expliqué que ces deux bâtiments ont été faits sur du bâti existant. Nous n'avons donc pas augmenté le niveau d'inondation de cette zone. Il y avait déjà des bâtiments à l'époque. Cela, c'est une première chose.*

*La seconde, c'est qu'il ne vous a pas échappé que le Cinéville est sur pilotis. Non seulement nous n'avons pas augmenté le niveau d'inondation ou le possible niveau d'inondation, mais en plus, nous l'avons réduit. Vous, pas de problème : vous arrivez, vous construisez un bâtiment de plain-pied dans une zone qui est tout de même très rouge. J'entends bien qu'une révision du PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) est faite, mais jusqu'en 2020, c'était tout de même très rouge. Vous arrivez, pas de problème, vous mettez votre bâtiment là. Ce n'est pas grave si les voisins avaient les pieds au sec et les ont maintenant dans l'eau. Cela ne vous dérange pas, ce n'est pas grave. Comme vous dites, vous assumez vos choix.*

*Effectivement, je pense que c'est une erreur, une erreur qui est grave. Au conseil communautaire, nous avons entendu qu'il y avait des risques de submersion. Ici et au conseil communautaire, nous entendons aussi qu'il y a des risques d'inondation et que c'est pour cela que nous travaillons en amont. Ceci dit en passant, ceux qui travaillent en amont et qui font justement l'effort de donner des terres ou d'avoir des terres qui seront inondées pour que nous puissions protéger Quimper, je ne pense pas qu'ils l'aient fait en se disant que nous, nous ferions open-bar en bas. Nous rajoutons une louche, il n'y a pas de souci là-dessus.*

*Moi, je trouve que c'est une ineptie. Vous continuez. Je ne suis pas d'accord avec le projet, vous l'avez répété tout à l'heure, madame la maire. Je continue à ne pas être d'accord sur le projet parce que je trouve que mettre un bâti de cette ampleur dans une zone inondable, en zone rouge, alors qu'il y en a d'autres qui s'efforcent de protéger la ville de Quimper, vraiment, je trouve que c'est même grave.*

*Ce n'est pas pour cela que je voulais intervenir. Je ne suis intervenue là-dessus que parce que tout à l'heure, nous avons cité Cinéville et le bâtiment administratif.*

*Quand j'ai regardé cette délibération, quelque chose m'a surpris. Là, nous avons eu de nombreux plans, mais les plans, c'est toujours un peu flou. Lorsque vous aviez parlé de faire ce bâtiment en le déplaçant, puisque les garages n'avaient pas pu être acquis, vous aviez dit que cela prendrait quelques places de parking. Néanmoins, là, je ne vois plus de parking. Je voudrais donc savoir combien de places de parking vous supprimez réellement avec l'emplacement des halles et avec cet aménagement. Grosso modo, j'en vois 51 en moins. Est-ce 51 en moins ? 10 de moins ? 10 de plus ? Quel est le vrai chiffre ? Combien de places de parking supprimez-vous réellement en déplaçant les halles, parce que vous n'avez pas pu aller à votre emplacement initial ? »*

**M. LESVENAN :** « Pour donner quelques éléments sur la structure du bâtiment, sur le risque inondation. Claire, tu évoquais la construction sur pilotis du Cinéville. Tel qu'il va être construit, le bâtiment des halles sera également construit sur des pieux. Nous allons mettre en place un vide sanitaire qui permettra de ne pas bloquer les potentielles eaux qui arriveraient en cas de crue, sachant que, comme pour le bâtiment Providence, nous avons bien sûr surélevé le bâtiment.

Ce sont donc les bâtiments les plus sécurisés de la zone, que ce soit Providence, Cinéville ou halles. Ils seront beaucoup plus sécurisés qu'un bon nombre de logements ou d'équipements en centre-ville, qui sont eux de plain-pied. Tout comme moi, tu sais que nous avons des activités économiques autour, et même notre Maison de la Petite enfance est de plain-pied... Ce n'est donc pas l'équipement qui serait le plus touché.

Par rapport à cette crainte de se dire qu'il ne faut pas qu'il bloque l'eau, il va au contraire la laisser passer. Cela fait partie des dispositifs que nous prenons, en plus de la maîtrise de la zone PPRI, pour lesquels nous nous sommes aussi assurés, avec les services de l'État, de la constructibilité sur le site. Comme cela a été fait pour les autres équipements (Providence et Cinéville) sur une unité foncière relativement large, qui est celle du Steir Providence, nous avons le droit de construire 15 %, afin de ne pas bloquer l'écoulement des eaux. Nous sommes dans ces ratios, que nous vérifions évidemment avec les services de l'État d'un point de vue légal et réglementaire.

D'un point de vue pratique, il s'agit aussi de s'assurer de la sécurité s'il arrivait une crue plus que cinquantennale. En moyenne, nous sommes à 80 centimètres au-dessus du terrain naturel. C'est aussi une précaution supplémentaire que nous prenons par rapport à ce terrain et à l'hypothèse qu'il y aurait une inondation dans la zone. Effectivement, cela n'enlève pas l'idée de retravailler en amont sur des équipements.

Dans ce projet de futures halles, nous nous sommes vraiment assurés de pouvoir assurer la sécurité, et bien sûr, la pérennité de l'équipement. De la même manière, à l'intérieur du bâtiment, comme nous pouvons le voir dans d'autres équipements, lieux, entreprises du centre-ville, les équipements type ascenseurs et autres sont aussi construits dans l'hypothèse d'une inondation, de manière à ne pas pénaliser l'équipement si une crue plus que centenaire arrivait. C'est donc un ensemble de précautions que nous prenons au cas où. Sur l'ensemble du projet, nous assurons vraiment une cohérence par rapport à cet axe-là.

En ce qui concerne le stationnement, ton chiffre de 51 est à peu près juste par rapport à l'état de suppression de places. Moi, je suis à 50. Cependant, à côté de cela, nous en créons. En toute transparence, j'en suis pour l'instant à un delta négatif d'une dizaine de places, puisque nous allons réaménager une trentaine de places sur le parking de la Glacière. C'est pour cela que nous le reprenons, en jouant aussi sur un effet esthétique. J'évoquais tout à l'heure des matériaux comme un béton beige, etc. Cela participera également à l'intégration du site, puisqu'à côté du projet des halles, d'autres projets sont menés, comme un immeuble opaque, et un autre qui va arriver avec une reprise des bâtiments de la fondation Massé Trévidy. Cela participera aussi à cette dynamique.

À côté de cela, nous créons 15, 20 places, avec un aménagement du parking sur Steir. Nous sommes encore sur une dizaine de places que nous pouvons sans doute projeter sur Rouget de l'Isle. Cela, nous sommes en train d'y retravailler. Tout cela pour montrer que nous nous projetons bien sur une offre de stationnement semblable.

*J'insiste toujours, mais pour rappel, quel que soit le moment de l'année à Quimper, sur une offre de parking globale, nous avons une offre de parking en ouvrage, type théâtre de Cornouaille, qui est toujours disponible. Même si un à deux jours dans l'année, le parking aérien est relativement occupé, nous avons toujours les offres à 200 mètres de là, au niveau de Cornouaille. »*

**Mme LE CAM :** *« Je voulais juste remercier David, puisque je lui avais fait la demande de nous passer le diaporama sur le grand écran. Il faudra tout de même essayer d'agrandir un peu plus et, à la limite, commenter – c'est la prof qui parle – en utilisant la flèche, pour que nous voyions de quoi il s'agit. Prochain progrès ! Merci. »*

**Mme ASSIH :** *« En tout cas, c'est un encouragement. »*

**Mme LECERF-LIVET :** *« Merci, madame la maire. Concernant cette délibération, j'ai trois points à voir avec vous, surtout en termes d'interrogations.*

*Concernant l'implantation des halles, vous savez bien mon opposition quant au choix. Je reste toujours sur le fait qu'il n'y a pas eu d'études d'implantation, notamment commerciale, qui ont été faites.*

*Par rapport à l'évolution du projet, nous en sommes à la troisième implantation, parce que cela a d'abord été sur les garages, un peu moins sur les garages, et maintenant, vous êtes complètement sur le parking. Y aura-t-il une quatrième implantation ? C'était un petit amusement.*

*Toujours en matière commerciale, sur l'esquisse, sur le dessin, le projet que vous avez validé, il y a des marches, certainement liées au fait qu'il faille surélever le bâtiment pour l'eau, les risques d'inondation. Quel est l'impact commercial ? Nous savons très bien que lorsqu'il y a des marches pour monter, cela ne marche pas – c'est le cas de le dire. C'est notamment le cas de la galerie Kéréon : le côté doté des marches n'a jamais fonctionné.*

*En parlant de fonctionnement, j'en arrive au troisième point. Maintenant que votre maître d'œuvre est arrêté, avez-vous chiffré les frais de fonctionnement ? C'est tout de même un élément important de ce projet. Où en êtes-vous de la signature des conventions, des baux avec les commerçants ? Beaucoup se plaignent d'être obligés de signer, ils ont une date limite... En revanche, ont-ils enfin un coût du loyer et des charges qu'ils auront mensuellement ou annuellement ? Merci. »*

**Mme ASSIH :** *« Nous sommes impatients de répondre. Je n'ai pas tout noté. Donc, David et moi allons compléter.*

*Concernant l'aspect commercial relatif aux marches, il y a des rampes, il y a des marches en nombre différent en fonction de l'endroit et de la pente de l'équipement, ce qui est bien logique. Est-ce que des marches empêchent une bonne commercialité de l'équipement ? Je ne le crois pas. Vous citez la galerie Kéréon, je crois que c'était les Dames de France. Il y avait des marches et cela marchait même très bien. Ceci dit, il y a des rampes, il y a des ascenseurs. Je pense vraiment que ce qui fera la commercialité de l'équipement sera la dynamique commerciale qui sera à l'intérieur.*

*Vous dites que des commerçants se plaindraient d'être obligés de signer, mais ce n'est pas vrai. Je vais vous expliquer ce qu'il en est, en toute transparence. À un moment donné, nous avons demandé aux commerçants de remplir un papier, un coupon, nous disant simplement s'ils étaient intéressés par le projet de déménagement des halles, et donc de leurs propres commerces sur les futures halles. Il était précisé qu'en aucune manière cela ne valait engagement ou contrat.*

*Pourquoi l'avons-nous fait ? Heureusement que nous l'avons fait, et d'ailleurs, cela fonctionne très bien en termes de dynamiques de travail. Nous sommes en train de travailler sur l'aménagement intérieur. D'ailleurs, une partie de l'avant-projet définitif concerne l'aménagement intérieur. Pour ne pas nous tromper, pour être le plus en lien avec les besoins des commerçants, nous avons besoin de travailler avec eux. Ce serait quand même un peu « ballot » que d'être avec le groupement d'architectes à travailler l'intérieur, et notamment les étals, sans l'avis des professionnels qui vont y travailler.*

*Pour information, au niveau commercial, puisque vous posez la question de la commercialité, qui est hautement importante, je reviendrai sur les frais de fonctionnement, et notamment les modalités de gestion, puisque derrière tout cela, il y a aussi la façon dont nous allons gérer le fonctionnement au quotidien.*

*Cela avait davantage valeur de sondage, pour pouvoir faire un groupe de travail. Nous avons 18 commerçants des halles qui ont répondu favorablement, ainsi que sept commerçants du carreau. Pour l'instant, c'est une estimation, parce que comme l'a dit David LESVENAN, le nombre final d'échoppes dépendra de la nature commerciale de l'échoppe, avec notamment les poissonneries, qui demandent quasiment l'équivalent de deux étals sur l'équipement actuel. Selon ces premiers retours, le nombre final d'échoppes devrait donc être autour de 22, 23. Tout cela reste néanmoins à affiner en étant en lien permanent avec les commerçants actuels, parce qu'un autre engagement était que chaque commerçant des halles historiques ait sa place dans les nouvelles halles. Cela est toujours garanti, il n'y a aucun problème.*

*Parmi les réponses positives que nous avons reçues, en termes de nature de commerces, il y a la variété commerciale nécessaire à des halles, avec notamment des primeurs, des fromagers, traiteurs, poissonniers, crêpiers et bouchers, plus d'autres que nous connaissons. Nous avons vraiment l'activité qui nous permet d'avoir une belle commercialité et une belle attractivité.*

*Idem pour les carreaux, qui sont aussi intéressés. Nous avons d'autres réponses positives pour deux commerçants arrivés après le projet des halles. Nous avons toujours dit qu'ils n'étaient pas prioritaires, la priorité étant aux commerçants historiques.*

*Nous n'allons pas prendre un pari sur une histoire de nombre de marches, mais évidemment, vous avez des doutes, des réserves depuis le départ. Moi, je pense que c'est également une histoire de dynamique de secteur, une histoire d'identité, avec la proximité immédiate du marché de plein air. Nous sommes sur un pôle alimentaire qui nous semble pertinent. Nous voyons bien, et c'est heureux – vous allez dire que nous avons un peu de chance, mais heureusement pour la ville de Quimper – qu'avec la commercialité de la galerie du Chapeau-Rouge, nous avons tout de même un flux de personnes qui a été accru. Nous avons le déplacement du Carrefour City, qui sera sur la rue du Chapeau-Rouge. Ce que nous avons déjà souhaité se concrétise concrètement, à savoir la création d'une nouvelle boucle commerciale au niveau du centre-ville de Quimper. De mon point de vue, c'est cela qui fera l'attractivité, et surtout la fréquentation de ces nouvelles halles.*

*Nous n'avons pas encore évalué l'effet de fonctionnement, mais nous avons déjà un professionnel des marchés qui nous accompagne, et accompagne actuellement les commerçants pour pouvoir imaginer le transfert de leur activité sur le nouvel équipement. Cette question est également posée. Ce que nous ne pouvons pas encore dire aux commerçants... C'est pour cela qu'il n'aurait pas été question d'imposer un engagement ferme et définitif, parce qu'ils n'ont pas toutes les conditions. Une des conditions qui sera importantes est le loyer in fine qu'ils auront à payer chaque mois.*

*Nous nous orientons vers un modèle de gestion mixte. Ce sont des orientations, mais a priori, nous souhaitons conserver la main sur le montant des loyers en régie municipale, mais aussi sur les affectations des échoppes au niveau des commerçants qui se présenteraient. Cela nous semble extrêmement important.*

*En revanche, tout ce qui est prestation d'entretien, mais aussi animation, parce que c'est cela qu'il manque actuellement dans les halles... D'ailleurs, que ce soit un déplacement ou une restructuration, la question aurait été identique : c'est la question de l'animation. Là aussi, sur l'attractivité de l'équipement, c'est très important. Là, nous serions sur des missions déléguées à un prestataire. Maintenant, il faut affiner les coûts, mais nous sommes sur ce modèle mixte dans le futur mode de gestion. »*

**M. QUIDEAU :** *« Je suis très favorable à l'implantation des halles. Je ne vais pas parler de tous les problèmes techniques qui ont été évoqués ce soir, que ce soit au niveau sécurité, risque d'inondation et autres éléments techniques. Sur le plan économique, je pense que c'est une aubaine et même une chance d'implanter des halles. Évidemment, on va dire que cela a été déplacé trois fois de suite. J'ai entendu une commerçante dire : « Vous vous rendez compte, nous allons être déplacés, nous allons sortir du flux de la clientèle parce que nous allons être déplacés de 230 mètres ». S'il y a plus de 30 mètres, ce n'est pas grave.*

*C'est une aubaine et c'est une chance pour le commerce et pour l'économie. Pourquoi ? Parce que cela s'inscrit dans une ouverture vers l'extérieur, vers les liens publics, les lieux publics qu'il y a autour, les commerces, et surtout la galerie du Chapeau-Rouge, qui est en train de se développer et qui est en train de revivre. Cela fera donc une attraction supplémentaire.*

*Vous n'êtes pas sans savoir que dans les hypermarchés et la grande distribution en général, les produits manufacturés stagnent. La clientèle des hypermarchés a tendance à revenir vers des lieux de vente plus petits, et Dieu merci, où les produits seront complètement différents et ne seront pas manufacturés. Nous aurons le choix de produits locaux, et même de produits bio. Je pense que c'est une réelle chance.*

*Pour conclure mes propos, je dirais que la fonction crée, mais l'emplacement crée l'organe. Je pense que c'est une réelle chance économique que d'implanter les halles là où elles se trouveront, surtout quand nous voyons ce bâtiment, qui est d'une beauté et d'une fonctionnalité exemplaires. »*

**M. FONTAINE :** *« Vous avez évoqué le chiffre de 5,2 millions hors taxe. Cela fait environ 7 millions toutes taxes comprises. Nous en récupérerons une partie, mais une partie seulement. Là-dedans, nous n'intégrons pas les anciennes halles, ou les halles actuelles. Cela*

*rajoutera tout de même un certain coût, parce que vous nous présentez un projet avec un calendrier, éventuellement. Je ne reviens pas sur les difficultés techniques et de sécurité de ce projet, mais sur le plan financier, il faut quand même gérer les anciennes halles, et vous ne nous en avez pas dit un traître mot.*

*Que va-t-il se passer ? Qu'allez-vous en faire ? Allez-vous les rénover, les modifier, les abattre ? Avez-vous un projet ? Comment allez-vous déporter ou reporter sur le futur mandat et sur l'exercice budgétaire du futur mandat les coûts de la démolition, de la restauration ou de la restructuration des halles ? C'est très important, parce qu'en termes de finances et d'urbanisme, il existe un enjeu fort sur ce dossier.*

*Ensuite, j'avais de petites interrogations. Nous n'en avons pas parlé, mais ma collègue Valérie LECERF, qui est spécialiste du commerce, des études de marché et du merchandising, pourrait poser la question. Qu'allez-vous faire des marchands ambulants du marché, qui sont sur cette empreinte le samedi, et probablement le mercredi ? Nous avons beau regarder les détails dans tous les sens... Si vous faites plus de places de stationnement vers le Cinéville, ils ne vont pas pouvoir se déposer là, ou alors, il y aura encore moins de places de stationnement. Où allez-vous les mettre ? Comment cela va-t-il se passer ? J'imagine que vous vous en occupez, mais il serait tout de même intéressant que nous sachions ce qu'il se passe.*

*Une petite question avant de m'éloigner encore plus des halles. Entre le mur des garages et les halles, vous avez créé une petite ruelle. Nous avons aperçu un nom, mais nous n'arrivons pas à le déchiffrer avec les agrandissements. Lui avez-vous donné un nom ? Vous le ferez avec la commission des noms de rue ? Elle est ébauchée, D'accord. En fait, c'est parce que ce n'est pas fixé.*

*Enfin, je voudrais vous poser une question sur le parking du Steir. Si je ne me trompe pas, c'est celui qui est sur la rive gauche du Steir. Ah, c'est Rouget de l'Isle, rive gauche. C'est un petit parking. Voulez-vous aussi augmenter le nombre de places ? Allez-vous faire des parkings à niveau, c'est-à-dire les mettre en hauteur ? J'espère que non. Vous n'allez pas dégrader le paysage à ce point-là ! D'accord, merci. »*

**M. LESVENAN:** *« Quelques réponses, Georges-Philippe, mais je crois que Valérie précisera les projets sur les anciennes halles, puisqu'il s'agit effectivement, une fois que nous aurons quitté les anciennes halles...*

*Sur de précédents mandats, nous avons tous eu à nous poser la question de savoir où implanter les halles provisoires. Comme vous le savez, l'un des intérêts de ce projet, c'est que nous pivoterons, en quelques jours ou en 15 jours, d'un emplacement à un autre. Nous n'avons donc pas à nous préoccuper de la question des halles provisoires.*

*Cela dit, ta question fait sens : quid de l'emplacement actuel une fois que nous avons débarqué dans les nouvelles halles ? Valérie, je te laisserai peut-être évoquer ce que nous prévoyons, avec ce que nous avons senti dans la ville, cet intérêt pour se dire : quid du futur emplacement à Saint-François ? Quel teasing, comme dit ma voisine ! Je vous laisse attendre et je réponds à des questions moins passionnantes en attendant.*

*Pour les commerçants du carreau, marchands ambulants, nous avons prévu des emplacements. Je suis désolé, je n'ai pas la vue qui correspond, mais de l'autre côté du bâtiment, des auvents marché de plein air ont été prévus et aménagés pour ces commerçants*

*qui viennent une à deux fois par semaine proposer leurs marchandises, avec aussi l'idée, pour certains qui sont quasi sédentaires, de pouvoir être installés dans les halles. S'ils ne viennent qu'un ou deux jours, ils sont quelque part comme les autres commerçants du marché de plein air, donc à proposer leurs marchandises à l'extérieur, sur des auvents qui seront de l'autre côté, en symétrie par rapport à celui-ci. Désolé, je n'ai pas la vue, mais nous y avons effectivement pensé.*

*Sur le parking du Steïr ou Rouget de l'Isle, nous n'avons effectivement pas prévu d'installer des hauteurs qui nuiraient à l'intégration ou à la qualité paysagère du site. Il s'agit de pouvoir procéder çà et là à des aménagements du parking pour gagner quelques places et retrouver la dizaine de places qu'il me manque encore sur le site.*

*J'ai répondu à la majorité des questions. Merci. »*

**M. JOLIVET :** *« Merci beaucoup. Contrairement à ce que vient de dire Gérard, je suis assez dubitatif sur les flux. Je partage une grande partie de ton point de vue sur les changements des modes de consommation : nous quittons les hypermarchés et nous faisons nos achats en vente directe chez le paysan, cela arrive, ou dans les petites structures de quartier.*

*Je ne sais pas si tu vas aux halles, mais tu dois y aller de temps en temps : c'est de l'authentique. Cela arrive d'avoir des produits achetés en grande surface et revendus, mais il y en a très peu, ce n'est pas la majorité. Ce que nous recherchons aux halles de Quimper, historiquement, authentiquement, c'est l'ambiance des halles, du lieu des halles.*

*Je reste assez dubitatif. D'ailleurs, madame la maire, lorsque les commerçants des halles me demandent mon avis, ce qui arrive, je leur dis : « Allez-y. De toute façon, vous n'avez pas d'autres solutions que d'aller là-bas ». Je peux conseiller, mais ce n'est pas moi qui paye. Je trouve quand même un peu dommage... C'est viscéral, et c'est là que je ne suis peut-être pas bon, parce que pour les Quimpérois, pour les anciens que nous sommes, il y a une histoire fusionnelle avec les halles Saint-François. C'est peut-être cela qui nous empêche aujourd'hui d'être lucides, d'être objectifs dans cette affaire. Je me souviens d'y aller avec ma grand-mère, en prenant le bus de la rue de la Carrière pour aller aux halles. Il y a toutes les histoires que nous avons vécues aux halles, notamment une que nous avons pu comprendre lorsqu'elles ont brûlé en 1976. Lorsque nous avons évoqué la déconstruction des halles, faire des halles neuves parce qu'il fallait mieux les adapter, les propos que nous pouvions tenir, que pouvaient tenir les Quimpérois, c'est qu'elles ont brûlé, et que vous allez encore les détruire. Ce n'est pas possible. La plaie n'est donc pas refermée.*

*Nous allons quitter un endroit historique, authentique, pour mettre des flux à cet endroit-là. Moi, je suis circonspect. À titre personnel, je n'irai pas. En revanche, quid de cet endroit des halles ? Je me souviens des propos de notre premier adjoint qui disait ici il y a quelque temps : « On ne déconstruit pas la ville, on la construit ». Effectivement, vous la construisez. C'est vrai que vous construisez les halles, vous construisez la ville, mais quid de ce qui va se passer aux halles Saint-François ? J'ai le sentiment très fort que nous allons démanteler cette affaire. Cela ne va pas tenir, parce que nous connaissons la situation, l'urbain de cette structure. Cela va finir en place publique.*

*Tout à l'heure, l'adjoint à l'urbanisme a dit : « la place ». J'ai bien peur qu'il y ait une architecture, des charpentes extraordinaires en lamellé-collé – et je rappelle que*

*Uisant CREQUER disait « plus collé que lamellé » – parce que ces charpentes ne valent rien. Il y en a dans toutes les halles des sports du coin. Elles ne valent rien.*

*Effectivement, j'ai bien peur que nous ayons un bâtiment qui n'ait ni queue, ni tête, ni entrée, ni sens d'orientation, et que nous ayons encore pendant longtemps, Isabelle, une friche, une jachère, parce que le projet n'est pas abouti. Il faudra bien le financer à un moment donné, et je sais que les finances de la Ville sont quand même dans la difficulté.*

*J'espère que nous aurons rapidement résolu le problème de la galerie Kéréon et que nous aurons une friche nouvelle, une jachère nouvelle pendant des années sur les halles Saint-François, parce qu'il faudra à la fois démonter et revivre.*

*Les flux de Gérard, qui est sûrement un spécialiste de la communication et du marketing, moi, je n'y crois pas. Il est aussi là pour porter la parole, il a un point de vue et je le respecte, bien évidemment, mais moi, je n'y crois pas. Nous sortons de l'authentique, et là, nous n'aurons pas d'authentique d'emblée. Si : dans 200 ans, nous aurons de l'authentique, Gérard. Nous aurons tiré des pierres, tiré des charpentes, et nous aurons une place publique qui, comme la place Saint-Corentin, devra être animée, avec la difficulté d'avoir des publics parfois indésirables qu'il faudra gérer d'une façon ou d'une autre. Nous pourrions peut-être mettre des cirques, qui sont à la recherche de lieux en centre-ville. C'est peut-être une solution.*

*En tout cas, je reste circonspect et je suis intéressé par des informations sur le projet mené. Isabelle, tu as évoqué tout à l'heure le coût des loyers, et il ne faudrait pas que cela augmente beaucoup, parce que tous ceux qui n'ont pas d'autres solutions qu'aller ailleurs, des commerçants des halles... Je sais que des bouchers veulent tenir une boucherie sur le périmètre des halles. Il y a ceux qui se disent qu'ils n'ont pas les moyens, parce qu'ils ont des marges assez réduites pour certains d'entre eux, et il leur faut trouver un loyer modeste. Les halles, c'était un loyer modeste, avec un fonds de commerce qui ne leur appartient pas. Eux n'ont pas la solution.*

*Il faudra tout de même animer, parce qu'il faudra trouver sa place vis-à-vis de Grand Frais et de certains qui savent communiquer. Je pense donc que c'est intéressant. Même si nous conservons la main sur les implantations, sur les loyers, il faut aussi avoir des coûts complémentaires pour animer, de façon à aider et accompagner les commerçants dans une démarche, parce que leur cotisation de 80 euros ne permet pas de faire une animation comme Géant.*

*En tout cas, les places de parking, nous y arrivons. J'ai regardé Google Maps, et effectivement, nous en perdons une cinquantaine ou une soixantaine. »*

**Mme ASSIH :** « Non, cinquante. »

**M. JOLIVET :** « Cinquante. Tout à l'heure, 51. C'est peut-être la mienne qui me sera réservée. J'ai l'impression que nous n'allons pas pouvoir les faire ailleurs. Sur les plans que j'ai vus sur Google, il n'y a pas de solution miracle, à moins que les places construites que tu évoques ne soient pas des places de voitures ou des places de vélos. »

**Mme ASSIH :** « Non, non. »

**M. JOLIVET :** « Ou une place de trottinette, qui est encore plus petite. »



**Mme ASSIH :** « *Il y aura aussi des places pour les vélos. »*

**M. JOLIVET :** « *Attention tout de même, soyons vigilants. J'ai hâte de savoir ce que vous allez être en mesure de créer sur la place Saint-François. »*

**M. GRAMOULLE :** « *Je peux comprendre toutes les interrogations. La future place Saint-François, c'est sûr, sera un beau, un magnifique projet d'urbanisme, qui reste à construire et à définir, qui portera l'avenir de la ville. C'est certain.*

*Je comprends tout à fait qu'on me dise : « J'étais attaché aux halles dans cet endroit-là, parce que je suis conservateur. Je ne suis pas d'accord. » Ce n'est pas un défaut, c'est un constat. Ou encore : « Je suis désolé ou triste qu'il y ait un déplacement ». Je comprends cela. Autant les arguments sur les garages, il faudra une DUP (Déclaration d'Utilité Publique), qui ne se fera pas, etc., je ne comprends pas. Sur les places de parking qui seront restituées, je ne comprends pas non plus, tout comme sur les risques permanents de risque d'inondation.*

*Il ne faut pas prendre le préfet pour un irresponsable, ni les services de l'État. Par contre, qu'il y ait des points de vue d'urbanisme différents, je le comprends tout à fait et c'est logique. Il peut y avoir des désaccords. Il y a un désaccord.*

*Ce qui compte, c'est le sens de ce projet. Il permettra une véritable redynamisation du centre-ville, une véritable redynamisation du commerce, y compris les merceries et tous les commerces associés. Les nouvelles halles vont permettre de faire battre le cœur du centre-ville, héritier de son passé, mais absolument pas prisonnier de son histoire, fier de son présent et impatient de son avenir. C'est cela qui compte. C'est la dynamique, c'est l'avenir que nous écrivons dans Quimper. Nous ne rasons pas la cathédrale, nous ne supprimons pas l'Odet et le Steïr. Pas du tout. Nous donnons des perspectives. Pour les commerçants, cela sera intéressant, cela sera riche d'avenir.*

*Oui, le projet avance. Comme vous l'avez dit ce soir d'une manière plus ou moins formalisée, il va se faire. Étape par étape, il se dévoile ; étape par étape, il permet un bel avenir au centre-ville. Les futures halles vont véritablement créer une dynamique à l'échelle de la ville, autour de l'ensemble du quartier tel que nous l'avons défini. Elles seront belles de l'extérieur, elles seront belles à l'intérieur. Ce sera le cœur du renouveau du centre-ville. Elles donneront bien sûr envie aux habitants, mais aussi aux visiteurs, de découvrir la ville, les produits, les plats, et donneront aussi envie autour, le long du Steïr, sur les terrasses. Elles donneront aux habitants et aux visiteurs une immense fierté à vivre ces lieux, et elles permettront peu à peu aux commerçants de vivre un nouvel avenir pour la ville de Quimper.*

*Certes, c'est de la littérature, mais c'est aussi l'avenir que nous allons écrire ensemble pour Quimper. »*

Applaudissements.

**Mme ASSIH :** « *J'aimerais que nous concluions, parce que je vois l'heure et tous les rapports que nous avons à faire voter. Valérie Lecerf-Livet. »*

**Mme LECERF-LIVET :** « *Je sais bien. Je suis la première à vouloir que cela se termine assez vite, ouvrant mon commerce demain à 9 heures. »*

**Mme ASSIH :** « *J'imagine. Nous, pareil, même avant.* »

**Mme LECERF-LIVET :** « *Je ne parle pas pour mon commerce, l'ayant racheté le 1<sup>er</sup> avril 2021 – donc, votre projet était là -, mais je parle aussi au nom de mes collègues commerçants. Je ne suis pas mandatée, mais nous parlons de tout cela au quotidien.*

*Mon cher Gilbert et mon cher monsieur QUIDEAU, j'ai juste une précision concernant les flux. Les personnes qui viennent, notamment le samedi, en centre-ville pour le marché et pour les halles, se garent au niveau de la Providence, il y a le flux. Ce flux-là va un peu disparaître.*

*Certes, vous nous dites que vous créez un pôle commercial. Très bien, mais cela veut dire que nous, hypercentre, nous allons devenir un centre touristique ; nous devenons une station balnéaire. Je l'ai déjà dit dans cette assemblée : attention, certains commerces doivent vivre toute l'année, pas seulement l'été et en période de vacances. Cela contribue à la dynamique d'une ville, cela contribue également, à la sécurité d'une ville, parce que s'il n'y a plus personne au mois de janvier en semaine dans la rue, ces rues-là seront tout simplement prises par d'autres publics. Voilà, tout simplement.* »

**Mme ASSIH :** « *J'entends cela. Je ne suis pas commerçante, donc on peut me dire que mon avis n'a pas grande valeur, mais il n'en demeure pas moins que nous le travaillons, y compris sur l'aspect commercial.*

*J'ai un avis différent. Je pense vraiment que c'est un équipement et un projet d'attractivité améliorée que ce nouvel équipement du côté du parking de la Glacière.*

*Concernant les places de stationnement, je tiens tout de même à vous dire que nous y sommes presque. C'est vrai que, ce sont 50 places, mais ce que nous ne voyons pas parce que c'est derrière la vue qui nous est présentée, c'est que 15 places seront recrées à l'issue du bâtiment. L'espace y est déjà. Nous avons déjà dans les projets de pouvoir recréer une bonne vingtaine de places en plus dans l'emplacement et dans le prolongement. Le delta est vraiment autour de 10, 15 places. En termes de possibilité de stationnement, à l'heure actuelle, nous sommes quasiment à l'équilibre par rapport à ce qu'il se passe actuellement.*

*Voilà ce que je voulais dire. J'ai dû oublier des choses à cause de l'heure tardive. Nous concluons avec Valérie, notre adjointe au centre-ville. Elle n'est pas là... Valérie HUET-MORINIERE est adjointe au centre-ville, à l'animation du patrimoine et à la végétalisation.* »

**Mme HUET-MORINIERE:** « *Merci, madame la maire. Je tiens à rappeler le plaisir que nous avons de profiter d'un centre-ville où il fait bon vivre, travailler, flâner et habiter. À cet égard, le rapport précédent sur l'instauration de la procédure de changement d'usage peut véritablement contribuer à un juste équilibre entre les offres d'hébergement touristique et les logements à destination de la population permanente, notamment dans l'hypercentre.*

*Nous avons parlé d'attractivité, je ne vais pas y revenir. Je vais tout de même citer l'action de la police municipale et de la Direction de la Tranquillité publique, pour souligner les services rendus à la population par ce service, et à l'accroissement du sentiment de sécurité dans l'hypercentre.*

*Les nouvelles halles, bien plus qu'un simple lieu de consommation, seront un véritable lieu de rencontre et d'échange autour du bien-manger. Nous rappelons qu'au-dessus des échoppes se trouve la salle polyvalente, qui accueillera les publics autour de son îlot-cuisine pour des animations culinaires. À proximité des échoppes, l'espace de dégustation se prolonge directement sur la future placette du Chapeau-Rouge. Aux étages, en plus de la salle polyvalente, se trouvent le restaurant et le bar en terrasse.*

*Je rappelle également le rôle du marché de plein air du Steïr, qui va contribuer à l'attractivité de ce nouveau pôle alimentaire. Nous devons ce succès du marché au dynamisme des producteurs et à la présence des Quimpérois, qui s'y rendent nombreux tous les samedis.*

*Je vais rapidement passer sur l'attractivité, parce que nous en avons déjà parlé. Je passerai même sur la végétalisation, fort intéressante, de cet espace, pour en venir au second volet du projet. C'est donc l'ouverture du nouvel espace à créer. C'est un espace couvert et végétalisé sur la place, qui sera libérée fin 2025 par le déménagement des halles.*

*Nous avons dès à présent la chance de nous projeter sur la création de cette nouvelle place publique, au cœur d'un patrimoine historique exceptionnel, un nouvel espace. Nous avons donc parlé d'une place couverte et végétalisée. Le reste est complètement à construire. Évidemment, nous lançons des études techniques, mais en parallèle, nous lançons également un volet participatif pour coconstruire avec les habitants, les usagers, les commerçants, tous les acteurs associatifs, le projet de cette future place, qui sera un véritable lieu de vie sociale au cœur de Quimper. Il ne s'agira donc pas d'un lieu touristique, mais d'un lieu où nous vivons 365 jours par an.*

*Je vous remercie. »*

**Mme ASSIH :** *« Je vais compléter, parce que j'entends bien dans les échanges que vous êtes déjà dans l'après. C'est bien, cela veut dire que malgré nos désaccords, nous commençons à nous projeter.*

*Les choses avaient tout de même été dessinées dès le début du projet. Nous avons toujours dit que c'était deux projets en un – cela fait vraiment mauvais slogan de pub – pour le même coût. Je vous rappelle que le coût de restructuration du bâtiment actuel était évalué, avec les halles transitoires, à 10 millions d'euros. C'est ce que nous avons trouvé. Là, nous sommes autour de 7 millions d'euros TTC (Toutes Taxes Comprises). Nous avons envisagé 4 millions d'euros pour l'aménagement de la future place Saint-François. Nous restons donc, et même à 300 000 euros près, dans l'enveloppe qui avait été fixée. C'est quand même un joli résultat, au vu de ce que nous connaissons au niveau budgétaire. Il n'y a pas de dérapage. C'est important.*

*Ce que notre collègue Valérie HUET-MORINIERE vient de nous dire, c'est que lors du prochain conseil municipal, nous aurons à voter un rapport permettant de fixer la méthode, les études et leur coût, et le calendrier de construction du projet, qui sera celui qui sera retenu sur la place Saint-François. Nous restons sur ce qui a été proposé au tout début de ce nouveau projet, c'est-à-dire une place couverte, protégée de la pluie, en gardant la structure de la charpente. Évidemment, en lamellé-collé, OK, mais il n'en demeure pas moins qu'à ce moment-là, nous avons déjà fait une étude qui nous permettait de dire que nous pouvions garder la structure en désossant tout ce qui était notamment muré autour.*

*Nous restons sur cette proposition, mais il faudra tout de même associer les Quimpérois et les acteurs à la construction de ce projet. Ce calendrier se tiendra pendant le mandat actuel, de manière à ce qu'à l'issue du déménagement des futures halles, donc fin 2025, nous démarrions tout de suite le projet d'aménagement de la future place.*

*Je suis d'accord avec vous : il ne faut pas envisager de garder pendant une ou deux années des halles vides. Elles seraient lugubres, notamment pour la commercialité des commerces du pourtour des halles actuelles. Nous sommes donc sur un rythme qui sera vraiment tenu, sur un projet très semblable, très proche de celui qui avait été pensé initialement. Les aspects techniques vont permettre d'affiner le projet, ils vont être poussés.*

*Avant de faire le projet, il faudra avoir une contre-expertise de ce que nous avons eu en première intention, et évidemment la participation citoyenne du côté de l'animation de cette future place Saint-François. Nous l'appelons place Saint-François, mais après, nous verrons. Nous aurions pu donner un autre nom, mais...*

*Je vous ai déjà présenté l'essentiel, mais le second projet fera l'objet d'un rapport qui vous sera proposé au vote lors du prochain conseil municipal. Nous pourrons alors échanger autour des idées, des perceptions. Tout est ouvert.*

*Je vais être obligée de conclure, parce que ce n'est pas l'objet du rapport, mais si, nous avons quand même la première esquisse, qui avait été présentée il y a deux ans, qui nous permettait de garder cette charpente en bois. »*

Intervention hors micro inaudible.

**Mme ASSIH:** *« Nous n'allons rien mettre dedans, nous allons mettre dessous. Et ce sera éphémère.*

*Nous allons bientôt passer au vote, mais j'ai tout de même une dernière chose à préciser, et ce sera dit une fois pour toutes, concernant le risque inondation. Je vous rappelle que dans cet équipement, nous sommes à la fois sur une zone rouge de projet, mais aussi sur une zone jaune de projet. Orange. Orange, jaune, peu importe la couleur. Dans les droits à construire sur cette zone, j'entends quand notre collègue Claire LEVRY-GERARD dit : « Avant, il y avait un équipement à la place du multiplex, il y en avait un autre sur le projet bâtiment administratif. » Ce n'était pas un multiplex qu'il y avait avant. Nous allons les comparer sur les superficies. Le multiplex actuel fait 6 506 mètres carrés. »*

**Un intervenant :** *« Au sol ? »*

**Mme ASSIH :** *« Oui, c'est l'emprise au sol. Nous avons un droit à construire de 7 878 mètres carrés sur cette zone rouge de projet. Le plus gros consommateur est le multiplex, avec 6 506 mètres carrés. Vient ensuite le projet bâtiment administratif, beaucoup plus grand que ce que nous avons initialement. Ce projet a donc utilisé plus d'espace sur la zone rouge. Il est faux de dire que c'est exactement pareil, puisque l'emprise a été agrandie. Nous sommes à 1 118 mètres carrés. La Maison de l'enfance : 160 mètres carrés. Sur l'emprise des halles, nous serons à 674 mètres carrés sur la zone rouge, et un peu plus de 300 mètres carrés sur la zone jaune-orange de projet.*

*Nous sommes donc sur un équipement qui est à la fois sur une zone rouge de projet, mais aussi sur une zone de moindre vulnérabilité que le multiplex et le projet du bâtiment*

*administratif. Je souhaitais le préciser, pour qu'une bonne fois pour toutes... C'est ainsi, il y a un droit à construire. Les réglementations sont respectées. En fait, il n'y a pas de sujet complémentaire.*

*Nous terminons, puis nous votons. »*

**M. JOLIVET :** *« Pour aller un peu dans ton sens, la négociation avec l'État, c'était aussi le départ de la maison de retraite – les anciens qui étaient là étaient vulnérables – dans le cadre du multiplex, c'est-à-dire le départ de la maison de retraite à l'extérieur de la zone inondable. C'est cela qui a été négocié, ce n'est pas que le droit à construire. Effectivement, avec tous les gens qui habitaient dans la maison de retraite, nous avons des risques énormes. C'était cela, l'échange, c'était le deal avec l'État : le départ de la maison de retraite. »*

**Mme ASSIH :** *« Dernier point de précision concernant les écrêteurs. Les règlements PPRI ne tiennent absolument pas compte de la présence ou non, du projet ou non des écrêteurs. L'argument de dire « Vous comptez sur les communes-amonts pour faire valider vos halles », c'est un faux argument. »*

**Une intervenante :** *« Nous n'avons jamais dit cela. »*

**Mme ASSIH :** *« Moi, j'ai entendu cela. Je sais que cela a été dit en commission. »*

**M. JOLIVET :** *« Qui est ce qui dit cela, Isabelle ? »*

**Mme ASSIH :** *« Je le dirai en dehors. C'est un travail de commission. »*

**M. JOLIVET :** *« Le préfet dit que nous ne sommes pas obligés de construire les bassins écrêteurs, et que nous pouvons construire en ville, modifier le PPRI ? »*

**Mme ASSIH :** *« Non, c'est de la réglementation entre les ouvrages de type écrêteurs et PPRI. Je précise juste que quand nous construisons un équipement, nous tenons compte d'un règlement PPRI, et que ce règlement PPRI ne tient absolument pas compte de la présence ou non, du projet ou non des écrêteurs. Ce sont deux sujets qui ont un lien de lutte contre les inondations, certes, mais... »*

**M. JOLIVET :** *« Je n'en suis pas sûr du tout. »*

**Mme ASSIH :** *« Je vous transmets les documents sans aucun problème. »*

**M. JOLIVET :** *« Je n'en suis pas sûr du tout. »*

**Mme ASSIH :** *« Moi, j'en suis sûre. »*

**M. JOLIVET :** *« Ah bon ? Tant mieux. »*

**Mme ASSIH :** *« J'en suis sûre. »*

**M. JOLIVET :** *« Très bien. »*

**Mme ASSIH :** *« Je transmettrai les documents, il n'y a pas de problème. »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023  
Rapporteur :  
Madame Françoise DORVAL**

**N° 7**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023  
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023 (accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Projet d'aménagement de la Voie Verte Quimper - Ty Lipig  
Aménagement et entretien des garde-corps du pont de la Terre Noire**

**Des travaux de remplacement des gardes corps du pont de la Terre Noire doivent être réalisés en lien avec le projet de réhabilitation de l'ancienne voie ferrée Quimper - Pluguffan en voie douce.**

**La gestion des emprises ferroviaires ayant été transférée au Conseil Départemental du Finistère par SNCF Réseaux (convention de transfert de gestion du 09 décembre 2021), une convention d'autorisation d'occupation du domaine public et d'entretien doit être passée avec le Conseil Départemental du Finistère pour réaliser ces travaux.**

**\*\*\***

Les travaux sont prévus en prévision de la création des accès à la future voie verte par la venelle de Terre Noire et l'avenue des cormorans. Ils comprennent également le remplacement des garde-corps béton et la mise en peinture des garde-corps métalliques du pont Terre Noire, avec une reprise ponctuelle des trottoirs et la chaussée.

La convention a pour objet :

- d'autoriser la commune à réaliser à ses frais sur le domaine SNCF confié en gestion au Conseil départemental du Finistère les aménagements ;
- de définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser ;
- de déterminer la maîtrise d'ouvrage ;
- de définir les modalités d'entretien par la commune de ces aménagements lors de leur mise en service.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention d'autorisation d'occupation du domaine public routier et d'entretien du garde-corps au niveau de l'ouvrage (pont-route) n°6 de la Terre Noire.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 8**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023 (accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Approbation de la révision du Règlement Local de Publicité (RLP)**

**Par délibération du 10 décembre 2020, la ville de Quimper a prescrit la révision de son Règlement Local de Publicité (RLP) approuvé le 21 août 2000. Ce document encadre le déploiement des publicités, pré-enseignes et enseignes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique afin de préserver le cadre de vie.**

**Après débat sur les orientations du document le 9 décembre 2021, bilan de la concertation et arrêt du projet le 23 juin 2022, enquête publique organisée du 18 octobre au 18 novembre 2022, le projet est présenté au conseil municipal pour approbation.**

\*\*\*

Par délibération du 10 décembre 2020, la ville de Quimper a prescrit la révision de son RLP compte-tenu des évolutions législatives et réglementaires apportées par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et son décret d'application du 30 janvier 2012. En s'appuyant sur le cadre législatif national, la collectivité prévoit une déclinaison de règles adaptées au contexte quimpérois, un traitement des nouvelles formes de publicité, une mise en cohérence du RLP avec les objectifs de préservation, de valorisation du patrimoine bâti et des espaces publics définis par le Site Patrimonial Remarquable, ainsi qu'une adaptation du périmètre du RLP à la cohérence de l'agglomération.

Le 9 décembre 2021, le conseil municipal a débattu sur les orientations du futur document. Grâce au diagnostic réalisé sur le territoire, la ville se fonde sur les acquis de l'application pendant vingt ans du précédent RLP pour renforcer la protection du cadre de vie notamment en interdisant le déploiement de publicités sur les axes structurants et en encadrant les dispositifs lumineux par une limitation de leur format et une augmentation de la plage d'extinction nocturne.

Le 23 juin 2022, le conseil municipal a tiré le bilan de la concertation publique déclinée sous diverses formes :



1. L'organisation de réunions publiques d'information auprès des commerçants et du public, organisées les 21 et 22 avril 2022. Une dizaine de personnes ont participé à ces deux réunions, organisées en soirée en mairie annexe de Kerfeunteun.
2. L'organisation d'une réunion avec les afficheurs et enseignants le 21 avril 2022. Là-encore, une dizaine de professionnels étaient présents en fin de journée en mairie annexe de Kerfeunteun.
3. La mise à disposition en mairie d'un dossier de procédure et d'un registre pour la formulation d'observations. Aucune observation manuscrite n'a été recueillie dans ce registre.
4. La mise en ligne, sur le site internet de la ville, d'une page dédiée au dossier de révision du RLP et actualisée tout au long de la procédure.

Le conseil municipal a arrêté le projet de RLP le 22 juin 2022. Après consultation des personnes publiques associées entre juillet et octobre 2022, le projet a été soumis à enquête publique du 18 octobre au 18 novembre inclus.

Cette enquête a donné lieu à 34 observations, soit par inscription directe sur le registre d'enquête, soit par courrier annexé, soit par courrier électronique à l'adresse [rlp@quimper.bzh](mailto:rlp@quimper.bzh), soit par observation orale lors des permanences de la commissaire-enquêtrice.

Le tableau ci-après permet d'apprécier la répartition des observations en fonction de thèmes spécifiques, certaines d'entre-elles pouvant concerner plusieurs thèmes :

<b>Thèmes des observations</b>	<b>Nombre de remarques</b>
Cadre de vie/positionnement anti-publicité	17
Problématique des dispositifs lumineux	17
Accessibilité du domaine public	2
Marché de mobilier urbain	7
Axes structurants	6
Affichage libre (associatif, culturel,...)	15
Divers	2

Tirant le bilan de l'ensemble de ces appréciations, la commissaire-enquêtrice a émis un avis favorable au projet de révision du RLP de Quimper. Cet avis est assorti de trois recommandations :

- compléter le plan de zonage des limites d'agglomération après la mise en cohérence du positionnement des panneaux d'agglomération avec le bâti existant, constatée par un nouvel arrêté municipal remplaçant ceux de 1963 et 1979 ;
- intégrer les modifications demandées par la CDNPS et l'architecte des Bâtiments de France (ABF) ;
- placer la liaison douce vélo-voie, partie de la vélo-route Quimper-Pluguffan en axe structurant.

L'ensemble des avis des personnes publiques associées, des observations recueillies pendant l'enquête, et les conclusions de la commissaire-enquêtrice ont été analysés et suivis, le cas échéant, de modifications des pièces du dossier :

- afin de protéger le paysage sur les axes structurants et dans un souci de cohérence avec les règles édictées sur les propriétés privées, la publicité supportée par le mobilier urbain (autre que sur les abris destinés au public) sera limitée à un format de 2 m<sup>2</sup> ;
- le linéaire de la vélo-voie Quimper-Pluguffan est protégée du déploiement futur de la publicité par un zonage adapté (ZP1 et ZP3) ;
- des précisions sont apportées dans le règlement sur les prescriptions générales applicables aux enseignes en ajoutant un pourcentage d'obstruction maximal d'une vitrine ainsi qu'un rappel sur la nécessité de garantir l'accessibilité du domaine public ;
- la prise en compte d'une remarque de l'ABF concernant l'implantation des enseignes perpendiculaires ;
- des erreurs de plume soulevées par la CDNPS ou portées à la connaissance de la commissaire-enquêtrice sont corrigées ;
- l'arrêté et la cartographie relatifs aux emplacements des panneaux d'affichage libre sont reportés parmi les annexes au RLP.
- l'actualisation des arrêtés municipaux réglementant les limites d'agglomération ainsi que les emplacements des panneaux d'affichage libre sont reportés parmi les annexes au RLP.

En revanche, il est proposé de ne pas suivre certaines recommandations pour les motifs suivants :

- les tronçons d'axes structurants traversant les zones d'activités (ZP4) restent protégés au titre de la ZP3 afin de conserver la logique de préservation du cadre de vie sur l'ensemble des linéaires ;
- la règle de densité applicable aux dispositifs publicitaires dans les zones d'activités n'est pas revue à la baisse. Le linéaire de 40 mètres d'unité foncière laisse des opportunités de déploiement de publicités dans ces zones ;
- une interdiction générale de toute forme de publicité, souhaitée par de nombreux participants à l'enquête publique, est attentatoire à la liberté du commerce et de l'industrie ainsi qu'à la liberté d'expression et serait censurée par le juge ;
- une réglementation sur la qualité des dispositifs numériques (seuils de luminance, modes d'émission...) serait délicate à mettre en œuvre dans l'attente de l'arrêté ministériel non encore adopté et annoncé depuis 2010 ;

- les deux sous-secteurs ZP0a et ZP0b sont maintenus graphiquement puisqu'ils reposent sur des bases juridiques différentes, à savoir des secteurs d'interdiction relative de la publicité pour la ZP0a (site inscrit - article L.581-8 du code de l'environnement) et des secteurs d'interdiction absolue de la publicité pour la ZP0b (sites classés – article L.581-4 du code de l'environnement).
- les arrêtés municipaux réglementant les limites d'agglomération n'ont pas été revus pour diverses raisons, dont des échanges en cours avec les propriétaires de voies, principalement départementales, non compatibles avec le calendrier de la procédure de révision du RLP.

La présente délibération est accompagnée des documents suivants, qui sont consultables par voie de téléchargement suivant le lien mentionné dans la convocation, ou à disposition en support papier au service de l'urbanisme, 10 bis rue Verdelet, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 :

- Le projet de RLP composé comme suit :
  - le rapport de présentation ;
  - le règlement ;
  - les annexes qui comprennent le document graphique/zonage ;
  - une note explicative de synthèse ;
  - l'annexe 1 : RLP Quimper/Tableau récapitulatif des réponses apportées aux avis des Personnes Publiques Associées ;
  - l'annexe 2 : RLP Quimper/Tableau récapitulatif des réponses apportées aux participants à l'enquête publique.

\*\*\*

Vu la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, portant modification des dispositions du code de l'environnement relatives à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes ;

Vu les dispositions du code de l'environnement relatif à la publicité, aux pré-enseignes et aux enseignes, notamment ses articles L.581-14 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.103-2, L.103-3, L.153-11 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal du 10 décembre 2020 prescrivant la révision du Règlement Local de Publicité (RLP) comportant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation pour ladite révision ;

Vu le débat sur les orientations du RLP qui s'est tenu au sein du conseil municipal de Quimper le 9 décembre 2021 ;

Vu la concertation qui s'est déroulée pendant la révision du RLP ;

Vu la délibération du conseil municipal du 23 juin 2022 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de RLP ;

Vu l'arrêté de madame la maire n°6.22.228 DSUH du 26 septembre 2022 soumettant le projet de RLP à enquête publique ;

Vu les avis des personnes publiques associées ;

Vu le dossier d'enquête publique, les opinions exprimées, le rapport, l'avis et les conclusions de la commissaire-enquêtrice ;

Considérant que les travaux de co-construction avec les différents partenaires, ainsi que la concertation avec le public, ont permis d'élaborer un RLP conciliant préservation du cadre de vie, liberté d'expression et liberté du commerce et de l'industrie ;

Considérant que le projet de RLP va permettre d'encadrer l'impact des dispositifs publicitaires sur le cadre de vie, en limitant le format et la densité en fonction des zones de publicités ;

Considérant que le RLP tel que présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux dispositions de l'article L.153-21 du code de l'urbanisme ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'approuver le Règlement Local de Publicité (RLP), tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

2 - d'autoriser madame la maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération et le RLP seront transmis au préfet pour contrôle de légalité conformément aux dispositions de l'article L.153-23 du code de l'urbanisme. Les formalités d'affichage et de publication seront effectuées conformément aux dispositions de l'article R.153-21 du code de l'urbanisme. La délibération et le dossier de RLP seront tenus à la disposition du public conformément aux dispositions de l'article L.153-22 du code de l'urbanisme.

Aux termes de l'article L.153-23 du code de l'urbanisme, une fois ces mesures de publicité accomplies et la délibération d'approbation, accompagnée du dossier, réceptionnée en préfecture, le RLP deviendra exécutoire. Ce dernier sera également annexé au Plan Local d'Urbanisme par une procédure de mise à jour.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023**  
**Rapporteur :**  
**Madame Françoise DORVAL**

**N° 9**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023 (accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Echange d'emprises à Kervalguen**

**Il est proposé l'échange de parcelles situées au sud de l'éco-quartier de Kervalguen afin d'aménager un chemin piétonnier.**

\*\*\*

La collectivité a reçu, le 10 juin 2022, une proposition d'échange de parcelles de la part de monsieur Gérard Saliou résidant 20 allée Gustave Briot de la Mallerie à Quimper. Les limites de sa propriété et celle de la ville de Quimper ne sont plus clairement définies. Cet échange permettrait de les redéfinir.

Il s'agit des parcelles cadastrées à la section CY sous les numéros 7p et 831p d'une surface respective d'environ 56m<sup>2</sup> et 145m<sup>2</sup>, issues du domaine privé de la ville de Quimper, et de la parcelle cadastrée à la section IM sous le numéro 268p d'une surface d'environ 271 m<sup>2</sup> appartenant à monsieur Saliou.

Par délibération du 9 février 2017, le conseil municipal a approuvé la création d'un nouveau quartier à Kervalguen dans le quartier de Penhars, et a approuvé les orientations d'aménagement où les liaisons piétonnes sont privilégiées.

C'est dans ce contexte que la ville de Quimper a déjà fait l'acquisition de deux parcelles cadastrées, à la section CY sous les numéros 6 et 7, afin d'y aménager un cheminement piéton qui relierait le nouveau quartier de Kervalguen au chemin de la Cascade. L'acquisition d'une partie de la parcelle section IM numéro 268p, voisine de la parcelle section CY numéro 7, répondrait à la même attente.

Cet échange serait sans soulte et les frais afférents seraient à la charge de la ville.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver l'échange des parcelles cadastrées section CY numéros 7p et 831p, propriété de la ville de Quimper, et de la parcelle cadastrée section IM numéro 268p propriété de monsieur Gérard Saliou ;
- 2 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023  
Rapporteur :  
Madame Françoise DORVAL**

**N° 10**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023  
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023  
(accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Acquisition d'une parcelle avenue de Kergoat Ar Lez**

**Il est proposé l'acquisition d'une parcelle bâtie qui jouxte le groupe scolaire Kergoat Ar Lez afin de pouvoir réaliser la réhabilitation complète des locaux devenue nécessaire.**

\*\*\*

Le groupe scolaire Kergoat Ar Lez se situe sur la parcelle cadastrée section BI numéro 327 entre la rue Louis Pasteur et l'avenue Kergoat Ar Lez. La parcelle voisine, cadastrée section BI numéro 331, propriété de Monsieur El Karmoudi, pourrait être acquise car d'une part elle est encastrée dans la parcelle BI 327 du groupe scolaire en son angle nord-ouest, et d'autre part elle se situe à l'articulation entre les deux établissements du groupe scolaire, partie élémentaire et maternelle.

Cet équipement a été identifié dans le cadre du schéma directeur patrimonial. En effet, le groupe scolaire Kergoat Ar lez souffre d'une saturation de ces espaces et d'une vétusté importante. L'établissement nécessite un investissement important pour une réhabilitation complète des locaux :

- pose d'une ventilation ;
- mise en conformité de la sécurité incendie ;
- mise en conformité de l'électricité ;
- réfection et isolation des locaux dans le cadre du décret tertiaire.

Par ailleurs, le remplacement du restaurant scolaire est devenu indispensable.

Enfin, le manque d'espace nécessite la réalisation de locaux supplémentaires, salle des professeurs et stockage, car il entraîne à ce jour des usages contraires aux règles de sécurité.

Après négociation avec le propriétaire du bien, l'acquisition de cette parcelle s'élève à un montant de 80 000 €. Les frais d'acte seront à la charge de la ville.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée section BI numéro 331, propriété de Monsieur El Karmoudi, pour un montant de 80 000 € ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



## Débats relatifs au rapport n°10 :

### DÉBATS :

**M. CALVEZ :** « Je profite de cette délibération après avoir été interpellé l'autre jour par des riverains de la rue de Chateaubriand – et nous avons évoqué cela lors de notre dernière rencontre, Isabelle – suite aux modifications de circulation entre chemin des Potiers, etc. Ils sont un peu remontés sur le fait. Lors de notre réunion, d'ailleurs fort amicale, il a été dit que des propositions ou des rencontres auraient été faites vis-à-vis des gens de ces rues-là, concernant ces modifications de circulation. Je voulais donc savoir où nous en étions.

C'est sûrement le hasard, parce que je profite des services de La Poste du bas du chemin des Justices, où je me suis fait "alpagner". Je suis toujours élu, je suis toujours un peu connu, je pense que ma bouille doit être toujours un peu connue dans Quimper – par des gens du chemin des Justices et d'une rue en haut, dont je ne me rappelle jamais le nom (les Goélands, quelque part par-là). Ils revenaient donc vers moi en me disant : « Qu'est-ce que fait la ville concernant les modifications éventuelles, les travaux éventuels, les choses éventuelles ? » Je n'ai pas eu le temps d'échanger avec Patrick, parce que je l'avais trouvé un jour au milieu de la rue, en grand danger, d'ailleurs. Il était en train de faire des photos et moi, je roulais comme d'habitude comme un fou au volant de mon scooter. Je me suis dit : « Que fait-il ? Il va finir sur mon pare-brise ! ».

Je lie les deux. Bien sûr, je vais voter la délibération, cela n'a rien à voir, mais ce sont deux interrogations qui me sont arrivées de la part de nos concitoyens. Si j'avais pu avoir une réponse dans les deux cas, c'était super. À vous, bien entendu, de leur transmettre cela de manière tout à fait officielle. »

**Mme ASSIH :** « Pour la première situation, oui. Je ne sais pas si la date a été arrêtée pour la consultation. Il s'agit du 3 mars. Il y a donc une date arrêtée pour pouvoir voir les riverains. Est-ce cela ? »

Intervention hors micro inaudible.

**Mme ASSIH :** « Groupe de travail, puis riverains de Chateaubriand et de l'autre rue, celle de l'école. En tout cas, les riverains concernés seront tous associés à cette concertation. Le chemin des Justices, ce n'est pas du tout le sujet du rapport. Donc, en une phrase. »

**M. TROGLIA :** « Élu, c'est parfois une vie d'engagement... Nous les avons rencontrés récemment avec Claude LE BRUN. Nous leur avons présenté les solutions que nous allions leur proposer. »

**Mme ASSIH :** « C'est ce qu'il me semblait. Les aménagements. C'est donc en cours. »

**M. TROGLIA :** « Voilà. Nous ne les oublions pas du tout. »

**Mme ASSIH :** « Il s'agit d'une parcelle à proximité de l'école de Kergoat Ar Lez, afin de prévoir un agrandissement pour des locaux techniques et une salle des maîtres. »

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023  
Rapporteur :  
Madame Françoise DORVAL**

**N° 11**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023 (accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Cession d'une parcelle rue de Rozolen**

**Afin d'effectuer une isolation thermique par l'extérieur sur sa propriété située rue de Rozolen, madame Brossier sollicite auprès de la ville de Quimper l'acquisition d'une parcelle de 36 m<sup>2</sup> pour un prix estimé à 1 800 €**

\*\*\*

Madame Isabelle Brossier, propriétaire au 41 rue de Rozolen à Quimper, a sollicité auprès de la ville l'acquisition de la parcelle communale cadastrée section BD numéro 625, mitoyenne à sa propriété.

La rue de Rozolen présente en effet la particularité d'avoir, au fil du temps, généré un découpage aujourd'hui incohérent de limites de propriétés publiques et privées qu'il convient d'harmoniser.

Ce délaissé ne présentant pas d'intérêt pour la Ville et après consultation de la direction immobilière de l'état, un prix de 50 €/m<sup>2</sup>a été proposé à l'intéressée qui l'a accepté.

Les frais liés au transfert de propriété seront à la charge du vendeur.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la cession au profit madame Isabelle Brossier de la parcelle cadastrée section BD numéro 625, au prix de 50 €/m<sup>2</sup>;
- 2 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023  
Rapporteur :  
Madame Françoise DORVAL**

**N° 12**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023 (accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Constitution de servitude Coat Olier**

**Dans le cadre du renouvellement du réseau électrique basse tension au lieu-dit Voie Romaine et chemin de Coat Olier, la ville de Quimper consent au profit de ENEDIS une servitude de passage de canalisation pour un montant forfaitaire de 110 € sur la parcelle cadastrée section ZE numéro 27.**

\*\*\*

Afin d'établir à demeure une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 11 mètres ainsi que ses accessoires dans le cadre du renouvellement du réseau électrique basse tension au lieu-dit Voie Romaine/chemin de Coat Olier sur la parcelle cadastrée section ZE numéro 27, il est nécessaire d'établir une convention de servitudes entre la commune de Quimper et ENEDIS.

Cette servitude est consentie moyennant une indemnisation de 110 €, payable en une fois.

Cette convention sera régularisée par acte authentique.

Les frais dudit acte seront à la charge exclusive de ENEDIS.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

- 1 - à signer la convention avec ENEDIS ;
- 2 - à signer les actes à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023  
Rapporteur :  
Madame Laurence VIGNON**

**N° 13**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023  
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023 (accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Office Public de la Langue Bretonne : Subvention 2023**

**Ofis Publik ar Brezhoneg : Yalc'had 2023**

**Depuis de nombreuses années, l'Office Public de la Langue Bretonne (OPLB) accompagne la ville de Quimper dans sa prise en compte croissante du bilinguisme et dans la mise en œuvre de la charte « Ya d'ar Brezhoneg ».**

**Abaoe meur a vloaz e vez skoazellet kêr Gemper gant Ofis Publik ar Brezhoneg (OPAB) evit kreñvaat plas ar brezhoneg er vuhez foran ha lakaat ar garta “Ya d'ar Brezhoneg” da dalvezout.**

\*\*\*

Depuis de nombreuses années, l'Office Public de la Langue Bretonne accompagne la ville de Quimper dans sa prise en compte du bilinguisme et dans la réalisation des actions qu'il lui reste à mener afin d'atteindre le niveau 3 de la charte « Ya d'Ar Brezhoneg », puis de tendre vers le niveau 4.

Il apporte, à cet effet, un soutien conséquent aux services de la ville ; soutien d'autant plus important que la présence de la langue bretonne ne cesse de se renforcer dans de nombreux domaines : traductions diverses, signalétique des équipements municipaux, signalétique directionnelle, plaques de rue bilingues, toponymie, communication, développement de l'offre d'enseignement bilingue, etc.

L'expertise de l'OPLB assure notamment à la ville l'application d'un bilinguisme de qualité sur l'ensemble de ses supports de communication et de signalétique ainsi qu'une homogénéité des termes utilisés au niveau régional. Il est, de fait, très sollicité par le service communication, mais également par les services voiries et bâtiments ; sollicitations qui témoignent de l'engagement de la municipalité en faveur de la diffusion et de la promotion de la langue bretonne.

La volonté municipale étant de poursuivre sur cette voie et de développer la place de la langue bretonne dans la vie publique des Quimpéroises et des Quimpérois, il est nécessaire de recourir aux services de l'Office Public de la Langue Bretonne, notamment pour assurer la traduction des nombreux supports de communication et de signalisation produits par la ville.

Pour l'année 2023, l'Office Public de la Langue Bretonne sollicite une subvention de 10 000 €. En 2022, une subvention de 5 000 € avait été attribuée à l'OPLB.

\*\*\*

Après avoir délibéré (46 suffrages exprimés dont 4 voix contre et 42 voix pour), le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Office Public de la Langue Bretonne pour l'année 2023.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023  
Rapporteur :  
Madame Laurence VIGNON**

**N° 14**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023 (accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de co-organisation et groupement de commandes pour l'exposition 'René Iché (1897-1954), 'La plume et le ciseau'**

**Organisation de l'exposition « René Iché (1897 – 1954), la plume et le ciseau » au Musée des Beaux-Arts de Quimper du 22 novembre 2023 au 19 février 2024, en partenariat avec la Piscine à Roubaix et le musée Toulouse-Lautrec d'Albi.**

**\*\*\***

Le musée André Diligent-La Piscine à Roubaix, le musée Toulouse Lautrec à Albi et le musée des Beaux-Arts à Quimper s'associent pour organiser une exposition consacrée au sculpteur René Iché (1897-1954).

Celle-ci sera d'abord présentée au musée André Diligent-La Piscine à Roubaix du 23 juin au 4 septembre 2023, puis au musée des Beaux-Arts de Quimper du 22 novembre 2023 au 19 février 2024 et enfin au musée Toulouse-Lautrec d'Albi de mars à juin 2024.

Elle sera dédiée au sculpteur René Iché, surtout connu pour son talent de portraitiste et son engagement dans la Résistance. Toutefois, comme l'atteste le masque de Paul Éluard, daté de 1929, et récemment acquis par notre musée, il entretient des relations privilégiées avec la sphère littéraire et notamment les écrivains qui gravitèrent autour de Max Jacob dans les premières décennies du XXe siècle. Proche des Surréalistes, de Pierre Reverdy, de Guillaume Apollinaire ou d'André Breton, Iché va explorer dans l'Entre-deux-Guerres des sujets dans lesquels s'expriment la vie intérieure et qui puisent leur inspiration dans l'univers de la poésie.

Dans l'exposition quimpéroise, une place privilégiée sera réservée à sa série de masques. Celle-ci est importante car elle lui permet de livrer quelques-uns des portraits les plus sensibles de ses amis écrivains. L'exposition offrira également une belle sélection d'œuvres liées à l'univers du Surréalisme et laisser une large place à l'écriture.

Les musées présenteront quelques œuvres communes et des œuvres spécifiques à leur thématique provenant de la collection de Rose Hélène Iché et de différents prêteurs.

L'exposition comprendra entre 70 et 80 sculptures, médailles, dessins, photographies et imprimés.

## **1. Convention de co-organisation**

Le musée André Diligent-La Piscine à Roubaix, le musée Toulouse Lautrec à Albi et le musée des Beaux-Arts de Quimper se sont rapprochés aux fins de convenir des principes d'organisation de l'exposition ainsi que de l'engagement des trois institutions sur ce projet.

Le commissariat scientifique de l'exposition est assuré par Mme Rose Hélène Iché, petite-fille de l'artiste et par Monsieur Nicolas Pujol.

Pour la Ville de Quimper, le commissariat de l'exposition est assuré par Madame Florence Rionnet, directrice adjointe du musée des Beaux-Arts de Quimper.

Pour La Ville de Roubaix, le commissariat de l'exposition est assuré par Madame Alice Massé, conservatrice adjointe au musée André Diligent-La Piscine de Roubaix.

Pour l'établissement public du musée Toulouse-Lautrec d'Albi, le commissariat de l'exposition est assuré par Madame Fanny Girard, directrice du musée Toulouse-Lautrec d'Albi.

L'objectif du partenariat est de partager des prestations liées à l'organisation de l'exposition dans ces trois lieux, afin de réduire les coûts. Ainsi, les frais liés notamment à la conception, à l'édition et à la diffusion du catalogue, aux frais de nettoyage, de restauration, de soclage et de montage des œuvres communes, à leur emballage, leur transport et leur convoiement, aux primes d'assurances, et aux droits d'auteurs exigibles par les ayants-droits.

La présente convention a pour objet de déterminer les responsabilités et obligations de chaque musée, relatives à la répartition des frais de l'exposition.

Chaque partenaire signe de son côté un contrat avec les prêteurs pour encadrer le prêt, les assurances et le transport des œuvres.

## **2. Groupement de commandes**

Afin de permettre à la Ville de Roubaix, à l'établissement public du Musée Toulouse-Lautrec d'Albi, et à la Ville de Quimper de lancer une consultation commune pour le catalogue et le transport et ainsi bénéficier de conditions financières plus avantageuses, ces trois collectivités décident de créer un groupement de commandes.

Le coordonnateur de ce groupement est le musée André Diligent-La Piscine de Roubaix.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la convention spécifiant les modalités administratives, financières et techniques de la collaboration entre les organisateurs de la manifestation, et créant un groupement de commandes à cet effet ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer ladite convention.



## **Débats relatifs au rapport n° 14 :**

### **DÉBATS :**

**M. SINQUIN :** « *Au sujet du rapport n° 14, je voulais simplement saluer l'initiative. Bernard en sait largement sur ce dossier-là. Pourquoi ? En grande partie pour dire que les partenariats existants, voire les mutualisations avec certains musées ou écoles des Beaux-Arts, etc., permettent d'avoir un niveau de culture très élevé. Je considère que c'est très élevé. Effectivement, René ICHE n'est pas forcément connu pour tout le monde, mais les gens qu'il a connus, avec qui il a vraiment œuvré au niveau culturel, méritent toute notre attention.*

*Cela se faisait, il y avait une communication, etc. Bernard sait mieux que moi comment cela se passe. L'initiative, c'est de soigner la communication, voir avec les écoles, avec les enseignants et les élèves, et, de façon générale, les Quimpérois, donc la communication avec la presse, et même plus largement, les Finistériens. Nous ne pouvons donc que le saluer. Cela élève le niveau. Voir des choses comme Éluard et autres, je ne détaille pas, mais cela vaut le coup. Je pense que nous pouvons être fiers. »*

**Mme ASSIH :** « *Merci pour ce retour. D'autres demandes d'intervention ?*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 15**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023 (accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Conservatoire de la ville de Quimper-Musée départemental breton : Convention de coopération éducative et culturelle**

**Dans le cadre de la collaboration de la ville de Quimper avec le musée départemental breton pour la mise en place d'activités culturelles, il convient de conclure une convention de partenariat pour l'année 2023.**

**\*\*\***

Dans le cadre de sa collaboration avec le musée départemental breton, la ville de Quimper propose un parcours musical au musée avec la participation de personnels enseignants du conservatoire.

Le projet inclut 12 séances auprès des scolaires du 21 au 24 mars 2023 et, une séance tout public le dimanche 26 mars 2023.

Il est proposé un nouveau partenariat d'une année, le musée départemental breton versant à la ville de Quimper une participation financière détaillée dans l'avenant financier à savoir 4 087,16 euros sur un budget global de 8 174,32 euros.

**\*\*\***

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention de partenariat applicable à l'année 2023.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 16**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023 (accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans trois écoles du Réseau d'Education Prioritaire de Quimper**

**Il est proposé de signer une convention précisant les modalités du dispositif « Petits déjeuners » mis en œuvre dans trois écoles du Réseau d'Education Prioritaire de Quimper à l'initiative de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) du Finistère.**

\*\*\*

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'engagement n°2 "Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants", de la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022, l'éducation nationale a proposé d'impulser le dispositif des petits déjeuners dans les écoles volontaires des Réseaux d'Education Prioritaire de Quimper depuis la rentrée scolaire 2019/2020.

Après deux années de mise en œuvre, il a été décidé de le poursuivre dans les écoles Paul Langevin, Penanguer et Bourg de Penhars après les vacances d'hiver et jusqu'aux vacances d'été pour l'année scolaire en cours.

Ce dispositif, dont l'objectif est de participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, prévoit que des petits déjeuners soient servis aux élèves de plusieurs classes une fois par semaine à partir de la semaine du 27 février 2023 et jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le ministère de l'Education nationale s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait de 1 euro 30 par élève, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves.

Les éléments de mise en œuvre de ce dispositif sont précisés dans une convention qui sera valable à compter de sa signature et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/2023.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – d'approuver la convention précisant les modalités du dispositif « Petits déjeuners » ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer cette convention.

## Débats relatifs au rapport n°16 :

**Mme ASSIH:** *Le rapport 16, des demandes d'intervention ? Oui, Ronan Siquin. »*

**M. SINGUIN :** *« C'est la deuxième fois que nous présentons ce dossier. Nous avons eu un premier retour intéressant, un deuxième retour encore intéressant. Je profite de l'occasion pour dire que c'est un très beau projet, puisqu'il s'agit tout de même d'emmener les enfants les plus défavorisés près des enjeux du petit-déjeuner, de la nourriture, etc. Là aussi, c'est important de le dire. Nous parlons de mixité culturelle, etc., et je crois que c'est important. En matière de santé publique, il n'y a pas photo : il faut apprendre aux enfants très jeunes, et aussi aux parents, à s'occuper de la nourriture avec sérieux.*

*Ce qui est très important dans cette initiative, c'est que cela ne peut pas se faire en claquant du doigt ou en disant : « C'est comme cela que ceci va se faire ». L'école de Penanguer a eu l'adhésion de tous : l'adhésion des parents, l'adhésion des enseignants, des périscolaires, de la communauté éducative. Ce n'est pas évident, parce que c'est une école parfois sous tension, donc, nous ne pouvons pas forcément avoir toujours le même retour. Si cela marche bien, il serait bien d'essayer de généraliser un peu. »*

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 17**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023  
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023  
(accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Adhésion de la ville de Quimper à l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Éducation des Villes et des Collectivités Territoriales)**

**Il est proposé que la ville de Quimper adhère à l'ANDEV (Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Éducation des Villes et des Collectivités Territoriales).**

\*\*\*

L'ANDEV (Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'Éducation des Villes et des Collectivités Territoriales) a pour objectif d'accompagner les professionnels territoriaux du domaine de l'éducation dans leurs missions en sa qualité de réseau de réflexions, d'échanges d'expériences et de communication.

L'adhésion de la ville permettra ainsi de participer aux échanges et débats portant sur les questions éducatives.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'adhérer à l'ANDEV pour l'année 2023 au nom de la commune de Quimper ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à verser la cotisation annuelle qui s'élève à 45 €.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 18**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023  
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023  
(accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Établissements d'enseignement privé : avance sur participation**

**La ville de Quimper prend en charge les dépenses de fonctionnement des classes des écoles privées quimpéroises par le versement d'un forfait par élève. Cette participation est versée en 9 fois sur l'année civile. Le second acompte sera versé au mois de mars 2023 aux huit écoles privées catholiques et à Diwan. Le montant total s'élèvera à 149 852 €.**

\*\*\*

L'article L442-5 du Code de l'éducation dispose que les dépenses de fonctionnement des écoles sous contrat d'association sont prises en charge par les collectivités territoriales. Cette participation, représentant l'aide de la ville aux frais de fonctionnement des écoles privées quimpéroises sous convention, est versée en 9 fois sur l'année civile (première avance en janvier, seconde avance en mars puis 7 versements en avril, mai, juin, septembre, octobre, novembre et décembre).

Il convient dès à présent, avant de connaître définitivement le montant de l'aide qui leur sera attribué pour 2023 (lors du vote du budget primitif), de décider le versement d'un acompte en mars 2023 (imputation budgétaire 213.6574.720).

Cet acompte sera égal au 1/9<sup>ème</sup> de la subvention 2022 soit au total 149 852 €.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser la somme de 149 852 € pour l'avance de participation aux neuf écoles privées du premier degré concernées :

- OGEC Ecole Notre Dame de la miséricorde : 14 595 €;
- OGEC Ecole Saint Corentin : 17 644 € ;
- OGEC Saint Jean- Baptiste Kerivoal : 15 661 € ;

- Ecole Saint Joseph : 15 433 € ;
- OGEC Ecole Saint Julien : 15 593 € ;
- OGEC Saint Charles Saint Raphaël : 33 350 € ;
- Ecole Sainte Bernadette : 10 807 € ;
- Ecole Sainte Thérèse : 12 141 € ;
- Diwan : 14 628 €.



**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023  
Rapporteur :  
Madame Laurence VIGNON**

**N° 19**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023  
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023  
(accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions sportives de haut niveau collectif**

**Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place un dispositif de soutien financier aux associations sportives de haut niveau. L'enveloppe globale allouée s'élève à 322 800 €.**

\*\*\*

**Subventions pour projet de sport collectif de haut niveau et de niveau national :**

*Compte 414-6574-711*

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la Ville de Quimper a mis en place un dispositif de soutien aux projets de sport collectif de niveau national.

En référence à la délibération du 23 juin 2022 et au vu des bilans réalisés à l'issue de la première période de la saison 2022/2023, il est proposé au conseil municipal d'accorder les subventions suivantes pour la deuxième partie de la saison susvisée, afin de soutenir les associations dans la réalisation de leurs projets.

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, il est proposé de répartir comme suit l'enveloppe de 322 800 € :

- SASP UJAP Quimper 29 (Basket Pro B masculine) 168 800 €  
*Solde de la saison 2022/2023 (total de 422 000 €)*
  - versement n°1 : 253 200 € (versé au conseil municipal du 23 juin 2022)
  - versement n°2 : 168 800 €

- Quimper Volley 29 Elite (Division Elite Féminine) 136 000 €  
*Solde de la saison 2022/2023 (total : 340 000 €)*  
*- versement n°1 : 204 000 € (versé au conseil municipal du 23 juin 2022)*  
*- versement n°2 : 136 000 €*
  
- Quimper Cornouaille Tennis de Table (Pro B Féminine) 18 000 €  
*Solde de la saison 2022/2023 (total : 45 000 €)*  
*- versement n°1 : 27 000 € (versé au conseil municipal du 23 juin 2022)*  
*- versement n°2 : 18 000 €*

\*\*\*

Madame Marie Pierre JEAN-JACQUES étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (45 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à :

- 1 - accorder les subventions énumérées ci-dessus ;
- 2 - signer les avenants à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023  
Rapporteur :  
Madame Laurence VIGNON**

**N° 20**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023 (accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avances sur les subventions sportives 2023**

**Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la Ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques critérisés de soutien financier aux associations sportives locales. Les subventions proposées sont ainsi calculées, après étude des dossiers et justificatifs déposés par les associations.**

**Le vote du budget définitif interviendra cette année fin mars ; il convient, dans ce contexte, de leur verser une avance sur les subventions de fonctionnement 2023, pour leur permettre de s'acquitter de leurs dépenses sur ce début d'année.**

**L'enveloppe globale allouée s'élève à 126 950 €.**

**\*\*\***

**I/ Avances sur les subventions de fonctionnement aux associations sportives :**

**Compte 414-6574-711**

Il est proposé au conseil municipal de procéder à un versement partiel anticipé, des subventions.

Définis à partir de l'étude critérisée des dossiers de demandes de subvention déposés en septembre 2022, il est proposé de fixer le montant de l'avance à hauteur de 40% des montants perçus lors de l'exercice précédent.

Suite au vote du budget primitif 2023, ces montants seront ensuite complétés des soldes votés lors du conseil municipal de mars.

Dans l'attente, il est proposé de répartir comme suit l'enveloppe de 113 950 € :

<b>Associations Sportives</b>	<b>Montants des avances 2023 proposées</b>
Amicale Sportive Ergué Armel Basketball	5 075 €
ASEB	318 €
Association UCPA Sport Loisirs du Finistère	2 766 €
Amicale Laïque de Quimper - Général	2 182 €
Association Dojo Sanshiro	2 648 €
Association sportive du golf de Lanniron	1 104 €
Aïkido 29 Santé	600 €
Aïkido Quimper	193 €
Club de Canoë Kayak de Quimper Cornouaille	2 714 €
Cercle d'Escrime Japonaise de Cornouaille	435 €
Compagnie des Archers de l'Odet	614 €
Cyclos Randonneurs Quimper Cornouaille	603 €
Dojo de Cornouaille	4 361 €
Diskemper	174 €
Échiquier Quimpérois	1 070 €
Ergué Quimper Handball	2 773 €
Escrime Quimper Cornouaille	1 156 €
Football Club Quimper Penhars	1 707 €
Grimpeurs de l'Odet Quimper Escalade	4 250 €
Groupe D'Activités Sous-Marine de Quimper	1 946 €
Gymnastique Volontaire de Quimper	758 €
Handisports de Cornouaille	1 979 €
Karaté Club Quimper	1 326 €
Kelted	1 469 €
Kemper VTT	1 195 €
Kemper Canne de Combat Bâton et Savate	584 €
Kemper Roller derby	134 €
Kerné Football Gaélique	147 €
Les Marcheurs de Cornouaille	106 €
La Quimpéroise	5 601 €
Pool Ar Bed	348 €
Palmes en Cornouaille	1 443 €
Pétanque Odet Club Quimpérois	197 €
Quimper Athlétisme	7 701 €
Quimper Cyclo Club	300 €
Quimper Ergué Armel Football Club	3 972 €
Quimper Kerfeunteun Football Club	8 252 €
Quimper Orientation Coatarmor	2 420 €
Quimper Cornouaille Tennis de Table	2 503 €
Quimper Footing Loisirs	269 €

Quimper GR en Finistère	2 470 €
Quimper Triathlon	951 €
Quimper Volley 29	4 270 €
Rugby Club Quimpérois	5 347 €
Sport Pour Tous	2 151 €
Squash Quimper Cornouaille	641 €
Sammy Skate Club	617 €
Sharks 29	443 €
Shoto Karaté JKA Quimper	288 €
Tennis Club Quimpérois	4 439 €
UJAP Badminton	1 494 €
UJAP Basketball	8 513 €
Union Quimper Natation	2 708 €
Vélo Sport Quimpérois	2 225 €

## **II/ Subventions de fonctionnement à l'Office du Mouvement Sportif de Quimper:**

### **Compte 414-6574-711**

Pour soutenir l'association dans son fonctionnement et ses actions, il convient de procéder au versement de 13 000 €, répartis comme suit :

- 8 000 €, pour le renouvellement du parc de véhicules mis à disposition des clubs sportifs locaux dans le cadre de leurs déplacements compétitifs ;
- 5 000 €, pour l'accompagnement de la prise en charge des couts salariaux liés au poste de secrétariat (1/2 ETP).

\*\*\*

Madame Marie Pierre JEAN-JACQUES étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (45 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à :

- 1 - accorder les subventions énumérées ci-dessus ;
- 2 - signer la convention et les avenants à intervenir.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023  
Rapporteur :  
Madame Laurence VIGNON**

**N° 21**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023  
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023  
(accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de partenariat Atout Sport**

**Dans le cadre du développement de sa politique d'animation sportive et culturelle, la ville de Quimper participe depuis de nombreuses années au dispositif Atout sport, piloté par l'agglomération. Ainsi la ville met à disposition ses éducateurs sportifs municipaux pour assurer l'encadrement de séances d'initiations sportives et ses guides conférenciers et animateurs culturels pour la conduite d'ateliers « d'arts plastiques » couplés à des visites des musées ou du patrimoine de la ville.**

**Il convient de formaliser ce partenariat par une convention fixant les modalités d'intervention de ces encadrants et les conditions de remboursement des montants de participation perçus sous forme de coupons.**

**\*\*\***

Cette convention de partenariat, dont le modèle a été validé par le conseil communautaire du 8 décembre 2022, a pour objet de définir :

- les actions que l'organisme partenaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre en cohérence avec les orientations de l'agglomération ;
- le soutien de l'agglomération pour la mise en œuvre de ces actions.

**\*\*\***

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention qui prévoit les modalités d'encadrement des activités sportives et culturelles, assurées par les éducateurs sportifs municipaux, les agents du musée des beaux-Arts et de la maison du Patrimoine et les conditions de remboursement des coupons perçus par les partenaires.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023**

**Rapporteur :  
Monsieur Matthieu  
STERVINO**

**N° 22**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023 (accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenants aux conventions relatives aux subventions à caractère social**

**Deux subventions exceptionnelles ont été accordées fin 2022 à la Banque Alimentaire et à l'ARPAQ. Par conséquent, il convient de modifier par avenant les conventions qui lient la Ville à ces deux associations.**

**\*\*\***

Madame Yvonne RAINERO et monsieur Jacques LE ROUX étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote) et monsieur Matthieu STERVINO ne participant pas au vote, après avoir délibéré (43 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer :

- 1 - l'avenant n°1 à la convention entre la ville de Quimper et l'Association des Retraités et Personnes Âgées de Quimper (ARPAQ) ;
- 2 - l'avenant n°2 à la convention entre la Ville de Quimper et la Banque Alimentaire.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023**

**Rapporteur :  
Monsieur Matthieu  
STERVINO**

**N° 23**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023 (accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de partenariat pour l'accès aux droits des personnes et la lutte contre le non-recours entre la Ville de Quimper, le CCAS de Quimper et la Croix Rouge Française**

**Selon le Défenseur des Droits, en France, une personne sur cinq éprouve des difficultés à accomplir les démarches administratives courantes. Les personnes les plus précaires sont les plus concernées.**

**\*\*\***

Face à ces situations, la question de la simplification de l'accès aux droits est au cœur des enjeux pour les services aux publics, particulièrement pour celles et ceux dont les conditions de vie peuvent augmenter les difficultés d'accès aux droits.

La Ville de Quimper et le CCAS, en lien avec les acteurs du territoire, ont pointé l'absence d'un annuaire des structures à destination des Quimpérois.

Pour y remédier, un groupe de travail a été constitué par l'unité locale de la Croix Rouge Française pour élaborer un « guide d'accès aux droits, accompagner et orienter » qui sera adapté aux réalités du territoire de Quimper.

Ce document sera destiné aux professionnels pour l'exercice de leur mission.

Dans le cadre des relations qu'entretiennent, la Ville de Quimper et le CCAS, et la Croix Rouge, cette dernière se propose de mettre à disposition de la Ville de Quimper et du CCAS, « le guide d'accès aux droits, accompagner et orienter » qu'elle a élaboré en interne.

Ce guide est un outil de connaissance de l'environnement social du territoire, des droits, des prestations et dispositifs, des acteurs institutionnels, privés ou associatifs.

Cette source d'information permet d'orienter les personnes en situation de vulnérabilité et ainsi de faciliter leurs parcours. Il contribue également à la prévention et à la lutte contre le non recours aux droits.



Pour diffuser ce guide aux associations sociales qui œuvrent localement auprès des personnes en situation de vulnérabilité, aux professionnels du CCAS, et au grand public, une convention a été co-construite entre la Ville de Quimper, le CCAS et la Croix Rouge.

Cette convention définit les modalités qui permettront à la commune de Quimper et au CCAS de faire usage des données contenues dans le guide, sous leur responsabilité exclusive et dans les limites prévues par ladite-convention.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention tripartite entre la Croix Rouge Française, la commune de Quimper et le CCAS de Quimper.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 24**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023 (accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Autorisation de la commune de Quimper concernant la participation de SemBreizh à l'augmentation de capital de BreizhImmo**

**La société BreizhImmo, constituée en 2018, à l'initiative de SemBreizh, a pour objet d'offrir une solution de portage immobilier à des acteurs économiques désireux de créer ou pérenniser leur activité sur le territoire breton.**

**\*\*\***

Constituée sous la forme de société par actions simplifiée, BreizhImmo est capitalisée à hauteur de 10 000 000 €. Son capital est détenu par :

- la société d'économie mixte SemBreizh pour 2 430 413 € ;
- la Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires pour 2 420 000 € ;
- le Crédit Mutuel Arkéa pour 2 000 000 € ;
- la Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire : 1 050 000 € ;
- la Banque Populaire Grand Ouest pour 1 000 000 € ;
- le Crédit Agricole – CABREPAR pour 1 000 000 € ;
- la CCI des Cotes d'Armor pour 25 000 € ;
- la CCIMBO pour 25 000 € ;
- la CCI d'Ille et Vilaine pour 19 587 € ;
- la CCI du Morbihan pour 20 000 €.

Le modèle d'intervention de BreizhImmo est le suivant :

- vérification de l'éligibilité du porteur de projet au dispositif proposé par BreizhImmo au regard des critères suivants : inscription de l'activité dans une filière stratégique pour le territoire, crédibilité du modèle économique, absence d'autre solution satisfaisante pour le financement de son projet immobilier ;
- création d'une société de projet associant BreizhImmo à l'exploitant et, dans certains cas, à d'autres investisseurs (Banque des Territoires) ; la société de projet assume la maîtrise d'ouvrage du projet immobilier en vue de sa location à l'exploitant via un bail ;
- rachat par l'exploitant, dans un délai déterminé, des parts sociales ou actions des autres associés de telle façon qu'il devienne pleinement propriétaire de l'actif immobilier ; les opérations de rachat devant permettre de reconstituer progressivement les fonds propres de BreizhImmo.

Après quatre années d'activités, BreizhImmo a démontré sa capacité à accompagner le développement économique des territoires bretons. Ainsi, avec dix projets engagés ou réalisés, dans les quatre départements bretons, BreizhImmo a investi environ 58 700 000 euros, représentant près de 40 000 mètres carrés dédiés à l'activité économique et plus de 1780 ETP directs ou indirects, créés ou pérennisés.

Les interventions de BreizhImmo irriguent cinq filières stratégiques pour la Bretagne : agroalimentaire, santé, énergie, services, écoactivités.

Les résultats financiers de la société, régulièrement présentés aux collectivités actionnaires de SemBreizh, sont conformes aux prévisions et ne soulèvent pas de difficultés particulières.

L'engagement des dix projets a nécessité la mobilisation des fonds propres de la société à hauteur de 6 800 000 €, sur les 9 720 000 € de capitaux propres dont la société dispose. La trésorerie disponible résiduelle de près de 2 500 000 € restant constitue des réserves prudentielles mobilisables en cas d'aléas opérationnels ou financiers, compte tenu de la part majoritaire dans les projets.

Par ailleurs, les premiers rachats de parts sociales ou actions ne devraient pas intervenir avant 2024. Dans ces conditions, pour permettre à BreizhImmo de répondre favorablement à de nouveaux porteurs de projet, son Comité Stratégique du 12 octobre 2022 a lancé une procédure d'augmentation de capital de 4 000 000 €, permettant de porter le capital social à 14 000 000 €. Cette décision est conforme aux prévisions validées par les associés, notamment en 2019 à l'occasion de la première augmentation de capital.

Le conseil d'administration de SemBreizh en date du 28 novembre 2022 l'a autorisée à participer à cette augmentation de capital à hauteur de 971 587 € à la condition que, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales ou groupements de collectivité représentées dans son conseil d'administration approuvent cette participation.

Par conséquent, la commune de Quimper, représentée au conseil d'administration de SemBreizh, est sollicitée pour donner son accord à la participation de SemBreizh à l'augmentation de capital projetée par BreizhImmo.

\*\*\*

Vu la décision du Comité Stratégique de BreizhImmo du 12 octobre 2022 décidant d'une augmentation de capital de la société ;

Vu la délibération en date du 28 novembre 2022 autorisant SemBreizh à participer à l'augmentation de capital de BreizhImmo à hauteur de 971 587 € ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1524-5 ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'approuver le projet de participation de SemBreizh à l'augmentation de capital de la société BreizhImmo pour un montant de 971 587 euros ;

2 – d'autoriser madame la maire à accomplir les formalités rendues nécessaires par la présente délibération.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 25**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023 (accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature de marchés publics après consultations**

**Il s'agit d'autoriser la signature de deux marchés publics.**

\*\*\*

Lors de la séance du 30 janvier 2023, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

- ***Fourniture et livraison de trois véhicules utilitaires ISUZU M21 (ou équivalent) équipés d'une benne basculante***

Le marché a pour objet la fourniture et la livraison de trois véhicules utilitaires ISUZU M21 (ou équivalent) équipés d'une benne basculante pour le Service Environnement, Propreté et Déchets de la Ville de Quimper.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché à tranches en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique, décomposé comme suit :

Tranche	Description
Ferme	Fourniture et livraison <b>d'un</b> véhicule utilitaire ISUZU M21 (ou équivalent) équipé d'une benne basculante
Optionnelle	Fourniture et livraison de <b>deux</b> véhicules utilitaires ISUZU M21 (ou équivalent) équipés d'une benne basculante

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification jusqu'à l'admission de la livraison, cette dernière devant intervenir avant le 31 décembre 2023 pour la tranche ferme.

Le délai limite de notification du bon de commande prescrivant de commencer l'exécution de la tranche optionnelle est de 12 mois à dater de la date de notification de la tranche ferme.

L'attributaire est la société GARAGE DUCLOS, sise ZA du Chapeau Rouge 56000 VANNES, sur la base d'un devis de 168 260,55 euros TTC (frais d'immatriculation compris) détaillé comme suit :

- Tranche ferme : 56 086,85 euros TTC,
- Tranche optionnelle : 112 173,70 euros TTC.

- *Conception et exécution graphique des supports de communication externe*

Le marché a pour objet la conception et l'exécution graphique des supports de communication externe.

La consultation se déroule dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 et suivants du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- Ville de Quimper,
- SIDEPAQ,
- SIVALODET,
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Quimper,
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Quimper Bretagne Occidentale,
- Communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale.

Le coordonnateur du groupement est la ville de Quimper, en charge de la passation, de la signature et de la notification de l'accord-cadre au nom de l'ensemble des membres du groupement. En revanche, chaque membre du groupement sera en charge de l'exécution de la partie du marché qui le concerne, à l'exception des avenants éventuels.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre attribué à cinq opérateurs économiques avec un montant maximum annuel en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents.

L'accord-cadre sera conclu à compter du 5 avril 2023 pour une période initiale d'un an, reconductible tacitement trois fois.

Le montant maximum des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

<i>VQ</i>	<i>QBO</i>	<i>CCAS</i>	<i>CIAS</i>	<i>SIVALODET</i>	<i>SIDEPAQ</i>	<i>TOTAL Annuel</i>
40 000 € HT	40 000 € HT	20 000 € HT	20 000 € HT	20 000 € HT	20 000 € HT	<b>160 000 € HT</b>

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction, soit un montant maximum total de 640 000 € HT.

Ponctuellement, à l'initiative de l'acheteur, les candidats pourront se voir octroyer une prime si la production d'une esquisse ou d'une maquette leur est demandée dans le cadre d'une consultation, nécessitant un travail plus fourni. Le montant de cette prime sera déterminé par l'acheteur et ne pourra pas excéder 2 000 euros par marché subséquent et par candidat.

Les attributaires sont les suivants :

<b>Nom et adresse des candidats proposés</b>	<b>Montant de l'offre au regard du DE (TTC)</b>
TRADUCTION GRAFIK – 26 bis rue des Réguaires 29000 QUIMPER	5 646 €
14 <sup>ème</sup> FABRICE PETIT – 11 rue Roger Salengro 29000 QUIMPER	11 424 €
K UNIQUE – 6 Allée Marc Elder 29000 QUIMPER	13 128 €
AGENCE R – 1 rue Aristide Briand 29000 QUIMPER	13 230 €
DYNAMO PLUS – 45 rue de l'Élorn 29200 BREST	10 632 €

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer ces deux marchés publics et de valider le principe d'accorder des primes dans le cadre de certains marchés subséquents passés pour la conception et l'exécution graphique des supports de communication externe dans la limite de 2 000 euros par consultation et par candidat.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 26**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023  
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023  
(accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Décisions de la maire prises par délégation du conseil municipal**

**En application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, madame la maire de Quimper a reçu délégation d'une partie des attributions du conseil municipal dans les conditions fixées par la délibération n°4 du 22 juillet 2020.**

\*\*\*

Conformément à l'article L.2121-23 du même Code, madame la maire informe le conseil municipal des décisions suivantes, prises par elle dans le cadre de la délégation :

**Année 2022**

<b>NUMÉRO D'ORDRE</b>	<b>DATE</b>	<b>INTITULÉ</b>
456.22.11 DGS	14/11/2022	Locaux 71 avenue Jacques le Viol à Quimper - Renouvellement du bail SCI CHERIYAM - locaux skate park
457.22.11 DGS	14/11/2022	Avenant n°1 - Bail professionnel - Société d'Aménagement du Finistère - locaux 4 rue du 19 mars 1962 à Quimper
458.22.11 RC	18/11/2022	Mise à disposition de l'espace Denise Larzul situé 3 allée Louise Michel à Quimper au profit de l'association Thathanka country 29
459.22.11 RC	18/11/2022	Mise à disposition de la salle de Prat Maria située 17 Rue du Léon à Quimper au profit de l'association Tournesol
460.22.11 DFCP	18/11/2022	Régie de recettes temporaire - Gestion patinoire et tout équipement sportif éphémère Décision de constitution
461.22.11 DFCP	18/11/2022	Régie de recettes temporaire - Prévente tickets roller 2022-2023 Décision de constitution
462.22.11 DFCP	18/11/2022	Fourniture de livres pour les enfants des maternelles et élémentaires de la Ville de Quimper pour Noël 2022 - 5 librairies - 11 374,28 € HT
463.22.11 DFCP	18/11/2022	Nettoyage du linge dans les écoles maternelles - ESAT LA LANDE - PAPILLONS BLANCS DU FINISTERE - 80 000€ HT
464.22.11 DDC	18/11/2022	Avenant 1 - Location de structures couvertes pour les animations estivales du 7 juin au 1er septembre 2022 - GL EVENTS BRELET - 697,49 € HT



465.22.11 RC	18/11/2022	Mise à disposition de la salle de Prat Maria située 17 Rue du Léon à Quimper au profit de l'association VATRA
466.22.11 DDC	21/11/2022	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à Johanne GICQUEL du 19 au 25 décembre 2022
467.22.11 DDC	21/11/2022	Mise à disposition de locaux au Conservatoire de musique à l'association Très Tôt Théâtre en décembre 2022
468.22.11 DDC	21/11/2022	Musée des beaux-arts : tarifs des catalogues d'exposition et publications mis en vente à la boutique à prix bradés du 8 novembre 2022 au 31 décembre 2023
469.22.11 DFCP	23/11/2022	Avenant n°2 au marché de travaux pour la construction d'un bâtiment rue de la Providence - lot 3 - Entreprise Cruard - + 1994,10 € HT
470.22.11 DFCP	23/11/2022	Marché subséquent pour l'aménagement de voirie du giratoire des îles et de l'avenue de Limerick - COLAS - 309 473 €HT
471.22.11 DFCP	23/11/2022	Réfection de trois terrains de tennis et construction de deux terrains de padel sur le site de Créach Gwen - COLAS CENTRE OUEST - LUCITEA OUEST - SPORTINGSOLS - 514 386,90 € HT
472.22.11 DFCP	23/11/2022	Aménagement d'une aire de jeux inclusive plaine du moulin vert à Quimper - MECO - 331 410,00 € HT
473.22.11 DFCP	23/11/2022	Avenant n°1 au marché de travaux pour la construction d'un bâtiment rue de la Providence - Lot 12 - LAUTECH - 24 675,65 € HT
474.22.11 DFCP	25/11/2022	Avenant n°1 au marché de travaux pour la construction d'un bâtiment rue de la Providence - Lot 09 - SMB - sans incidence financière
475.22.11 DFCP	25/11/2022	Avenant n°1 au marché de travaux pour la construction d'un bâtiment rue de la Providence - Lot 10 - SOLTECH - moins-value de 10 648,28 €HT
476.22.12 DFCP	01/12/2022	Acquisition, livraison, montage et installation de rayonnages pour archives - Bâtiment administratif rue de la Providence - SOCIETE TOLERIE INDUSTRIELLE BAINNAISE - 20 000 € HT maximum
477.22.12 DDS	01/12/2022	Intervention pour entretien de la tribune télescopique de la Halle des Sports d'Ergué - Armel - HUSSON INTERNATIONAL SA - 13 693 € HT
478.22.12 DEE	01/12/2022	Fourniture de livres pour les enfants des maternelles et élémentaires de la ville de Quimper pour Noël 2022 - EXPO DIF - 47,39 € HT
479.22.12 DEE	01/12/2022	Conventions d'occupation de locaux scolaires sur l'année 2022-2023
480.22.12 DEE	01/12/2022	Convention d'occupation du collège La Tourelle par l'Association Indépendante des Parents d'Elèves de la Tourelle
481.22.12 DFCP	02/12/2022	Marché subséquent - aménagement de voirie - rue de la providence - EUROVIA - 167 314,25 € HT
482.22.12 DDS	02/12/2022	Demande de subvention auprès de l'ANS pour la réhabilitation de 3 courts de tennis extérieurs et la réalisation de 2 pistes de Padel au sein du complexe municipal tennistique à Quimper - demande 257 193 € HT
483.22.12 DSUH	02/12/2022	Délégation du droit de préemption - 5 avenue de Becharles
484.22.12 DIMEP	02/12/2022	Fourniture et livraison d'équipements de signalisation portée pour véhicules
485.22.12 DGS	02/12/2022	Avenant n°1 au bail - Société d'Aménagement du Finistère - locaux 4 rue du 19 mars 1962 à Quimper
486.22.12 DPEL	07/12/2022	Ventes de biens de la collectivité sur le site Internet agorastore.fr - novembre 2022
487.22.12 DDC	07/12/2022	Tarifs des produits dérivés de l'exposition "Les arpenteurs de rêves, les dessins du musée d'Orsay" mise en vente dans la boutique du musée du 15 décembre 2022 au 13 mars 2023
488.22.12 DFCP	09/12/2022	Avenant n°1 au marché de travaux de déconstruction démolition de bâtiments - Lot 01 - LIZIARD - 54 045,21 € HT

489.22.12 DIMEP	09/12/2022	Fourniture de services de logiciels de connectivité pour horodateurs - FLOWBIRD - 35 074,23 € HT
490.22.12 DCED	09/12/2022	Fourniture, livraison et installation d'un sanitaire monobloc au Terrain Blanc à Penhars - UGAP – 37 491,50 € HT
491.22.12 DFCEP	12/12/2022	Avenants n°1 à l'accord de travaux d'aménagement de voirie - COLAS - EUROVIA - LE PAPE - sans incidence financière
492.22.12 DFCEP	12/12/2022	Marché subséquent pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'équipements vidéo et audio pour les deux salles de réunion du rez-de-chaussée - Bâtiment administratif rue de la Providence - VIDELIO – 39 579,65 € HT (dont 4 489,72 € HT de maintenance)
493.22.12 DSUH	13/12/2022	Exercice du droit de préemption - 85 avenue de Ty Bos
494.22.12 DDC	16/12/2022	Passeurs de Lumière - différentes compagnies - 100 731,08 € HT
495.22.12 DFCEP	16/12/2022	Avenant N° 1 au marché d'achat de bungalows vestiaires pour le stade de Penvillers - Entreprise BOXCONSEILS - incidence financière : 5 850 € HT
496.22.12 RC	16/12/2022	Mise à disposition de l'espace Denise Larzul situé 3 allée Louise Michel à Quimper au profit de l'association Habitat et Humanisme
497.22.12 RC	16/12/2022	Mise à disposition de l'espace Denise Larzul situé 3 allée Louise Michel à Quimper au profit de l'association Collectif Trans en Finistère Sud (CTEFS)
498.22.12 RC	16/12/2022	Mise à disposition de l'espace Foyer des Châtaigniers situé 9 rue de l'île d'Houat à Quimper au profit de l'association Collectif Trans en Finistère Sud (CTEFS)
499.22.12 RC	16/12/2022	Mise à disposition de l'espace Foyer des Châtaigniers situé 9 rue de l'île d'Houat à Quimper au profit de l'association l'Oiseau sur le Toit
500.22.12 RC	16/12/2022	Mise à disposition de l'espace Denise Larzul situé 3 allée Louise Michel à Quimper au profit de l'association Breizh Nat
501.22.12 DGS	19/12/2022	Avenant N°2 - prolongation du bail de droit commun - Association la Tour Nevet - Locaux sis 10 rue Verdelet à Quimper
502.22.12 DPPTI	20/12/2022	Sollicitation auprès de la Région Bretagne d'une subvention au titre du FEDER pour la végétalisation des écoles de la ville de Quimper
503.22.12 DFCEP	27/12/2022	Travaux de modification du stade d'athlétisme de Penvillers à quimper - PIGEON - POLYTAN FRANCE/ PIGEON - AGILIS / SIORAT -BELLOCQ - RESEAUX SUD BRETAGNE / SORELUM / JONCOUR - 3 558 135,15 € HT
504.22.12 DPPTI	27/12/2022	Demande de subvention Région Bretagne - Kervilien - Bien vivre partout en Bretagne
505.22.12 DFCEP	27/12/2022	Marché subséquent - Aménagement de voirie - rues de Concarneau et Le Nobetz - EUROVIA BRETAGNE - 330 697,90 € HT
506.22.12 DGS	27/12/2022	Décision relative à une demande d'indemnisation en responsabilité civile - MAIF ASSURANCES
507.22.12 DGS	29/12/2022	Décision relative à une demande d'indemnisation en responsabilité civile - MAAF ASSURANCES SA

### Année 2023

NUMÉRO D'ORDRE	DATE	INTITULÉ
001.23.01 DPPTI	04/01/2023	Sollicitation d'une subvention au titre des crédits contractuels de la Région Bretagne
002.23.01 DEE	04/01/2023	Conventions d'occupations de locaux scolaires 2022-2023
003.23.01 DDC	06/01/2023	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à l'association du quartier de Locmaria le 21 janvier 2023

004.23.01 DPEL	09/01/2023	Marché subséquent à l'accord-cadre n° 0B2011208 - Fourniture et livraison d'un véhicule utilitaire châssis cabine équipé d'un plateau 2 à 3 places en motorisation Diesel - BRETAGNE AUTOMOBILE - 45 792,66 € TTC
005.23.01 DPVB	11/01/2023	Travaux de mise en place d'un récupérateur d'eau de 300 litres, parcelle communale KC 377 secteur Ergué-Armel à Quimper
006.23.01 DSUH	13/01/2023	Autorisation d'ester en justice - Représentation de la commune et règlement des frais et honoraires d'avocat- Affaire SARL Canopée c. Ville de quimper - Cabinet Valadou Josselin et associés
007.23.01 DGS	13/01/2023	Transcription des débats des assemblées délibérantes et d'autres instances - POINT COM' - 60 000 € HT maximum
008.23.01 DIMEP	13/01/2023	Accord-cadre - Fourniture de tickets de stationnement divers et personnalisés - CONTRÔLE GRAPHIQUE SA - 60 000 € HT maximum
009.23.01 MG	16/01/2023	Prestation de déménagement des services vers le bâtiment administratif rue de la Providence Quimper DEMECO SN ABER ROUSSEL 11 970,00 € HT
010.23.01 DGS	16/01/2023	Bail de droit commun - SCI Ouest and Co - locaux 4 rue Félix le Dantec à Quimper

\*\*\*

Le conseil municipal en prend acte.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 27**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023  
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023  
(accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Rapport d'activité 2022 de la commission consultative des services publics locaux de la commune de Quimper**

**Présentation des travaux de l'année 2022 de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) à l'assemblée délibérante.**

\*\*\*

La Commission Consultative des Services Publics Locaux de la ville de Quimper a été créée pour l'ensemble des services publics qu'elle confie à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elle exploite en régie dotée de l'autonomie financière.

Présidée par la maire ou son représentant, en l'occurrence monsieur Gilbert Gramoullé, premier adjoint, en charge de l'administration, elle comprend :

- des membres de l'assemblée ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ;
- des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Actuellement le crématorium est le seul service public concerné par une Délégation de Service Public pour la Ville de Quimper.

Conformément à ses missions légales, la commission consultative des services publics locaux examine, pour avis, chaque année :

- le rapport produit par les délégataires des services publics de la ville (article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales) ;
- un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;

- le rapport mentionné à l'article L.1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

En outre, la commission est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 ;
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de régie ;
- tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1414-2.

Conformément à l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit, le président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente au conseil municipal, un état des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux au cours de l'année précédente.

La CCSPL s'est réunie le 24 mai 2022 pour examiner le rapport d'activités établi par le délégataire du service public du crématorium. Il est à noter que deux membres de l'association crématisse du Morbihan et du Finistère Sud ont été invités, sur leur demande, à participer à cette commission.

Éléments de bilan 2021 du crématorium : 1 803 crémations ont été effectuées en 2021, soit 55 crémations de moins qu'en 2020. Les Quimpérois représentent 20% des crémations.

L'activité de cette 13<sup>ème</sup> année d'exploitation est supérieure à ce qui avait été anticipé dans les comptes prévisionnels. Elle est cependant en léger repli par rapport à l'année 2020. Le résultat net dégage une marge de 22% en 2021.

#### *Remarques générales :*

- implications de la loi de différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification (dite loi 3DS) du 21 février 2022, notamment en termes de récupération des métaux extraits des cendres et d'affectation des fonds générés par la vente de ces métaux ;
- les membres élus et associatifs participants à la commission ont formulé les remarques et les interrogations suivantes, dont les réponses ont été apportées en séance :
  - changement de fournisseur de gaz a été opéré en 2021 ;
  - redevance versée à la ville de Quimper, qui s'élève à 12€ par crémation durant les 5 premières années, puis 5€ supplémentaires tous les 5 ans (prix juste selon le délégataire) ;

- la loi 3DS inclut un article sur la destination des produits financiers de la vente des métaux issus de la crémation (*montant de la vente des métaux de 16 489 € en 2021 - l'intégralité de la somme est attribuée à la SNSM, France Parkinson, une association de lutte contre le cancer et une association de lutte contre Alzheimer.*
  
- le devenir des urnes non récupérées : les urnes non récupérées par les familles (environ une centaine) sont conservées sans délai. En raison de la Covid-19, toutes les familles n'ont pas pu venir chercher les urnes. De ce fait, le système de frais de garde (32€ par mois au-delà de trois mois) a été suspendu.
  
- la formation des maîtres de cérémonie : tous les maîtres de cérémonie ont bénéficié de la formation de conseiller funéraire, incluant notamment un module sur la psychologie du deuil. Si cela s'avérait nécessaire, des actions de recyclage pourraient être mises en place ;
  
- les actionnaires de la société PHILEAS : une transmission a été réalisée de madame, monsieur Corbel à leurs deux fils.

\*\*\*

Le conseil municipal prend acte des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2022.

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 février 2023**

**Rapporteur :  
Madame Isabelle ASSIH**

**N° 28**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2023 (accusé de réception du 21/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention exceptionnelle pour les victimes des séismes en Turquie et en Syrie**

**Face à la situation tragique qui frappe la Turquie et la Syrie, la commune de Quimper souhaite apporter son soutien en mobilisant une subvention exceptionnelle de 5 000 €.**

\*\*\*

Deux séismes exceptionnels ont frappé le sud de la Turquie et le nord de la Syrie le 6 février dernier.

Au 13 février, le bilan officiel, rendu public, faisait état de plus de 35 000 morts, avec plus de 31 000 personnes tuées en Turquie et près de 4 000 en Syrie. On comptabilisait aussi au moins 60 000 blessés. Le bilan de la catastrophe ne cesse d'augmenter.

Les images resteront dans nos mémoires : des immeubles s'effondrant comme des châteaux de cartes, ensevelissant des milliers de personnes, et celles de leurs familles tentant de les extraire dans la nuit et le froid glacial.

Des Quimpéroises et Quimpérois sont en deuil. Le conseil municipal s'associe à la peine des familles et affirme sa solidarité et son soutien aux populations victimes de ces séismes.

Face à l'ampleur des dégâts et à la détresse des habitants, la communauté internationale, dont la France, se mobilise. A l'échelle nationale de nombreuses organisations humanitaires ont lancé des appels aux dons et à Quimper les associations se sont mobilisées.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à La Croix-Rouge française (ligne budgétaire 041 67 45).

## Débats relatifs au rapport n°28 :

**Mme ASSIH :** « Comme vous ne vous y êtes pas opposés, je vous propose de passer le rapport 28 en rapport n° 1, que je vais vous lire. Il est arrivé en cours de semaine.

*Face à la situation tragique qui frappe la Turquie et la Syrie, la commune de Quimper souhaite apporter son soutien en mobilisant une subvention exceptionnelle de 5 000 euros. Deux séismes exceptionnels ont frappé le sud de la Turquie et le nord de la Syrie le 6 février dernier. Au 13 février, le bilan officiel rendu public faisait état de plus de 35 000 morts, avec plus de 31 000 personnes tuées en Turquie et près de 4 000 en Syrie. Nous comptabilisons aussi au moins 60 000 blessés et le bilan de la catastrophe ne cesse d'augmenter. Les images resteront dans nos mémoires : des immeubles s'effondrant comme des châteaux de cartes, ensevelissant des milliers de personnes, et celles de leurs familles tentant de les extraire dans la nuit et le froid glacial.*

*Les Quimpéroises et Quimpérois sont en deuil. Le conseil municipal s'associe à la peine des familles et affirme sa solidarité et son soutien aux populations victimes de ces séismes. Face à l'ampleur des dégâts et à la détresse des habitants, la communauté internationale, dont la France, se mobilise. À l'échelle nationale, de nombreuses organisations humanitaires ont lancé des appels aux dons, et à Quimper, les associations se sont mobilisées.*

*Il est proposé au conseil municipal de m'autoriser à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 euros à la Croix-Rouge française, sur la ligne budgétaire 041-67-45. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.*

*Y a-t-il des demandes d'intervention ou puis-je passer directement au vote ?*

*Concernant cette proposition de subvention de 5 000 euros, y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des oppositions ?*

*Je vous remercie chaleureusement pour votre soutien. Je nous invite donc collectivement à nous rendre samedi à 12 heures à la Maison Pour Tous de Penhars pour le témoignage de solidarité. C'est de 12 heures à 19 heures, et je crois qu'il y a une vente de crêpes et de pâtisseries.*

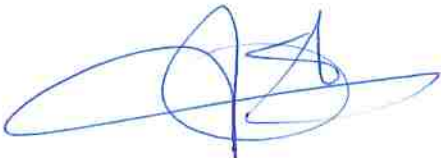
*Merci à vous, chers collègues. »*



**Procès-verbal de la séance du conseil municipal  
de Quimper du 16 février 2023**

**Signature de la maire et du ou des secrétaires de séance :**  
*(article L2121-15 du CGCT)*

L'ordre du jour étant épuisé, madame la maire clôt la séance.

<p><b>La maire de Quimper,</b> <b>Isabelle ASSIH :</b></p>	<p><b>Le ou les secrétaires de séance :</b></p>	
<p><i>Signature :</i></p> 	<p><i>Noms :</i></p>	<p><i>Prénoms :</i></p>
	<p>HENRY</p>	<p>Nolweyn</p>
	<p><i>Signature(s) :</i></p> 	